This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

DC
130
.M2
L12
177

MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME III.

Contenant le Tome IIIe. des Mémoires.

MÉMOIRES

Pour servir a l'Histoire

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé,

Par Mr. de la Beaumelle.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr. de Voltaire, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME TROISIEME.

A MAESTRICHT,

Chez Jean-Edme Dufour & Philippe Roux, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXVIII.

TABLE

DES

LIVRES & CHAPITRES

contenus dans le

TOME TROISIEME.

LIVRE SEPTIEME.

CHAP. I[er]. *Le Marquis de Richelieu pardonné.* page 1
CH. II. *Les Princes de Conti.* 4
CH. III. *Les Dévots.* 15
CH. IV. *Révocation de l'Edit de Nantes.* 20
CH. V. *Etat du cœur.* 40
CH. VI. *Voyage de Marly.* 44
CH. VII. *Projet du Roi.* 49
CH. VIII. *Le P. de la Chaise.* 52
CH. IX. *Mariage.* 54
CH. X. *Témoignage des Historiens.* 63
CH. XI. *Suite du Chap. IX.* 68
CH. XII. *Jugements du Public.* 80

32000

CH. XIII. *Opération de la fistule. Retraite de Me. de Montespan. An.* 1686. 87
CH. XIV. *Me. la Comtesse de Caylus.* 103

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR. 114

CH. Ier. *Dispositions de Madame de Maintenon.* 115
CH. II. *Ruel.* 117
CH. III. *Noisy.* 120
CH. IV. *Projet de l'établissement de Saint-Cyr.* 124
CH. V. *Saint-Cyr.* 129
CH. VI. *Constitutions de St. Cyr.* 132
CH. VII. *Bâtiment de St. Cyr.* 134
CH. VIII. *Intentions du Roi.* 136
CH. IX. *Formalités.* 142
CH. X. *Premiers Réglements.* 146
CH. XI. *Madame de Brinon.* 149
CH. XII. *Madame de Brinon ôtée de St. Cyr.* 159
CH. XIII. *Utilité de St. Cyr.* 164
CH. XIV. *Education de St. Cyr.* 172
CH. XV. *Esther. Athalie. Racine.* 183
CH. XVI. *Visite du Roi à St. Cyr.* 212
CH. XVII. *Visite du Nonce à St. Cyr.* 215

LIVRE NEUVIEME.

CH. I[er]. *Rapports & Conseils.* pag. 231
CH. II. *Travaux & Camp de Maintenon.* 242
CH. III. *Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.* 246
CH. IV. *Le Roi & la Reine d'Angleterre.* 248
CH. V. *Le P. de la Chaise brouillé & raccommodé.* 266
CH. VI. *Madame la Dauphine.* 269
CH. VII. *Campagne de Mons.* 277
CH. VIII. *L'Académie. Le Maréchal de la Feuillade.* 284
CH. IX. *Mort du Marquis de Louvois.* 289
CH. X. *Mariage du Duc de Chartres, & du Duc du Maine.* 298
CH. XI. *Siege de Namur.* 308
CH. XII. *Batailles de Steinkerque & de Nerwinde. Mort de Luxembourg.* 319

Fin de la Table.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Le Marquis de Richelieu pardonné.

LE goût & la tendresse du Roi pour Madame de Maintenon, sembloient augmenter chaque jour avec son estime. Pour lui plaire, il assujettit ses inclinations aux siennes. La gloire avoit été son idole : il en reconnut le néant, & n'aima plus que le

bien public. Presque tous les jours de son regne avoient été marqués par des victoires ou par des fêtes : ils le furent désormais par des sentiments & par des démarches pour la tranquillité de l'Europe, & pour le soulagement des sujets, qui sont les bonnes œuvres des Rois. Il avoit excessivement aimé la chasse : il reconnut enfin que toutes les heures qu'il donnoit à cet exercice, étoient autant d'heures dérobées aux soins de son Empire, & il devint plus avare de son temps. Il avoit eu pour les spectacles un goût, qui avoit produit ces chefs-d'œuvre de la Scene Françoise que toutes les nations nous envient : on le vit rarement à la Comédie, & il n'y parut pas pendant l'année du deuil de la Reine ; les Arts y perdirent, mais les peuples y gagnerent. Il passa dans son cabinet avec ses Ministres, les moments qu'il auroit passés avoit des Courtisans oisifs. Et à mesure qu'il s'enfonça dans les affaires, il vit qu'il n'est ni possible ni permis à un Roi d'avoir du loisir.

Tandis qu'uniquement occupé des pénibles devoirs de sa place, il réparoit les maux de la guerre, Madame de Maintenon l'excitoit, & par ses conseils & par son exemple, à songer au soulagement des malheureux. Louis révéroit un ca-

ractere si bienfaisant. Dans une conversation où l'on plaisantoit sur la frivolité des hommes & sur les talents des femmes pour les charges publiques, il dit à Me. de Maintenon : » Pour vous, Madame, » vous ferez très-bien celle de Grand-Au- » mônier de France. (1)

Elle étoit aussi utile aux disgraciés, qu'aux pauvres. Elle ravit même à la rigueur des Loix le Marquis de Richelieu, coupable de rapt. Personne n'osoit demander sa grace. Louis n'én avoit pas encore accordé pour ce crime, le seul, à ses yeux, que sa clémence ne pût pardonner. Il l'avoit commis lui-même. Mais ce qui, dans un sujet, est un forfait atroce, n'est qu'un péché dans un Roi. Me. de Maintenon, l'amie de tout ce qui portoit le nom de Richelieu, lui représenta qu'il ne pouvoit punir un enlevement dont il avoit donné l'exemple, & arracha de sa pitié pour lui-même la grace de celui qui avoit osé l'imiter. Pour prévenir les violences que l'impunité eût produites, on mit dans les Lettres que le Marquis de Richelieu étoit pardonné en considération des services du Cardinal. (2) Les

(1) Mémoires de l'Abbé Pirot.

(2) Mém. du Marquis de Dangeau.

Loix se taisoient encore au seul nom de l'homme qui les avoit toutes violées.

CHAPITRE II.

Les Princes de Conti.

(1) LE Prince de Conti étoit exilé, & avoit mérité de l'être. Madame de Maintenon eût cru nuire aux mœurs, dont cette disgrace punissoit la corruption, si elle se fût intéressée pour le coupable. Mais elle permit à la princesse de Conti de faire parler sa douleur & son amour pour son époux; Persuadée que le Roi seroit aisément fléchi par sa fille, & que le Prince seroit reconnoissant des bons offices de sa femme. Cette conduite s'accordoit avec la répugnance qu'elle avoit à fatiguer le Roi, & avec le plan qu'elle s'étoit fait d'établir l'union dans la Famille Royale. Me. de Conti vient apporter deux Lettres du Prince. » Je ne saurois, lui dit le Roi, rien refuser de votre main; mais je n'en ferai d'autre usage que de les jetter au feu. " Madame de

(1) An. 1685.

Maintenon le pria de les lire. Il les prit, & les brûla. Cependant, le même jour, ils ordonna qu'on donnât au Prince de Conti tout ce qu'il demandoit de ses revenus, mais qu'on ne touchât point à ceux de la Princesse. (1)

Le Prince, moins sensible à cette grace que piqué de l'affront fait à ses Lettres, résolut de quitter la France. Il avoit, dans son exil, une nombreuse Cour composée de tous les mécontens; des fils du Duc de Créqui, qui n'avoient rien à espérer du Prince de Turenne, accusé d'avoir dégoûté Monseigneur de Madame la Dauphine; du Prince Eugene, à qui l'on avoit refusé un Régiment; & d'autres jeunes Seigneurs, ou indignés des hauteurs de Louvois, ou ennuyés des contraintes de la Cour. Le Prince de Conti & le Prince de la Roche-sur-Yon, son frere, avoient déja demandé au Roi la permission d'aller chercher la guerre en Pologne; le Roi la leur avoit refusée, en disant : » Prenez patience, je vous en ferai assez voir."

Ils proposerent à leurs amis de partir secretement pour l'Allemagne, & de tenter les grandes aventures. Le Prince Eu-

(1) Manuscrits du Marquis de Dangeau.

gene qui ne soupiroit qu'après la gloire & les honneurs, & à qui la paix ôtoit l'espoir de l'une, & la disgrace, l'espoir des autres, reçut cette proposition avec joie, & anima cette jeunesse imprudente & guerriere à prendre un parti qu'il avoit déja pris lui-même.

On ne fut instruit de ce projet qu'après l'exécution. Le Roi en témoigna du chagrin. On accusa les Princes d'avoir résolu d'entrer au service de l'Empereur. On attribua cette désertion aux duretés de Louvois. La Cour leur dépêcha des Couriers, qui portoient ordre de revenir; & Louvois fit écrire au Prince de Turenne, que s'ils revenoient sur le champ, ils seroient pardonnés, hormis le Prince Eugene, qui ne rentreroit plus en France. A ces mots : » J'y rentrerai un jour, » dit Eugene, en dépit de Monsieur de » Louvois" (1)

Les Princes reçurent par-tout des honneurs qui réveillerent leurs ressentiments sur le mépris où ils étoient à la Cour de France. A Vienne, ils en furent comblés par l'Empereur, orgueilleux de voir, parmi ses Courtisans, des Bourbons. Toutes leurs journées étoient embellies par de

(1) Mém. de Foulques sur le Prince Eugène.

ſuperbes fêtes, comme pour inſulter à la triſteſſe des bals de Verſailles. En un mot, ils ſe divertirent, autant que les François peuvent ſe divertir parmi un Peuple qui ne rit jamais.

Des plaiſirs ils volerent aux combats, ſoit pour faire regretter leur valeur, ſoit pour ſe faire pardonner leur fuite. Le Prince Eugene eut un commandement : tous les autres ſervirent en qualité de Volontaires. Ils virent en Hongrie un ſiege & une bataille ; & dans l'un & dans l'autre, ils firent des prodiges, que le Roi apprit avec une joie qui fit eſpérer leur grace.

Cependant ils entretenoient un commerce réglé avec leurs amis de Paris. Leurs lettres étoient fort belles, & les réponſes du même ſtyle. Le Marquis de Louvois en fut averti, & fit ſuivre par ſes eſpions un Page, nommé Merſit, que les Princes avoit envoyé de Hongrie. Il dépêcha un Courier à Strasbourg, pour donner ordre au Commandant d'arrêter le Page ſur les ponts, lorſqu'il ſeroit prêt d'entrer en Allemagne. Merſit fut fouillé ; il étoit chargé de paquets ; on les envoya au Miniſtre, qui les remit au Roi.

La premiere lettre qu'il ouvrit, étoit de la Princeſſe de Conti, & en contenoit

une du fils de Louvois, & une de son gendre. Louvois, affligé & confus de son imprudence, voulut du moins la rendre utile à son crédit. Il cacha son trouble; l'ambition fit taire la nature : il dit au Roi : » Si mon gendre, si mon fils ont man- » qué à Votre Majesté, je la conjure de » les punir." On lut : la Princesse de Conti disoit, qu'elle avoit pris fort promptement une fille d'honneur, de peur que Madame de Maintenon ne lui en donnât une. Elle ajoutoit : *Je me promene quelquefois avec le Roi & Me. de Maintenon : jugez combien je m'amuse!* Le Marquis de Courtenvaux écrivoit, que son pere ne pouvoit réussir à engager le Roi dans une nouvelle guerre, & se jouoit sur la capacité du Roi pour les sieges, & sur son aversion pour les batailles. Louvois témoignoit encore plus d'indignation que de douleur. Madame de Maintenon étoit percée de tous les traits, qui portoient sur le Roi. Le Roi, supérieur aux outrages comme à la gloire, lisoit ces satyres avec le même sang froid qu'il eût lu son panégyrique.

Les dépêches du Duc de la Roche-Guyon & du Marquis de Liancourt, fils du Duc de la Rochefoucault, étoient atroces. Liancourt y disoit au Prince de Conti, que le Roi n'étoit plus qu'un Roi bour-

geois, qu'il vieillissoit avant le temps, qu'il étoit mieux que jamais avec sa campagnarde, qu'il s'enfermoit tous les jours avec elle, qu'on prétendoit que c'étoit pour écrire son Histoire, mais qu'il croyoit, lui........... Il faisoit un détail burlesque de la fête de Sceaux, & se moquoit de celui qui l'avoit donnée, de ceux qui y avoient brillé, & sur-tout du Roi & de Madame de Maintenon, toujours nommés avec opprobre. Il finissoit par le récit de l'audience publique des Ambassadeurs Moscovites, & par des plaisanteries sur le Roi : *Roi de Théâtre, quand il faut représenter ; Roi d'échecs, quand il faut se battre.*

Le Duc de la Roche-Guyon avoit écrit au bas, que son frere ne lui laissoit rien à mettre. Cependant après avoir lu la lettre de Liancourt, il avoit dit : » Que faites-» vous, mon frere ? Si votre lettre est » interceptée, vous méritez la mort (1). «

(1) Remarque de M. de V. Tome V, p. 234. » M. la B. est le seul qui avance ce qu'il fait » dire ici à M. de la Roche-Guyon. Premiérement, » on ne mérite point la mort parce qu'une lettre » coupable est interceptée, mais parce qu'on l'a » écrite. Secondement, on ne mérite point la » mort pour avoir écrit des plaisanteries Il pa-» rut bien que ces Seigneurs, qui tous rentre-» rent en grace, ne méritoient point la mort, &c."

Le Marquis d'Alincourt avoit sali la sienne de mille ordures en prose & en vers. Celle du Cardinal de Bouillon étoit une satyre amere de la conduite du Roi, de son Gouvernement, de sa personne; & pleine de ces vérités dures qui laissent un long souvenir.

Madame de Maintenon, qui se fût volontiers jettée sur ces lettres pour épargner au Roi la lecture de tant d'outrages, regardoit le Marquis de Louvois, comme pour lui reprocher un si cruel service. Celui qui avoit découvert l'offense, lui paroissoit aussi coupable que ceux qui l'avoient commise. Elle ne concevoit pas comment ce Ministre, qui se permettoit tant de choses, ne s'étoit pas permis d'ouvrir ces lettres, de faire une forte réprimande à ceux qui les avoient écrites; de menacer de les montrer au Roi, & de les brûler.

Quelque sensible que Louis parût à ces insultes, il y avoit plus de magnanimité que d'indifférence dans sa modération. Enivré d'encens, pénétré de sa propre grandeur, il ne pouvoit qu'être profondément blessé de tout ce qui lui apprenoit & ses défauts, & la fausseté des louanges dont il étoit accablé, & la sagacité des Courtisans à découvrir ce qu'il leur

cachoit, & leurs malignes conjectures sur ce qu'ils ne découvroient pas, & leur injuste mépris pour la femme qu'il estimoit le plus. Il n'étoit plus grand qu'à ses propres yeux.

Il fait appeller les Ducs de la Rochefoucault & de Villeroi, & leur demande s'ils connoissent le seing de ces lettres. Ils répondent avec émotion, que c'est celui de leurs enfants. Lisez, leur dit-il. Aux premiers mots, les lettres leur tombent des mains. Ils se jettent à ses pieds : le Duc de Villeroi les embrasse & les arrose de ses pleurs ; le Duc de la Rochefoucault s'écrie : « Nos enfans méritent d'avoir la » tête coupée : je n'ose demander leur » grace ; mais, Sire, ils sont si jeunes, » & vous êtes si clément ! » Le Roi les relevant leur dit ; je verrai : cependant qu'ils ne paroissent pas devant moi ! Ces paroles leur rendoient l'espérance ; mais la grandeur du crime la leur ôtoit. Ils sortirent gémissants, consternés, demandant des yeux le salut de leur famille à Madame de Maintenon, qui leur répondoit par des pleurs, versées sur le meilleur des Rois si cruellement humilié, & sur ces peres, si sincérement affligés d'avoir des fils si coupables.

Un Prince, moins maître de lui-même,

eût puni soudain un si grand crime, & toute la Cour croyoit que les téméraires seroient arrêtés & livrés à la justice. Quelque douces que soient nos mœurs, il semble qu'ils n'auroient pu échapper à la peine de mort. Dans la Monarchie, l'homme & le Monarque ne peuvent être séparés, même par la pensée, hormis dans les fonctions animales; que le Prince ait des défauts ou des vices, c'est toujours le mortel le plus respectable pour ses sujets, parce qu'il représente la loi. Des écrits qui diminuent ce respect, sont des actes de révolte contre la nation, dont la Majesté est déférée au Législateur. Louis eût donc pu sans tyrannie envoyer au supplice les calomniateurs de sa personne sacrée. Mais il savoit pardonner; & sa clémence doit faire rougir à jamais ces sujets en place, qui, témoins, juges & parties, employent les dernieres armes de l'autorité Royale à venger leurs injures particulieres.

Les coupables furent exilés de la Cour, & la plupart dans leurs terres. Le Marquis de Liancourt fut envoyé dans l'isle d'Oleron, le Cardinal de Bouillon chassé avec ignominie, & la Princesse de Conti foudroyée d'un coup d'œil. Elle alla pleurer chez Me. de Maintenon, qui lui dit;

» Pleurez, pleurez, Madame; car c'eſt » un grand malheur de n'avoir pas le » cœur bon." Quelque temps après, elle tomba malade. Madame de Maintenon la ſervit avec une bonté, une attention, qui firent dire à M. le Prince : » Courage, » Madame! votre fortune n'eſt pas en» core faite." La Princeſſe demanda inſtamment de voir le Roi, & lui dit qu'elle mourroit contente, pourvu qu'il lui pardonnât avec un peu de tendreſſe. Le Roi la conſola par tout ce qu'il put lui dire de plus honnête & de plus doux.

Le Duc de la Rochefoucault n'oſoit lui repréſenter que l'air d'Oleron étoit fort mal-ſain au Marquis de Liancourt. Le Roi le ſut, & permit au Marquis, d'abord de ſe retirer à Verteuil pour retablir ſa ſanté, & puis, de ſervir à la tête de ſon Régiment, pour le mettre à portée de mériter ſa grace. Enfin, il alla paſſer quelques jours dans une maiſon de campagne du Duc de la Rochefoucault. Là, il lui dit, qu'il prétendoit payer ſon hôte; qu'il ne pouvoit mieux reconnoître le bon traitement qu'il en recevoit, qu'en pardonnant de bon cœur à ſon fils, & qu'il lui pardonnoit à ſa conſidération : » Faites» le revenir, ajouta-t-il, & qu'il l'ap» prenne de ma bouche même." Le Duc,

Madame de Montespan donnoit l'exemple ; & vouloit du moins plaire par un peu de piété mêlé à un reste de magnificence. Les fêtes devinrent moins fréquentes ; tout jusqu'au plaisir prit un air sérieux. Louis s'applaudit de ces conversions apparentes, les femmes lui sacrifierent leurs goûts les plus chéris ; les amants furent renvoyés, où se cacherent ; le rouge commença de s'effacer : toutes les modes eurent plus de modestie, dans l'effet & dans le nom ; on eût des scrupules, on eut du regret d'être brouillé avec Rome.

Madame de Maintenon n'étoit point trompée. Elle savoit distinguer celles qui revenoient à Dieu de bonne foi, de celles qui ne faisoient que se monter sur le ton du jour, & qui, en acquérant de la dévotion, s'acquéroient un vice de plus. Mais peut-être en avançant la gloire de Dieu, étendit-elle trop le pouvoir du Clergé. Les dévots étoient consultés sur tout : un Curé de Versailles devint un homme important ; sous ombre de réformer les mœurs, l'Eglise entra dans les affaires d'Etat ; ceux que la confession rend maîtres des secrets de toutes les familles, se prévalurent de cette connoissance pour accréditer leurs conseils.

On cria beaucoup contre ces commen-

cements du regne des Prêtres. Tous, disoit-on, donnent des avis au Roi; aucun ne parle pour le peuple. Dans la suite, ces clameurs se réveillerent. On reprocha aux dévots de laisser un bon Général dans l'inaction, parce qu'il n'entendoit pas la Messe, de disgracier un Prince du Sang, parce qu'il étoit libertin.

Le Roi vouloit que sa Cour fût aussi unie que sa famille. Il réconcilia les Seigneurs divisés par de vieilles haines, ou par de longs procès. Un incrédule refusoit-il à la mort le Prêtre & les Sacrements? Louis écrivoit de sa main à l'agonisant une lettre pressante, dont le Prêtre étoit le porteur (1). Un mari vivoit-il mal avec sa femme? Louis leur envoyoit par le Curé de Versailles un ordre de s'aimer (2).

De la contrainte naquit le crime. Quelques jeunes gens de la Cour établirent une Confrairie, où des Princes furent initiés. On les accusa d'avoir posé pour premier statut, un serment de renoncer à toutes les femmes. Il est certain qu'ils firent des débauches où les femmes seules manquoient. Le Roi sut ces énormités, exila un Prin-

(1) Mém. de Dangeau.
(2) Mém. de l'Evêque d'Agen.

ce, fit donner le fouet à un autre, témoigna tant d'indignation, que personne n'osa parler pour les coupables, & dit du Duc de G.... » Je le laisse à la Cour : » je le méprise trop pour le punir ". Je crois devoir passer leurs noms sous silence, par respect pour les vertus de leurs peres, & par égard pour les dignités de leurs enfants.

Les exilés revinrent, & le crime avec eux. Hébert, Curé de Versailles, sans cesse étourdi des plaintes de violence & de séduction de la part des Grands, pria Me. de Maintenon d'en parler au Roi. » Je l'ai » souvent fait, dit Me. de Maintenon ; » mais toutes les fois que je l'ai pressé » de faire un exemple, il m'a répondu : » Il faut donc que je (1) . . . .

La dévotion ne changea point les mœurs. Le luxe étoit au comble, & tous les maux qu'il traîne à sa suite. Le Roi en avoit donné l'exemple. Aussi Me. de Maintenon lui disoit-elle : » Sire, vous avez fait à la vertu » une plaie qui saignera long-temps ". A l'aspect de ces maisons royales, dont les dehors donoient une idée de la grandeur

(1) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agen.

du Monarque, & l'intérieur une idée de ses richesses & de son goût, l'étranger étoit saisi d'étonnement, & le François d'émulation. Le Seigneur faisoit en petit ce que le Roi faisoit en grand. Et ce qui vingt ans auparavant eût été regardé comme une profusion blâmable, étoit devenu une louable modération. Les Princes se consoloient de la perte de leur pouvoir, en acquérant l'empire des modes. Les états commençoient à se confondre : celui qui étoit devenu riche, égaloit celui qui étoit né grand ; le pauvre imitoit le riche ; le Clergé n'employoit qu'aux besoins de la vanité les richesses destinées aux besoins des pauvres, & la finance menaçoit déja d'envahir les Charges de Judicature.

Il est vrai que le Commerce & les Arts avoient enrichi la France. Mais, faute de loix somptuaires, les fruits de l'industrie protégée par Colbert étoient dévorés par le François, au-lieu d'être vendus à l'étranger. Le luxe avoit commencé la ruine de la nation : la révocation de l'Edit de Nantes l'acheva.

CHAPITRE IV.

Révocation de l'édit de Nantes.

C'Est en gémissant que je rouvre les plaies de la patrie. Mais il est peut-être utile de s'arrêter un instant sur un événement qui fut le terme des prospérités de la France, & qui changea tout le systême de l'Europe.

Dès que Louis, rappellé à lui-même par Me. de Maintenon, eut pris le parti de la dévotion, il commença d'avoir des conférences avec Mr. de Harlay, Archevêque de Paris, avec Mr. Bossuet, Evêque de Meaux, & avec le Pere de la Chaise. Ces conférences roulerent d'abord sur la piété, & ensuite sur la Religion. On vanta si fort le zele de Théodose & de Charlemagne pour l'extirpation de l'hérésie, on représenta le Calvinisme par tant de côtés odieux, on lui exagéra avec tant d'enthousiasme la gloire qu'il y auroit à étouffer un monstre que six de ses prédécesseurs n'avoient pu terrasser, que le Roi se persuada que le vrai moyen d'expier ses péchés, c'étoit de rendre tout son Royaume Catholique. On avoit laissé faire à cette

idée tant de progrès, qu'il dit un jour à Mr. de Ruvigny, que pour détruire l'héréſie, il conſentiroit volontiers qu'une de ſes mains coupât l'autre. Ce Seigneur lui repréſentant que l'Edit donné par Henri IV, conſervé par Louis XIII, ratifié par lui-même, étoit tous les jours violé par les déclarations du Conſeil, le Roi lui répondit : » Mon grand-pere vous ai» moit, mon pere vous craignoit : pour » moi, je ne vous crains ni ne vous » aime". (1). Ruvigny eût pu repliquer : Cependant nous ſommes des hommes & vos ſujets.

Louvois fut jaloux des conférences, en pénétra le myſtere, & trembla pour ſon crédit. Il mit tout en uſage pour avoir part à ce qui ſe feroit. Mais quelle apparence qu'un Miniſtre de la guerre pût entrer utilement dans des affaires de Religion ? Louvois en trouva le moyen. Il ſavoit que Louis aimoit la célérité, étoit refroidi par les moindres obſtacles, & ne voyoit que difficultés dans la converſion de tant de milliers de ſujets. Il aſſura qu'il avoit en main de quoi les réduire prompte-

(1) Mém. Mſts. de l'Evêque d'Agen. *Vos dilexit Avus, timuit Pater : aſt ego neutrum.*

ment : & comme il ne connoissoit que l'autorité, il voulut que les troupes aidassent à la persuasion. Son plan fut suivi : les Prêtres & les Dragons furent répandus dans les Provinces, & firent à l'envi des prosélites. La gazette de France étoit remplie de conversions, & ne disoit mot des étranges Missionnaires qui les opéroient. Les Curés, après avoir lassés les Huguenots par des supplices, venoient leur dire. *Voyez, & goûtez combien le Seigneur est bon.*

En vain leur Député général se plaignoit aux Ministres des vexations des Intendants. Les Ministres promettoient des adoucissements, & expédioient des ordres plus rigoureux. Il falloit abjurer ou souffrir. Les persécutés présentoient aux oppresseurs ces Edits sacrés, à l'ombre desquels ils vivoient : c'étoit opposer le papier au fer.

Après que le militaire eut disposé les esprits à recevoir la vérité, on fut d'avis de frapper le grand coup. On présenta au Roi tant de listes infidelles d'abjurations achetées, que ce Prince crut que l'Edit de Nantes étoit désormais inutile, & ne méritoit pas d'être conservé pour un petit nombre d'opiniâtres qui restoient. On lui fit envisager comme pro-

visionnel & extorqué, un Edit dont les articles publics traitoient les Réformés comme des sujets nécessaires, & les articles secrets comme des sujets chéris. Le Royaume entier, lui disoit-on, sera Catholique. Les peres résisteront peut-être : les enfants seront plus dociles. Promesses, espérances démenties par l'événement. Après soixante-dix ans do'ppression, la race des prescrits reparoît aussi nombreuse & plus ferme que jamais.

Cette grande question ne fut point agitée dans le Co[illegible]il, tant Louis étoit prévenu. La postérité demandera peut-être quelles furent les raisons qui engagerent un Prince si doux & si sage à faire quatre millions de malheureux. Qu'elle sache qu'il y fut déterminé par le zele seul ; qu'il n'avoit lieu ni de les haïr, ni de les redouter, ni de s'en plaindre, & qu'il ne les connoissoit que par les services qu'ils lui avoient rendus. Qu'elle apprenne qu'il n'y eut jamais, entre les particuliers, de procès qui n'ait été discuté avec plus de soin, d'équité, de lenteur, qu'un procès qui intéressoit la cinquieme partie de la nation ! Le Conseil opina unanimement pour la révocation de l'Edit ; & parmi tant de Ministres d'Etat, il ne se trouva pas un homme.

A cette nouvelle, Gourville prédit tous les maux qui devoient résulter d'un parti si violent : on se moqua de Gourville. Il nous a fallu un siecle, pour nous convaincre que le valet de chambre du Duc de la Rochefoucault avoit raison. Et encore avons-nous des gens en place qui feignent d'en douter, comme s'ils étoient coupables des fautes de leurs prédécesseurs.

Châteauneuf dressa l'Edit sévere, & parut en mépriser les dispositions. Le Roi y disoit qu'il ne restoit presque plus d'hérétiques dans son Royaume. Le Tellier le scella, & mourut content. Le Parlement, aujourd'hui citoyen, alors fanatique, l'enrégistra sans remontrances. Louvois le fit exécuter. » Sa Majesté veut, écrivoit-il » au Duc de Noailles en Languedoc, qu'on » fasse essuyer les dernieres rigueurs à » ceux qui ne voudront pas se faire de » sa Religion. " Voilà comme on parloit aux consciences. En vain les Huguenots disoient qu'il valoit mieux n'avoir aucune Religion qu'en avoir une meurtriere ; que les esprits ne s'attaquoient pas comme les villes. On leur montroit l'ordre exprès du Roi, de penser comme lui.

Les Jansénistes persécuterent pour n'être pas persécutés eux-mêmes. Les Jésuites répondirent à l'espérance qu'on avoit

de

de leur zele : ils instruisirent & opprimerent. Fénelon seul refusa d'avoir des soldats pour adjoints dans ses missions de Poitou.

L'Archevêque de Paris blâma la révocation (1), & en félicita publiquement le Roi. Le Pape ne témoigna ni joie ni reconnoissance, & alors se vérifia ce que la Reine de Suede avoit dit au Sénat de Stockolm : *Je connois le Pape : il ne donneroit pas quatre sols de toutes vos ames.* (2)

A Paris, les uns dirent que le Royaume seroit désormais tranquille, comme s'il ne l'étoit pas depuis quarante ans. Les autres soutinrent que c'étoit acheter trop cher le repos ; que les premieres guerres des Huguenots avoient été entreprises pour assurer aux Bourbons la Couronne de Capet, déja essayée par les Guises ; que les autres avoient été produites ou par l'intolérance des Catholiques, ou par l'ambition des Grands ; & que le désespoir d'un Peuple opprimé, réduit à des assemblées clandestines, étoit plus à craindre

(1) Mém. de M. l'Evêque d'Agen.
(2) Mémoires de Christine, par M. Arckenholtz, tome II.

que les délibérations de Synodes où le Roi étoit présent par ses Commissaires.

Des Evêques firent l'apologie de l'oppression, & soutinrent à mots couverts, que Jesus-Christ avoit ordonné de lui faire des disciples à coups de bâton. (1) En vain, les opprimés croyoient que l'intolérance ne faisoit que des hypocrites qui se jouent de la Religion, des indifférens qui la méprisent, ou des Déistes qui la combattent. On rioit de leurs raisons & de leurs malheurs; & tandis que les Evêques d'Espagne livroient au feu les Juifs qui profanoient les Sacrements, ceux de France envoyoient aux galeres les Calvinistes qui refusoient de les profaner. Les uns & les autres servoient pourtant un Dieu de paix; les Huguenots maudissoient un Dieu si sanguinaire.

Le Clergé complimenta le Roi d'avoir réuni sans violence tous ses sujets au St. Siege. Les Religionnaires ne purent porter leurs plaintes aux pieds du Trône; & Louis fut persuadé, que Bâville, la Trousse, Marsillac, étoient des Apôtres fort doux (2).

(1) Msts. de l'Evêque d'Agen.

(2) Lettre de Me. de Maintenon au Cardinal de Noailles.

Cependant les Provinces étoient pleines de désolations ; les enfants arrachés du sein de leurs meres ; les livres sacrés, brûlés par la main du bourreau ; des Gentils-hommes, mis au nombre des forçats ; des femmes, ignominieusement rasées pour avoir chanté les Hymnes de David en François ; des Pasteurs, condamnés à expirer sur la roue, pour n'avoir pas abandonné leur troupeau aux loups dévorants ; les vieillards, traînés à l'Autel par un soldat, qui en blasphêmant, leur ordonnoit de recevoir son Dieu ; les relaps, jettés dans les plus affreux cachots ; les convertis, environnés d'espions qui comptoient leurs soupirs ; les peres, jugés sur les délations de leurs enfants ; les mourants, persécutés jusques dans les derniers moments de leur vie, cherchant la lumiere, ne trouvant qu'un Prêtre odieux, & rendant à la fois l'ame & l'Hostie ; les cadavres des opiniâtres, exhumés, foulés aux pieds, & jettés à la voirie ; un peuple entier, gouverné par d'autres loix que ses Concitoyens, fatigué par une oppression lente, jaloux du sort de ses peres, qui du moins avoient été massacrés dans une même nuit ; & pour comble d'horreurs, des vierges violées dans les bras de leurs meres ; d'autres, livrées

à des tyrans qui portoient des flambeaux allumés.... La plume se refuse à ces énormités : mais qu'on imagine tout ce que peut inventer de plus cruel, un Moine écumant de luxure, de zele & de rage.

Ce tableau n'est point exagéré. L'Histoire du siecle passé nous en a conservé des traits incroyables à force d'être atroces, si l'Histoire de celui-ci ne nous en offroit de pareils. (1) Les Intendants ne sont point encore las de tourmenter les hommes pour honorer celui qui les a fait.

Mais où étoit Louis XIV dans le temps que ses Ministres faisoient des déserts de ses plus belles Provinces ? Il célébroit par de superbes fêtes les noces du Duc de Bourbon, & de Mademoiselle de Nantes : il projettoit les siennes ; il s'applaudissoit du nombre & de la facilité des conversions ; il achevoit Versailles ; il commençoit Marly ; il écoutoit Boileau, qui lui disoit :

L'Univers sous ton regne a-t-il des malheureux ?

---

(1) Voyez les plaintes des Réformés de France, par Claude : l'histoire de l'édit de Nantes, par Benoît : & l'histoire manuscrite des Religionnaires, depuis la révocation, par M. Court. Voyez aussi l'accord parfait, & les pieces justificatives qui sont à la suite du Traité du Culte public de feu M. de la Chapelle.

Les rigueurs qu'on exerça dépeuplerent le Royame & ne le convertirent point. (1) Les Huguenots sortirent par milliers, & porterent ailleurs leur argent, leur industrie, & la haine de la Religion des François. Quelle perte pour l'Etat, que la fuite de tant de sujets! & quelle perte pour un Roi de France, qui ne peut perdre que des sujets dont il est aimé!

Toute l'Europe, étonnée du sacrifice que la politique avoit offert à la superstition, en recueillit les victimes avec empressement; & les fugitifs trouverent parmi les Turcs, plus d'humanité, que parmi leurs Concitoyens.

Sans cet incident, qu'on ne prévit pas, quoique la dépopulation causée par les dragonnades l'eût annoncé, on pouvoit dire que l'objet de l'Edit de révocation, qui étoit l'unité de créance dans le Royaume, pouvoit être regardé comme un acte également religieux & politique. Mais il est certain que la raison d'Etat n'y entra qu'après qu'on eut vu le mauvais succès de la raison d'Eglise. Ce fut alors que, pour se consoler de la perte de tant de sujets, & des rétractations de tant de convertis,

---

(1) Msts. de l'Evêque d'Agen.

on dit que dans le fond, l'Etat ne perdoit que des Citoyens rebelles ou mal intentionnés. Alors on rappella les guerres civiles. On ne reprochoit rien aux Guises; les Rohans étoient bien à la Cour; les Huguenots payoient pour eux.

Louvois se joua indécemment de la parole Royale. L'Edit révocatif, pour retenir en France les prétendus Réformés, leur assuroit la liberté de conscience, & ne leur ôtoit que l'exercice public. Le lendemain, des ordres furent expédiés partout pour leur ravir cette liberté. Certainement c'est un crime dans un Ministre d'engager le Souverain à mentir à ses sujets.

Si le Roi n'eût pas été surpris, il est vraisemblable qu'il n'eût jamais révoqué l'Edit. On voit dans ses lettres à l'Electeur de Brandebourg & au Duc de St. Aignan, (1) combien il étoit juste, quand il ne consultoit que lui-même. Van Robais dit au Contrôleur des Finances, que la révocation ruineroit absolument l'utile manufacture d'Abbeville. Ces paroles allerent jusqu'au Roi. Van Robais eut une chapelle & un Ministre, qui furent refusés

---

(1) Voyez Pieces justificatives, tome VI.

au Maréchal de Schomberg, faute de connoître le prix d'un homme : Je veux, dit » Louis, que mon Royaume soit Catho» lique ; mais je n'entends pas qu'il soit » appauvri. "

Jamais peuple plus malheureux. Il étoit du moins permis aux Maures de sortir d'Espagne. Les Religionnaires, forcés à rester en France, sans Temples, sans culte, firent dans les déserts des assemblées religieuses, qu'on traita d'attroupements séditieux. Violer des loix qu'ils ne pouvoient observer sans être coupables devant Dieu, & méprisables aux yeux mêmes du Législateur ; chanter les Cantiques de David ; pleurer sur les ruines des Temples abattus, furent des crimes d'Etat. De-là ces déclarations qui remplirent les galeres. L'Etat s'épuisa ; le Monarque ne sut pas se lasser de punir, ni l'Hérétique de résister ; & les rigueurs, tantôt adoucies, tantôt augmentées, montrerent l'incertitude des principes d'après lesquels on avoit agi.

La vaine gloire, ce fantôme que le Sage méprise, & que les Rois adorent, ravit aux Protestants leur derniere espérance. Louis voulut à tout prix soutenir ce qu'il avoit commencé. L'héréfie s'étoit roidie contre le zele ; l'autorité se roidit contre l'entêtement. Et de ce combat entre la

conscience qui crioit : Je suis libre, & le despotisme qui répondoit : Non, tu ne l'es pas, on vit naître, d'un côté, la résolution de tout souffrir, & de l'autre, celle de tout écraser.

Sourd au cri de la Nation, Louis entendit celui de toute l'Europe. Il apprit des Pays étrangers les nouvelles de son Pays ; & les Ambassadeurs lui dirent les vérités, que ses Intendants lui taisoient. Bonrepaux, Barillon, le Comte d'Avaux, l'avertirent dans toutes leurs dépêches, que toutes les Cours retentissoient des plaintes des Protestants contre ces violences. Il répondit au Comte d'Avaux, qui l'informoit que des Négociants Huguenots alloient sortir du Royaume, & trois millions avec eux : »Mon Royaume se purge.«

D'Avaux osa répliquer que le purgatif le rendroit éthique, & offrit de ramener en France, par des voies de douceur, quantité d'ouvriers nécessaires aux Manufactures & au Commerce. » S'ils » n'abjurent, répondit Louis, il vaut » mieux qu'ils restent dans les Pays étran» gers, que de retourner dans le mien » avec la liberté de demeurer dans leur » erreur. " Paroles où l'on cherche en vain le pere du Peuple ; on n'y voit qu'un dévot piqué de s'être mépris.

Les Puiſſances Proteſtantes intercéderent ſouvent auprès de lui pour les infortunés, & ſouvent il fut inexorable. L'Ambaſſadeur d'Angleterre demandant la liberté des Galériens pour cauſe de Religion, le Roi lui répondit : » Que diroit le Roi » de la Grande-Bretagne, ſi je lui de» mandois les priſonniers de Newgate? (1) » Sire, repliqua l'Ambaſſadeur, le Roi, « mon maître, les accorderoit à Votre » Majeſté, ſi elle les réclamoit comme » ſes freres."

Quelques réfugiés oublierent, & l'amour dû à leur Patrie, & le reſpect dû à leur Souverain. Ils donnerent à vomir des libelles, le temps qu'ils auroient dû employer à ſanctifier leurs ſouffrances, s'ils étoient Chrétiens, & à prier pour leur Roi, s'ils étoient François. Quelques-uns des principaux porterent les armes contre lui, tels que Schomberg, Ruvigny, le Comte de Roye, &c. dont la malveillance irrita la Cour, bien plus qu'elle ne l'allarma. Les Catholiques leur reprocherent d'être moins bons Citoyens, que les Cimons & les Ariſtides, qui n'avoient

(1) Priſon de Londres, où l'on enferme les malfaiteurs.

point porté le fer & le feu autour des murailles de leur ingrate patrie ; comme si l'épée des Héros de toutes les Religions n'appartenoit pas aujourd'hui au Prince qui la paye le mieux.

Les reproches qu'on fit aux réfugiés sur leurs plaintes ameres, n'étoient pas plus justes. Il est permis aux malheureux de soupirer : le Christianisme nous rend patients, mais ne nous rend pas insensibles. Quelques-uns n'avoient plus le cœur François ; mais on avoit tout fait pour le leur arracher.

Rien n'aigrit plus Louis, que l'esprit républicain que la plupart prirent dans les Etats libres où ils se réfugioient. Ils déchirerent le voile sacré qui couvre ces droits primitifs, qu'on ne peut discuter sans les méconnoître. A la vue de tous ces traités qui sapoient les fondements de l'autorité monarchique, Dieu nous garde, s'écrioient les Sages, d'un Pape Huguenot !

Les presses de Hollande, auparavant libres, alors licencieuses, inonderent la France d'écrits, dont les Auteurs exhaloient avec indécence leur ressentiment contre tous ceux à qui ils attribuoient leurs malheurs. Louvois, le seul coupable, étoit le seul épargné. Le François

impute toujours les délires de son Roi à l'homme qu'il consulte, ou à la femme qu'il aime. Les Religionnaires accuserent de toutes les violences le P. de la Chaise, qui le premier avoit dit au Roi combien l'exhumation des cadavres traînés sur la claye étoit odieuse & barbare, & Madame de Maintenon, qui auroit frémi, si on lui avoit seulement représenté tant d'hommes & de femmes pendus par les cheveux aux planchers des chambres, ou aux crochets des cheminées, lardés d'épingles, déchiquetés avec des pincettes rougies au feu, poursuivis dans les champs & dans les bois comme des bêtes sauvages, enflés avec des soufflets, plongés dans des puits, jusqu'à ce qu'ils eussent prononcé ce mot : *Je me réunirai.*

D'après les cris d'une prévention aveugle, quelques Historiens (1) assurerent que Me. de Maintenon avoit concerté avec les Jésuites la révocation de l'Edit de Nantes. Cependant ce projet avoit été

---

(1) Limiers, Larrey, & sur-tout le Vassor, qui, dans son histoire de Louis XIII, insulte Me. de Maintenon & la Maison de Noailles, par ressentiment contre le Cardinal de ce nom, qui lui avoit témoigné beaucoup de mépris.

conçu dans un temps où elle avoit de la faveur, mais nulle influence dans les affaires. Louis pouvoit bien parler à une femme des délibérations du Conseil; mais il n'alloit pas délibérer avec elle. La révocation ne fut point une saillie de zele, mais le fruit d'une raison depuis longtemps prévenue. Madame de Maintenon, trop peu en garde contre les fureurs des dévots, avoit sans doute affermi le Roi dans le pieux desir de voir tout son Royaume promptement Catholique. Mais elle étoit trop sage pour conseiller les violences, & trop compatissante pour ne pas les désapprouver. Imputer à quelqu'un un crime sans preuve, est une calomnie: lui imputer sans preuve un crime opposé à son caractere, est une absurdité. Tout ce qui nous reste de Me. de Maintenon, la justifie. Dans un de ses écrits, adressé au Roi, elle blâma sans détour les loix pénales, les communions forcées, & cet esprit d'inquisition qui s'étendoit sur les effets de commerce. Il est vrai qu'elle soupçonnoit d'être des sujets dangereux, ces Huguenots, qui, exclus de toutes les charges, ne pouvoient plus être que des sujets utiles. Mais elle savoit que la vraie Religion a toujours été persécutée, & n'a jamais persécuté: que l'Eglise a droit de

punir les Hérétiques par des anathêmes, mais non d'égorger des hommes ; & que la puissance du glaive est confiée aux Princes contre ceux qui violent les loix de l'Etat, & non contre ceux qui expliquent mal celles de Dieu.

Si elle resta dans le silence sur un sujet qui devoit la toucher si vivement, elle y fut presque obligée. Le Marquis de Ruvigny, (1) lui ayant parlé plusieurs fois pour l'intéresser aux malheurs de ses anciens freres, Madame de Maintenon lui répondit toujours, qu'elle ne devoit point entrer dans les affaires, que ce n'étoit point son personnage, & l'exhorta à se convertir lui-même. Ruvigny, aussi attaché par honneur que par conscience à la cause qu'il défendoit, ne fut point tenté de sacrifier ses commettants à ses vues particulieres. Il crut entrevoir que Me. de Maintenon étoit plus portée à nuire aux Huguenots, qu'à les servir. Pour décréditer les conseils qu'elle pouvoit donner, il lui échappa de dire devant le Roi,

(1) Après avoir servi Louis XIV en Angleterre dans plusieurs négociations épineuses, il servit Guillaume III, qui le créa Lord de Galloway.

» personnes ou dans leurs biens, j'espere
» que Dieu ne m'imputera pas des vio-
» lences que je n'ai pas ordonnées. " Il se trompoit : Dieu punit les Rois qui ne savent pas ce qui se passe chez eux.

CHAPITRE V.

Etat du cœur.

LA destinée de Me. de Maintenon n'étoit pas encore fixée, & son cœur n'étoit pas tranquille. Quand elle voyoit les heureux effets de l'inclination du Roi pour elle & de ses complaisances pour lui, elle étoit rassurée sur son état & sur son penchant; mais à cette sécurité momentanée succédoient les longues agitations d'une ame qui se replie avec trop de curiosité sur elle-même. Sa tiédeur pour les exercices de piété auparavant pratiqués avec tant de ferveur, les distractions qui venoient troubler ses prieres, le besoin que son cœur avoit de la présence du Roi, son ennui par-tout où il n'étoit pas, son inquiétude, son embarras par-tout où il étoit, le chagrin d'être obligée de se dérober à ses visites, la crainte d'être tra-

hie par les empressements ou par les froideurs, la honte des passions, le ridicule d'aimer à tout âge, la folie d'aimer un Roi à celui qu'elle avoit, peut-être la confusion de se surprendre, ou dans des desirs mal réprimés, ou dans des espérances ambitieuses, ou dans des craintes jalouses, tout cela la jettoit en des perplexités, que toute sa raison ne pouvoit calmer. Sa fortune lui paroissoit un miracle, mais ses amours un délire.

Elle appréhendoit sur-tout d'être accusée d'avoir fait servir Dieu à des projets d'élévation, & d'avoir employé la piété à remplir la place d'une maîtresse. Elle ne pouvoit soutenir cette idée : la vertu ne l'élevoit pas encore au-dessus du respect humain. Elle frémissoit du seul soupçon d'occuper un rang souillé par des vices qu'elle détestoit; & quoique certaine de l'occuper sans crime, elle étoit aussi allarmée du scandale qu'on pouvoit prendre ou feindre d'avoir pris, que de celui qu'elle étoit sûre de ne pas donner. Il lui sembloit que Dieu lui demandoit compte de tous les jugements téméraires que la Cour formoit contre elle par malice ou par ignorance.

Sortir de la Cour, c'étoit s'éloigner du Roi, c'étoit s'éloigner de soi-même, c'é-

toit quitter le meilleur & le plus reſpectable des amis. Y demeurer, c'étoit haſarder ſa réputation, & ſcandaliſer l'Europe déja étonnée de ce mêlange de piété connue & de foibleſſe ſoupçonnée. Le premier étoit impoſſible à l'amour, & le ſecond à la vertu. Dans le premier parti, elle trouvoit une eſpece d'hypocriſie & de baſſeſſe : elle prévoyoit que le Roi la retiendroit ou la rappelleroit; qu'elle ne réſiſteroit ni à ſes invitations ni à ſes ordres; & que le public, qui avoit ri ſi impitoyablement de la fuite de la Valliere, attribueroit ſa retraite à un projet formé d'enchaîner le Prince, & le refus de revenir, au même artifice. Dans l'autre, elle trouvoit tout, hormis la gloire. En vain elle ſe blâmoit de dépendre ſi lâchement de l'opinion; elle n'en pouvoit ſecouer le joug; & elle étoit le jouet des ſentiments que ſe permet une femme tendre, & de ceux que ſe reproche une dévote.

Dans ce choc de mouvements oppoſés, elle n'avoit perſonne de qui elle pût prendre conſeil. A un certain âge, on n'avoue point à ſon meilleur ami, qu'on aime : & à aucun âge, on ne le dit à un Confeſſeur. Me. de Maintenon, preſſée par ſes inquiétudes, dit ſans doute au ſien qu'elle

étoit aimée. L'Abbé Gobelin, qui lui montroit toujours Dieu la conduisant par la main, la rassura sur ses scrupules; & en insistant sur le tort qu'elle feroit au Roi, lui ouvrit les yeux sur celui qu'elle se feroit à elle-même : le salut d'un Prince si cher étoit en péril : le quitter, c'étoit lui ravir tout ce qui pouvoit le ramener à Dieu, lui ôter sa consolation & son appui, résister aux desseins de la Providence : qu'il allât à Dieu par l'estime, par la grace, ou par l'amour, peu importoit, pourvu qu'il y arrivât. Me. de Maintenon fut aisément persuadée : son cœur lui parloit pour le Roi, encore plus haut que son Directeur. Gobelin, incapable de prévoir les événements les plus prochains, la conduisit comme s'il eût prévu les plus éloignés. L'esprit borné fait d'ordinaire tout ce qui semble n'appartenir qu'à l'esprit étendu.

Cependant, soit pour sonder le cœur du Roi, soit pour l'accoutumer à son absence, elle lui demanda la permission de passer un mois à Maintenon, malgré les insinuations de Me. de Montchevreuil, qui lui faisoit entendre qu'à son retour elle trouveroit prises ces heures délicieuses que toute la Cour lui envioit. Me. la Dauphine, qui n'avoit pas oublié le voyage

de St Cloud, y consentit volontiers. Le Roi fut plus difficile. » Vous le pouvez, » Madame, lui dit-il, je me fais une loi » de ne vous gêner en rien ; mais songez » combien vous m'affligerez, si vous me » quittez un seul jour. "

Rien n'est plus tyrannique que les prieres de l'amour. Me. de Maintenon renonça aux plans de retraite, & mit toute sa prudence à échapper aux conjectures humiliantes que tiroient ses envieux de l'équivoque apparente de son état. Elle y réussit. Tout le monde fut persuadé qu'elle étoit favorite sans être maîtresse. L'hommage du Courtisan prend malgré lui les nuances des sentiments qu'inspirent ceux qui en sont les objets : aux respects qu'on lui rendoit, elle vit qu'on savoit que son Roi n'étoit que son ami.

CHAPITRE VI.

Voyages de Marly.

TOute la Cour étoit dans ses intérêts. Elle en avoit gagné une partie par sa modération. Le reste suivoit le grand nombre. Elle ne fit pas servir à enchaîner

le Roi, ces agréments extérieurs qu'elle conservoit encore : tout son ajustement étoit d'une personne d'un âge plus avancé. Elle eût pu former des intrigues pour le retenir ; mais elle étoit incapable & de projets, & d'artifices. Elle le traitoit sans indulgence, comme sans sévérité, avec toute la complaisance d'une amie & tout le respect d'une sujette. Elle évitoit sur-tout ces moments critiques, où une femme est obligée de donner des espérances ou des refus.

Louis prenoit plaisir à marquer la préférence que son cœur lui donnoit sur Me. de Montespan. Celle-ci ayant dit qu'elle comptoit mourir bientôt, & Me. de Maintenon, qu'elle croyoit vivre cent ans : » C'est, dit le Roi, tout ce qui pourroit » m'arriver de plus heureux. "

La maîtresse recevoit tous les jours de nouvelles mortifications : à la fin elle s'y endurcit, & les reçut avec fermeté. Me. de Maintenon eût bien voulu les lui épargner : Me. de Montespan n'en manquoit pas une.

Il falloit l'éloigner : il falloit se délivrer de ses importunités, & de ces railleries qui avoient si souvent amusé le Roi, & qu'alors il commençoit à craindre. Pour cela, on imagina les voyages de

Marly : Louis crut y être plus libre & plus heureux.

Il nommoit ceux qui devoient le ſuivre, & Bontems les logeoit deux à deux dans chaque pavillon. On y trouvoit tout ce qui étoit néceſſaire à la toilette des femmes & même des hommes. Quand les femmes étoient nommées, leurs maris y alloient ſans demander. Toute l'ambition des Courtiſans ſe bornoit à être de ces voyages (1). Cela donnoit un air de faveur, le ſeul bon air à la Cour. La Princeſſe de Montauban, qui n'avoit jamais été du nombre des élues, offrit à la Princeſſe d'Harcourt une ſomme pour ſa place.

Me. de Maintenon y faiſoit la premiere figure, & partageoit avec le Roi les hommages des Courtiſans, qui ſavoient qu'elle pouvoit diſpoſer de la liſte de Marly.

Tandis que le lanſquenet occupoit tous les Seigneurs, Louis s'entretenoit en liberté avec Me. de Maintenon, invitoit ſa ſuite à adorer ce qu'il aimoit, paſſoit les ſoirées chez elle, & ſûrement ne dégageoit ni ne ſoulageoit ſon cœur dans ces tête-à-tête.

---

(1) Ces voyages étoient de trois jours. On y alloit le Mercredi, & l'on revenoit le Samedi.

Me. de Montespan, que le Roi auroit toujours voulu exclure de ces parties, & que Me. de Maintenon en mettoit souvent par bienséance ou par pitié, se voyoit oubliée avec un courage apparent. Elle soutenoit à tout le monde que son regne reviendroit, & avoit le chagrin de n'être crue de personne.

Elle laissoit de temps en temps échapper quelques mots piquants, comme si elle eût oublié que Louis n'aimoit ni à railler ni à être raillé. » Sire, lui dit-» elle un jour, j'ai une grace à vous de-» mander : laissez-moi le soin d'amuser les » gens du second carrosse, & de présider » dans l'anti-chambre. " Elle eût pu faire encore une belle retraite; mais il falloit qu'elle fût punie du passé, & que ses imprudences mêmes achevassent le triomphe de sa rivale, que ses duretés avoient commencé.

Ses bons mots eussent diverti Me. de Maintenon, s'ils n'eussent irrité le Roi. » Madame, lui dit-elle un jour qu'elle vit » beaucoup de Curés & d'Evêques dans » son anti-chambre, vous faites apparem-» ment tapisser votre anti-chambre pour » mon oraison funebre. " Sa causticité mit entre elle & le Roi une barriere, que la chûte même de Me. de Maintenon

n'auroit pu briser. Le Roi apprit d'abord avec peine quelques propos peu mesurés qu'elle avoit tenus, ensuite avec chagrin le goût qu'elle témoignoit pour les mécontents, & enfin avec colere, qu'elle n'avoit à Paris d'autre société que celle de ses ennemis; car il croyoit en avoir.

Les frondeurs se réveillerent. Les réprouvés chansonnerent les élus. On prétendit même qu'une des filles du Roi étoit impliquée dans quelques discours qui n'attaquoient pas moins la personne du Prince que celle de Me. de Maintenon. Louis sentit toute l'ingratitude de ce procédé. Me. de Maintenon l'appaisa. » Ce ressentiment, » lui dit-elle, est-il digne du plus grand » des Rois? Cet outrage, reprit Louis, » est-il fait pour le meilleur des peres? » Le temps aida Me. de Maintenon : les couplets furent oubliés, & la Princesse revint égayer Marly.

Les mœurs de Me. de Maintenon n'étoient point respectées. A la vue de toutes ces chansons, Mr. de Bâville, Intendant de Languedoc, disoit : » J'étois de » sa société, quand elle étoit Madame » Scarron : je l'ai cent fois remenée dans » mon carrosse, des hôtels d'Albret & de » Richelieu dans la rue St. Jacques où » elle demeuroit. J'étois pénétré du même respect

» respect que j'aurois eu pour la Reine.
» Son regard seul en inspiroit ; & nous
» étions tous surpris qu'on pût allier tant
» de vertu, de pauvreté, & de charmes. »

CHAPITRE VII.

Projet du Roi.

L'Envie & la haine vouloient abattre Me. de Maintenon, & contribuerent à l'élever. Le Roi, qui tous les jours étoit plus épris, qui la voyoit respectée en public, qui ne connoissoit de grandeur que celle qu'il faisoit, fut si indigné de la voir déchirée en secret, avilie par la satyre, qu'il résolut de la placer au-dessus de la calomnie, & de la combler de tant de faveurs, que ses ennemis seroient confondus, & ses amis même étonnés.

Malgré les murmures de quelques mécontents, tout plioit devant Me. de Maintenon, qui paroissoit ne pas s'en appercevoir : l'idolâtrie des Courtisans étoit au comble. Elle jettoit un coup d'œil, disoit un demi-mot, saluoit comme un éclair ; & l'on croyoit sa fortune faite.

On sembloit deviner le dessein du Roi.

Me. de Montespan seule ne voyoit pas l'incendie qu'avoient allumé les dernieres étincelles d'un tempérament autrefois plein de feu. Tout le reste prévoyoit les suites d'un engagement fondé sur le respect & l'amour. Un plaisant imagina des boîtes à portrait, où la Valliere étoit représentée, la main sur le cœur du Roi, Mlle. de Fontanges l'avoit sur la bourse, Me. de Montespan l'avoit ailleurs, & Me. de Maintenon portoit la sienne sur la Couronne.

Le Roi ne pouvoit se passer de maîtresse, & n'en vouloit plus. Il songeoit à se sauver, & il étoit las de tromper Dieu & son Confesseur. Il ne vouloit pas se remarier, parce que l'intérêt de son peuple le lui défendoit. Il se voyoit trois petits-fils, & jugeoit prudemment que des Princes d'un second lit pourroient causer des troubles dans son Royaume, ou du moins des divisions dans sa famille.

Cependant Me. de Maintenon lui plaisoit uniquement. Sa Cour ne lui offroit aucune femme plus digne de son estime. Il étoit accoutumé à elle. Son esprit doux & insinuant lui promettoit une compagne aussi agréable qu'une confidente sûre. Il est vrai qu'elle avoit été unie à un homme peu respectable : mais vraisem-

blablement elle avoit été son amie, & non son épouse ; vingt-cinq ans avoient coulé sur cette tâche ; trente ans de considération méritée achevoient de l'effacer : c'étoit un tort de la fortune qu'il étoit beau de réparer. Il n'avoit pas à craindre qu'on dît qu'elle partageoit une autorité dont il étoit jaloux. Il l'avoit reconnue modeste, discrete, incapable d'abuser de la familiarité du maître. Mais que dira le public ? le public dira, que je couronne la plus vertueuse de mes sujettes ; car quelle autre eût refusé la premiere charge de la Cour ?

Ses réflexions lui présenterent & tout ce qui pouvoit le détourner de son engagement, & tout ce qui pouvoit l'y affermir. La gloire combattoit l'amour : l'amour vainquit ; il avoit fait un choix tel que la raison l'auroit pu faire.

Me. de Maintenon fut sans doute éblouie, mais ne fut pas aveuglée des premiers rayons qu'elle entrevit du projet du Roi, qui, pressé par ses desirs, & peut-être par ses scrupules, résolut d'ouvrir son cœur à son Confesseur.

CHAPITRE VIII.

Le Pere de la Chaise.

LE Pere de la Chaiſe dirigeoit ſa conſcience depuis dix ans. Avant lui, elle avoit été confiée au Pere Annat, Religieux irréprochable, déchiré par les Janſéniſtes, & eſtimé par eux, ſi déſintéreſſé, qu'il ne donna jamais de Bénéfice à ſes parents, & ne pria jamais les Evêques de leur en donner. Elle échut enſuite au Pere Ferrier, qui n'imita que ſon zele contre les Janſéniſtes. Il avoit de l'eſprit, des vues pour le bien public : il ſe fit donner la feuille des bénéfices, qu'auparavant le premier valet de chambre préſentoit au Roi : il prit de grands airs : il ſe crut un Secretaire d'Etat, & c'eſt lui qui a gâté tous ſes ſucceſſeurs. Il mourut ſans avoir confeſſé une fois le Prince dont il avoit été ſept ans le Confeſſeur. Il diſoit à un de ſes amis : J'aimerois mieux au Roi cent la Valliere, qu'une Monteſpan.

Après ſa mort, le Roi laiſſa le choix d'un Directeur aux brigues des Courtiſans.

Le Maréchal de Villeroi l'emporta : il parla très-avantageusement du mérite, de la droiture, de la capacité du Pere de la Chaise, de la Province de Lyon, où il avoit été Professeur en Théologie, Recteur de College, & Provincial. Ce Jésuite, né dans le Forès, d'une famille noble & pauvre, étoit petit-neveu du Pere Coton, Confesseur d'Henri IV ; ses freres étoient Ecuyers de Villeroi, Archevêque de Lyon, le plus grand chasseur de son temps. Il avoit une physionomie noble, telle que Louis XIV les aimoit : un air modeste, un ton insinuant, des manieres pleines de douceur, d'affabilité & de franchise. Plus jaloux d'une bonne réputation que d'une haute faveur, il acquit de la faveur, & perdit sa réputation. Fidele sujet, dans les différends de la Régale, il servit son maître, & laissa crier le Pape. Il aimoit l'esprit, en avoit lui-même, & le protégeoit. Il n'avoit eu d'abord à la Cour qu'une foible considération : le temps, la Religion, l'âge du Roi le rendirent plus important. Il aimoit le bien, le cherchoit sans inquiétude, en attendoit avec prudence les moments, en saisissoit avec empressement les moyens. Dans les premieres années, il avoit exercé son ministere avec tant de

vigueur, qu'il avoit hâté la chûte de Me. de Montespan; & avec tant de sagesse, que le Roi avoit pour lui un grand fonds d'estime & un commencement de confiance.

CHAPITRE IX.

Mariage.

IL est vraisemblable que le Pere de la Chaise avoit représenté au Roi les dangers de sa passion pour Madame de Maintenon. Peut-être le pénitent lui avoit-il avoué qu'il n'étoit pas encore détaché des femmes, qu'il en aimoit une plus qu'il n'avoit aimé toutes les autres ensemble, & que si les sens étoient purs, ses desirs ne l'étoient pas. Péché condamné par la morale Chrétienne, aussi inexorable envers nos pensées qu'envers nos actions.

Le voile du mystere couvre tout ce qui se passe entre le Confesseur & le Pénitent. Toutefois il n'est pas douteux que le P. de la Chaise ne fut aussi embarrassé que flatté de la confidence que le Roi lui fit. Il demanda huit jours pour y réfléchir. Point d'affaire plus délicate.

Il ne lui étoit pas permis [illegible] lumieres étrangeres. C[illegible] gitimer la passion du Roi, [illegible] corder cette légitimation [illegible] Le Jésuite étoit environné [illegible] jugés de son état, de ceux [illegible] ceux du Roi même. [illegible] falloit s'élever au-dessus [illegible] rations de bienséance, [illegible] eût arrêté un homme [illegible] moins ardent. Pour [illegible] voit à sa conscience [illegible] devoit aux deux [illegible] unir par les liens [illegible] riage secret, [illegible] formalités de l'Eglise.

Le Roi [illegible] soit qu'il eût [illegible] offrir son T[illegible] n'être pas assez [illegible] ne pas offrir [illegible] le P. de la Chaise ses [illegible] tions. Madame de Maintenon [illegible] mobile, confuse. [illegible] s'écrie, se demande [illegible] songe, un piege, [illegible] ter mille [illegible] persuader, [illegible] les sentimens [illegible] destie, de [illegible]

té, d'amour, se rassemblent dans son cœur. Elle voit remplis des vœux qu'elle n'avoit osé former, en remerciant Dieu, le Roi, le P. de la Chaise. Revenue de son trouble, elle répond, qu'elle est toute au Roi, & qu'elle n'a d'autre volonté que la sienne.

Aux transports succéderent encore les réflexions. Un contrat : mais point de publicité ! Ce secret allarmoit sa délicatesse. Qui lui répondoit du cœur du Roi ? Il étoit honnête homme ; mais il n'étoit pas assez âgé pour n'être plus inconstant. Plus elle s'examinoit, moins elle étoit rassurée ; elle avoit assez d'attraits pour lui plaire encore : avoit-elle assez de charmes pour le fixer ? Ce qui lui restoit d'agréments, alloit être effacé par la main du temps & par la possession. Quelle apparence qu'il ne se dégoûtât point d'elle, lui qui s'étoit dégoûté de Madame de Montespan ! Des raisons particulieres, des intrigues, des conseils perfides, des rapports calomnieux pourroient dans la suite l'engager à faire casser facilement son mariage. Après sa mort, comment seroit-elle traitée ? Pendant sa vie, la France ne la prendroit-elle pas pour sa concubine ? Le Public ne connoissoit point de milieu entre Reine & Maîtresse.

Ces pensées étoient détruites par d'au-

tres pensées. C'étoit bien à une sujette, à une servante de la Dauphine, à la veuve de Scarron, à demander des sûretés à un Roi! Elle lui devoit tout ; il falloit lui tout sacrifier. Il pouvoit changer; il falloit tout employer pour le retenir. Il se vengeroit peut-être par une cruelle indifférence, du parti qu'il avoit pris par amour. Il falloit se résoudre à tout souffrir. Si ce mystere avoit ses inconvénients, il avoit aussi ses avantages ; il lui assuroit le crédit de maîtresse, dont le titre de Reine semble dépouiller: il la dispensoit de ces étiquettes si gênantes, & assujettissoit le Roi à tous les petits soins de l'amour.

Le P. de la Chaise fixa ses sentiments, en lui déclarant que le Roi ne pouvoit vivre sans elle, que le mariage étoit le seul remede à sa passion, que son salut éternel y étoit attaché, & que le soin de sa réputation devoit céder à un motif si puissant. Il combattit tous les scrupules, & l'amour persuada. L'attachement pour Louis, prévalut sur les raisons spécieuses d'honneur ou de décence, & forma ces nœuds, qui rendirent la passion du Roi légitime, sans rendre plus brillant l'état de Madame de Maintenon, qui devint plus grande sans être plus élevée.

Louis la rassura sur ses craintes par mille serments, & Bossuet, dit Mr. de Sens, sur ses scrupules, en décidant que les époux clandestins n'étoient point coupables des jugements scandaleux formés sur leur union. Le Roi lui promit de prendre des mesures pour donner à cet acte secret de la solidité. D'après cette promesse, quelques-uns ont cru que cet acte avoit été consigné dans les Archives de la Chambre Apostolique. Mais on n'en a trouvé à Rome le moindre vestige, ni dans les papiers d'Innocent XI, ni dans ceux de Favoriti, qui mania toutes les affaires de ce Pontificat, ni dans la Sécretairerie d'Etat, où une Dame très-distinguée a obtenu, à ma priere, qu'on fît des recherches exactes. Quelques autres disent que le Pape fut consulté; ce qui n'est point vraisemblable. L'approbation de Rome étoit fort inutile. La loi, qui veut que les mariages soient publics, est purement civile, & n'oblige point le Législateur.

Mais il est certain qu'il y eut une convention par écrit entre les deux parties. Je le sais d'un homme qui peut-être l'a entre les mains.

Le premier article de ce contrat étoit-il que ce mariage ne seroit jamais dé-

claré ? On ne peut le présumer. C'est l'amour seul qui le fit ; & l'amour n'impose point de condition humiliante.

S'il étoit permis de hasarder des conjectures là où les faits manquent, je dirois que vraisemblablement Louis, qui vouloit élever insensiblement Madame de Maintenon, n'attendoit que des circonstances favorables pour la déclarer Reine ; qu'il en fut empêché par les guerres que lui suscita Guillaume, par le mariage de M. le Duc de Bourgogne, par l'habitude qu'avoient formée les premiers délais ; que Me. de Maintenon ne marqua nul empressement, qu'elle refusa peut-être.

Il faut avouer que ces probabilités sont affoiblies par ces réflexions-ci. Louis XIV & Me. de Maintenon emportent ce secret au tombeau. N'est-il pas apparent que l'un avoit exigé qu'il fût inviolable, & que l'autre avoit promis de ne le pas violer ? N'est-ce pas à cette promesse qu'il faut attribuer ce silence du Roi dans son testament, & cette attention avec laquelle Madame de Maintenon anéantit tout ce qui auroit prouvé son état ? D'un autre côté, comment se persuader que Louis XIV pensât assez mal de Madame de Maintenon, pour craindre que ce mariage ne nuisît à sa gloire ; assez mal de

lui-même, pour se défendre ce que le moindre des sujets se permet; assez mal de la postérité, pour croire que les railleries de quelques frondeurs contemporains fixeroient son jugement sur cette action? Il révéroit Madame de Maintenon encore plus qu'il ne l'aimoit. Il ne déclara pas son mariage, parce qu'il vit que personne n'en doutoit.

Quelques Mémoires disent qu'en ayant parlé à Louvois comme d'une affaire qui n'étoit pas encore décidée, & sur laquelle il vouloit son avis, ce Ministre s'écria: » Ah, Sire! songez-vous bien à ce que » vous me dites? Le plus grand Roi du » Monde, couvert de gloire, épouser » la veuve Scarron? » Le Roi lui ayant dit en souriant qu'il s'emportoit mal à propos, Louvois se jette à ses genoux, les embrasse, lui dit dit avec vivacité: » Dussiez-vous, Sire, m'ôter mes biens, » ma liberté, ma vie, je le dirai, Votre » Majesté se déshonore. »

Le Roi le releva, & lui dit, qu'il y penseroit. Sûr du caractere de Madame de Maintenon, il lui conta cette conversation. Elle n'en eut aucun ressentiment, & lui répondit: » Je vous le di» sois bien, Sire, qu'on crieroit que » vous faites le plus mauvais mariage du

» monde. " Louvois, qui se douta bien de la facilité du Roi, crut démêler dans les yeux de Madame de Maintenon, & dans son air cérémonieux, qu'elle ne lui pardonnoit pas ce qu'à sa place il n'auroit pardonné lui-même à personne. Il songea à regagner la protection dont il soupçonnoit qu'il auroit besoin; & ce fut peut-être dans cette vue, qu'il entreprit peu de temps après les travaux de Maintenon. Mais on a vu que la mésintelligence entre Me. de Maintenon & Louvois, avoit une origine plus ancienne. Louvois étoit le meilleur ami de Madame de Montespan, qui disoit de lui : » Il » remplit toutes les idées que j'ai du grand » homme. "

Le jour fixé pour la cérémonie, fut retardé par une maladie de Me. de Maintenon. Le Roi ne quitta presque point son appartement, & lui rendit les soins les plus tendres. Daquin, ayant fait à la malade une question indiscrete, eut ordre de ne plus se présenter devant le Roi. Il garda pourtant sa place, dont il laissa les fonctions à Fagon, que le Public savoit depuis un siecle être plus habile que Daquin, tandis que le Roi ne faisoit que de s'en appercevoir. Ce coup d'éclat fut le seul que Madame de Maintenon se soit

permis. Mais la question de Daquin étoit un outrage, après lequel on ne pouvoit plus le revoir.

La vigilance de Madame de Montespan, les importunités de Madame la Dauphine, dérangerent quelques mesures : le P. de la Chaise mit ordre à tout ; & les choses furent réglées, à pouvoir se flatter d'un profond secret.

Ici, mes Mémoires ont une lacune, qui peut être remplie par le détail suivant, qu'on tient de feu Mr. de la Berchere, Archevêque de Narbonne. Un jour d'hyver, disoit-il, Harlai, Archevêque de Paris, se leva de très-grand matin, & dit à son premier Aumônier : » Préparez un » ornement verd, & marquez le Missel à » l'Article de *Matrimoniis*." L'Archevêque fit mettre l'ornement & le Missel dans un carrosse, & se rendit au Château de Versailles, où il entra sans bruit, & sans pouvoir être reconnu. Bontems, premier valet de chambre, & le Marquis de Montchevreuil, servirent de témoins : l'Archevêque & le Confesseur furent les Ministres. Les deux parties se donnerent l'anneau à un Autel de la tribune de l'ancienne Chapelle de Versailles, par où l'on passoit pour aller à l'aîle neuve. Montchevreuil, félicitant Madame de Mainte-

non, lui dit : » Je vois avec un charme » infini, Madame, qu'il ne me ſera pas » poſſible d'augmenter de reſpect pour » vous.»

Le même jour, le Roi partit pour Marly avec une très-petite ſuite. Ce fut-là qu'ayant demandé à Me. de Maintenon quel étoit l'Opéra qu'elle aimoit le mieux, Me. de Maintenon s'étant déclarée pour Atys, il lui dit : *Atys eſt trop heureux !*

CHAPITRE X.

Témoignage des Hiſtoriens.

LOuis XIV a déja eu ſept Hiſtoriens, l'Abbé de Choiſy, le Marquis de la Fare, Larrey, Limiers, la Martiniere, Reboulet, & Mr. de Voltaire. Tous ont parlé de ce mariage. Le taire, c'eût été laiſſer ſur ce Prince un ſoupçon injuſte & odieux, d'une ſociété auſſi ſcandaleuſe que familiere avec une femme qui n'eût point été la ſienne, & aſſurer à l'un & à l'autre le reproche éternel de l'alliance monſtrueuſe d'une vie pieuſe, d'une mort édifiante, avec une perſévérance opiniâtre dans un attachement criminel,

ou du moins suspect. Les Panégyristes de Louis n'ont point loué cette alliance ; ses frondeurs ne l'ont point blâmée. Ils ont jugé que rien n'étoit plus indifférent à sa gloire. En effet, le Souverain, qui fait une injustice, méprise une loi : mais le maître, qui épouse sa servante, ne méprise qu'un préjugé.

Les écrits de Limiers & de Larrey, Ecrivains étrangers, livrés à des bruits populaires, méritent peu d'attention. L'un peint Madame de Maintenon comme une ambitieuse, capable des crimes les plus mâles : l'autre en fait une jeune beauté, assez mal-adroite pour accorder au Roi ses faveurs, assez habile pour parvenir au Trône par elles. Absurdité révoltante ! car un honnête homme peut bien par mégarde épouser la maîtresse d'un autre : mais qui épouse la sienne ?

La Fare, l'homme le plus doux dans la société, & le plus amer dans l'Histoire, représente Madame de Maintenon comme une coquette, qui se livre à demi ; qui, après la mort de Fontanges, achete une terre pour avoir un nom convenable ; qui se fait dévote, parce qu'elle vieillit ; qui, par ambition, inspire au Roi des sentiments de piété, qu'ici elle affecte, que, deux lignes plus bas, elle a peut-

être véritablement, & qui lui persuade de l'épouser pour échapper aux troubles de sa conscience. Il ne marque point la date de cet événement si mal filé.

L'Abbé de Choisy est plus précis. Il le place en l'année 1686, & en raconte les circonstances en homme instruit du caractere de Me. de Maintenon. La Martiniere & Reboulet n'ont fait que le copier. Mr. de Voltaire, quoique fort inexact dans les détails, paroît avoir écrit avec soin cette partie de son siecle. Il a judicieusement réfuté quelques contes ridicules, soit qu'il ait été guidé par de bons Mémoires, ou heureusement servi par son extrême défiance contre les bruits publics. Nul Historien n'avoit encore mieux peint Me. de Maintenon, & mieux marqué la marche de sa fortune. Mais il se trompe, quand il dit (1) que ce mariage fut toujours problématique à la Cour; personne n'en doutoit. Qu'il n'y eût aucune stipulation; est-il vraisemblable, que les deux époux n'ayent pas exprimé leur consentement par écrit? Que Madame de Maintenon étoit alors dans sa cinquante-deuxie-

(1) Voyez Siecle de Louis XIV, tome II, premiere partie, édit. de Paris, 1752.

me année ; elle avoit deux ans de moins. Que le mariage fut béni en 1686. Dès le commencement de cette année, le Roi fut fort incommodé de la fiſtule ; il n'eſt pas croyable qu'il eût choiſi, pour ſe marier, le moment où il alloit ſubir l'opération la plus dangereuſe, ni qu'il eût été preſſé de deſirs d'amour dans le temps qu'il ne pouvoit être occupé que de ſa ſanté.

Je crois donc que ce mariage fut conſommé vers la fin de 1685 (1). Le jour & le mois ſont totalement ignorés ; mais il eſt certain que depuis cette année, elle ne fit plus les fonctions de Dame d'atour. Mlle. d'Aumale rapporte que Mr. le Maréchal de Villeroi lui avoit dit que ce fut deux ans après la mort de la Reine, qui arriva en 1683. Me. de Maintenon ayant eu quelque démêlé avec Me. la Ducheſſe de Bourgogne, lui dit : » J'étois » ce que je ſuis avant que vous fuſſiez » au monde ". Or la Princeſſe étoit née le 6 Déc. 1685. Ajoutez que dans le recueil de ſes lettres originales à l'Abbé

(1) La mort de la Reine, dit le Marquis de Feuquieres, la fit aller au-delà de ce qu'on peut penſer. Tome I, p. 44 édit. d'Hollande.

Gobelin, il ne s'en trouve pas une ſeule de cette année. Apparemment Me. de Maintenon lui redemanda tout ce qu'elle lui avoit écrit ſur cette grande affaire.

Ceux qui veulent avancer ce fait d'une année, ſont refutés par l'offre de la charge de Dame d'honneur de Me. la Dauphine. Un mari n'offre point à ſa femme la place de femme de chambre de ſa belle-fille.

Quelques-uns prétendent que le Marquis de Louvois & le Chevalier de Fourbin furent du nombre des témoins. Mais le premier étoit trop mal, & le ſecond n'étoit pas aſſez bien avec Me. de Maintenon. D'ailleurs, dans les affaires ſecretes, on ne multiplie pas les confidents ſans néceſſité.

L'acte de célébration n'eſt point dans les archives de l'Archevêché de Paris, où il devroit être. Harlay (1) l'emporta dans ſa poche. Il étoit ſi négligent, que

(1) » Ce conte, dit M. De V. tome VI, p. » 205, ne ſe trouve que dans les Mémoires de » Me. de Maintenon. Il n'y eut point d'acte de » célébration ; on n'en fait que pour conſtater » un état, & il ne s'agiſſoit ici que de ce qu'on » appelle un mariage de conſcience."

toutes les fois qu'il changeoit d'habit, il renfermoit dans une armoire celui qu'il quittoit, pour s'épargner la peine de mettre en ordre ses papiers. A sa mort, on trouva sous la clef quantité de vieilles culottes, dont l'une contenoit cet acte, qui, après avoir essuyé les pasquinades de tous ses laquais, passa de main en main, peut-être dans celles de quelque homme peu curieux, qui en lisant ceci, dit : Je voudrois bien avoir cette piece, & l'a dans un coin de son cabinet.

CHAPITRE XI.

Suite du Chapitre neuvieme.

De retour à Versailles, le Roi lui donna un apartement de distinction & à portée du sien. On crut que ce n'étoit que pour quelques jours. Mais il l'y trouva si bien, qu'il voulut qu'elle s'y établît. Elle tâcha d'échapper aux conjectures de la Cour étonnée, en le faisant meubler de la maniere le plus modeste. Le Roi y ayant vu un grand Crucifix : » Voilà, dit-il, un ornement bien sé- » rieux ! je vous conseille de le faire ôter.

» Eh quoi donc ? lui répondit-elle, vous » craignez de voir l'image de celui que » vous voulez aimer, de celui qui, au- » jourd'hui votre espérance, à la mort » sera toute votre ressource ? » Le Roi lui dit : » Vous prêchez comme un Ange. » & le Crucifix resta.

Ce tableau étoit bien différent de celui dont Me. de Montespan, dans le temps de sa gloire & de ses foiblesses, avoit orné un cabinet qui ne s'ouvroit qu'aux élus. On y voyoit le Roi à la tête de son armée, tournant le visage, & regardant d'un œil attentif & d'un air riant un lointain, où étoit une femme avec tous les attraits de Me. de Montespan & toute la nudité des Graces, nonchalamment couchée sur un lit de fleurs, soupirant ces tendres paroles : *Quand Mars me rendra-t-il l'amour ?*

Le Roi, à qui la multiplicité des plaisirs bruyants faisoit enfin aimer les plaisirs tranquilles, étoit charmé de la modestie d'une femme, qui mettoit autant de soin à cacher une union légitime, que les autres en apportoient peu à en cacher une criminelle. Il étoit désormais à l'abri de ces remords, qui ne quitterent plus Me. de Montespan, & qui l'agiterent au point de n'être jamais seule sans frissonner, de

ne pouvoir dormir qu'entre deux femmes ; d'être hors d'elle-même à la nouvelle de quelque mort subite. Le tonnerre ne grondoit plus, qu'elle ne fît mettre sur son sein une jeune fille, soit qu'elle crût que l'innocence d'un enfant obtiendroit sa grace, soit que son esprit foible lui fît penser que le Ciel en courroux pourroit bien se méprendre, & écraser cette enfant au-lieu d'elle.

On croira aisément, que la foule grossissoit autour de Me. de Maintenon. Tout ce qu'il y avoit de haut, tout ce qu'il restoit de grand, s'empressoit à lui plaire ; & elle remarqua que ceux qui lui faisoient la cour, ne croyoient faire que leur devoir. Ces respects la consolerent un peu du sacrifice de sa réputation. Elle eût pu se servir de cette nouvelle ferveur de l'adulation, pour se faire rendre les mêmes honneurs qu'à la Reine. Mais cet éclat, qui éblouit toujours une petite ame, étoit au-dessous de la sienne. D'ailleurs, Me. de Montespan les avoit tous avilis, en en usurpant quelques-uns.

Ses anciens amis se félicitoient d'une élévation, qu'il sembloit, à leurs respects anticipés, qu'ils avoient prévue. Barillon la voyant traverser la galerie de Versail-

les, suivie de toute la France, dit : » J'a» vois grand tort!

Au commencement d'Octobre, on partit de Versailles pour Fontainebleau. Le Roi avoit dans son carrosse la Duchesse de Bourbon, la Princesse de Conti, Monsieur, & Me. de Maintenon qui étoit placée à côté de lui. Sa faveur s'y déclare de plus en plus. Elle est logée dans un appartement de plain-pied à celui du Roi, qui, au grand étonnement des Courtisans, passe chez elle une partie de la nuit.

Me. de Montespan arrive à Fontainebleau après les autres. On l'informe des nouvelles observations qu'on a faites. On lui dit, qu'on a vu le Roi à une fenêtre prendre l'air avec Me. de Maintenon, l'entretenir d'un air riant, & lui donner des marques d'une affection particuliere. » S'ils étoient mariés, dit-elle, ils ne s'ai» meroient pas tant : mais s'ils ne l'é» toient pas, se permettroient-ils ces fa» miliarités? » La vertu de l'une excluoit toute apparence de foiblesse : la vanité de l'autre écartoit tout soupçon d'une pareille alliance. Me. de Montespan rejettoit des faits qui combattoient toutes ses idées. Elle eut encore quelques marques de considération, &, à la priere

de Me. de Maintenon, quelques soirées. On ne pouvoit tomber plus imperceptiblement.

Le Roi vouloit bien que sa Cour devinât qu'il avoit épousé Me. de Maintenon, mais ne vouloit pas qu'elle en eût des preuves certaines. Il lui sembloit que le mystere couvroit cette prodigieuse disproportion, & que la vertu la corrigeoit. Il agissoit en Prince à qui les circonstances ne permettoient pas de tout dire, & à qui la conscience défendoit de tout cacher. La Cour eut mille indices. Me. de Maintenon entendoit la Messe dans une de ces tribunes qui sembloient n'être que pour la famille Royale. Elle s'habilloit & se déshabilloit devant le Roi, qui l'appelloit Madame, tout court, sans qu'on se méprît entre elle & la femme de Monsieur. Etant un jour allée aux grandes Carmélites, où les Reines seules ont droit d'entrer, la Supérieure lui dit: » Vous savez nos usages, Madame : c'est » à vous à décider. Ouvrez toujours, » répondit Me. de Maintenon, ouvrez, » ma Mere. »

On prétend, mais sans vraisemblance, que le petit nombre de domestiques qui étoient du secret, lui rendoient dans le particulier des honneurs qu'ils ne lui ren-

doient

doient pas en public, & même qu'ils la traitoient de Majesté. L'Abbé de Choisy, dans ses Mémoires, qu'on accuse d'être si faux, & qui ont l'air si vrais, conte une bagatelle, qui ne laisse pas, dit-il, d'être une présomption. Il avoit présenté un livre au Roi : il pria Bontems d'en offrir un exemplaire à Me. de Maintenon. Quinze jours après, Bontems lui rendant compte de ce qu'il avoit dit à la Dame, se servit de ces termes : *Je suis assuré que sa Ma...* Il s'arrêta tout court, rougit de se surprendre dans l'indiscrétion, & changea de propos. Je ne fis pas semblant, dit l'Abbé de Choisy, d'avoir oui les mots sacramentaux, & je ne lui en ai jamais parlé.

Le même Abbé lui ayant dédié une traduction de l'Imitation de J. C., mit au frontispice du livre une figure de femme, ressemblante trait pour trait à Me. de Maintenon, à genoux devant un Crucifix, avec ces mots (1) du Psalmiste : *Audi, filia mea, & inclina aurem tuam, & obliviscere domum patris tui : Rex concupiscet decorem tuum.* C'est-à-dire : *Ecoute*,

(1) Cette estampe fut retranchée de la seconde édition.

ma fille, & incline ton oreille, & oublie la maison de ton pere : le Roi convoitera ta beauté.

Louis ne donna ni titre ni rang à Me. de Maintenon, parce qu'il n'y en avoit point qui ne fût au-dessous de son état. Si elle eût aspiré au Trône, elle y seroit montée par degrés : elle auroit pris le nom de quelque Principauté ou de quelque Duché : elle se seroit mise au niveau de sa fortune par une grande magnificence. Mais rien de plus simple que sa maison. Nos miraculeuses, nos financieres riroient, si je leur disois, que la femme de Louis XIV n'avoit qu'un Maître d'hôtel, un Officier, un Cuisinier, un Cocher, un Valet de chambre, trois Laquais, deux Femmes de chambre, un carrosse, des tapisseries du garde-meuble de Versailles, & une vaisselle plate de quinze mille francs. Loin de prendre le pas sur quelques Dames, elle le cédoit à toutes. Les Ministres étrangers assiégeoient en vain sa porte : ils briguoient tous l'honneur d'avoir une audience d'elle après celle de la Famille Royale. Les Ministres du Pape & ensuite ceux d'Espagne, furent les seuls qui forcerent sa modestie. Elle conserva sa faveur par la même sorte de mérite qui la lui avoit acquise. Et son égalité

dans des ſituations ſi diverſes prouva la vérité de ſa vertu. Comment auroit-elle deſiré d'être Reine de France, elle qui avoit refuſé d'être Dame d'honneur d'une Dauphine ? Arrivée où elle n'avoit jamais tendu, elle ſe conduiſit toujours comme ſi elle n'y étoit pas encore parvenue. Cependant il y eut quelques occaſions, où l'ordre du Roi, le beſoin de la choſe, & peut-être le reſſentiment, l'obligerent à faire ſentir à de grandes Princeſſes ce qu'elle étoit. On faiſoit des railleries, qui lui étoient répétées par ces gens dont le métier eſt de tout entendre, de tout redire, & de tout gâter. Me. la Ducheſſe de Bourbon, vive, gaye, bonne, mais mordante & capricieuſe, fit contre elle un couplet fort ſatyrique. Me. de Maintenon dit après l'avoir lu : » Me prendroit-on pour la maî-» treſſe du Roi ? "

Elle ne laiſſoit point pénétrer ſon ſecret ; mais elle ne nioit point ſon état. Une de ſes amies lui ayant dit un jour : » Madame, vous n'êtes pas la derniere du » Royaume : Taiſez-vous, lui répondit-» elle, tout cela n'eſt que vanité. " Un enfant lui ayant dit : » On aſſure Mada-» me, que vous êtes Reine : " elle ne répondit que ces ſeuls mots : » Qui

» vous l'a dit? " Un autre étant monté en carrosse avec elle, & s'étant écrié : » J'ai les honneurs, " (un des honneurs de la Cour, c'est le droit d'aller dans le carrosse du Roi & de la Reine) Me. de Maintenon sourit, & lui mit son évantail sur la bouche. Quand quelque paysan des environs de Fontainebleau la traitoit de Majesté, elle rougissoit, disant : » Il faut » donc que tout ce que je vois soit flat- » teur ! "

Le jour de sa fête, un bel-esprit lui donna pour bouquet un sonnet précédé de cette Anagramme, *Reine de France en* 168... que le Poëte prétendoit avoir trouvé dans ces deux mots : *Françoise d'Aubigné* : j'ai vu cette piece parmi ses papiers.

Elle punit assez sévérement Me. d'Houdicourt, qui s'étoit avisée de lui dire : » Nos maris ne reviendront pas sitôt de la » chasse. " L'indiscrete fut exclue pendant quelques mois de sa société. La discrétion de Mr. le Maréchal de N... nous a privés d'un détail bien intéressant. Me. de Maintenon, qui l'estimoit comme le plus honnête homme de la Cour, fut sur le point de lui dire tout son secret. Le Maréchal redouta cette confidence. Il connoissoit le foible qu'elle avoit de tout dire

au Roi, ſoit par une habitude d'ingénuité, ſoit par ſtérilité de converſation. Il craignit que le Roi n'en fût mécontent, & il oppoſa un excès de circonſpection à un excès de confiance. » Si j'avois voulu, » dit-il en ſortant à une Dame, j'aurois » tout ſu (1). "

Me. de Caylus a ſouvent dit à Mlle. d'Aumale, & vraiſemblablement n'a pas oublié ce trait dans ſes *Soüvenirs*, que Me. de Maintenon qui l'aimoit beaucoup, & qui la grondoit ſans ceſſe, lui avoit dit dans une réprimande : *Vous qui pourriez faire ici la plus grande figure, vous à qui je renverrois volontiers tout l'encens dont on me fatigue!* & que la voyant peu touchée de ces paroles, elle avoit ajouté avec vivacité en baiſſant la voix : *Vous pourtant, niece d'une Reine!* Quelques-uns rejettent cette anecdote comme oppoſée à ſon caractere : mais il eſt bien plus étonnant que dans une ſi longue vie, il ne lui ait échappé qu'une indiſcrétion, qu'il ne l'eſt qu'il ne lui en ait échappé une.

Le Roi fut moins réſervé. Un jour d'été, qu'il avoit pris médecine, Monſieur

---

(1) Manuſcrits de Mlle. d'Aumale.

étant entré chez lui, le trouva dans son lit négligemment couvert. Madame de Maintenon étoit dans la chambre. Le Roi, fâché d'être surpris dans cet état, au-lieu de donner à son frere des nouvelles de sa santé, lui dit brusquement : » De la ma» niere dont vous me voyez devant Ma» dame, vous jugez bien ce qu'elle m'est. " Révéler un mystere à Monsieur, c'étoit l'afficher.

Me. la Dauphine prétendoit avoir un fauteuil devant une Reine étrangere : » Je » ne suis pas encore Reine de France, » discit-elle ; mais j'en tiens la place. " Le Roi ayant su cette prétention répondit : » Pas encore, pas encore. "

Mignard peignant Me. de Maintenon en Sainte Françoise Romaine, demanda au Roi en souriant, si, pour orner le portrait, il ne pourroit pas l'habiller d'un manteau d'hermine ? » Oui, dit le Roi, Sainte » Françoise le mérite bien. " Ce portrait est le plus beau qu'on ait d'elle. Mignard l'avoit embellie, mais sans fadeur, sans incarnat, sans air de jeunesse : & sans toutes ces perfections, disoit Me. de Coulanges à Me. de Sévigné, il nous fait voir des yeux animés, une grace parfaite, point d'atours, un visage beau de sa propre beauté, une physionomie au-des-

ſus de tout ce qu'on peut dire (1). Tous les Courtiſans admirerent : l'attribut de la Royauté ne leur échappa point.

Quand mille particularités, qui, ſéparées, ne prouvoient rien, & réunies expliquoient tout, ne leur auroient pas dit que Louis étoit uni à Me. de Maintenon par des liens ſacrés, ils n'auroient pu en douter, en voyant d'une part leur piété, leurs aumônes abondantes, leurs prieres aſſidues, leur averſion pour les ſéductrices des hommes & pour les corrupteurs des femmes, & de l'autre, la familiarité qui régnoit entre eux, la porte de Me. de Maintenon fermée à tout le monde dès que le Roi étoit entré, les aſſiduités du Roi dès que Me. de Maintenon étoit malade, les complaiſances

---

(1) Mlle. Bernard fit ce Madrigal.

Oui, votre art, je l'avoue, eſt au-deſſus du mien,
J'ai loué mille fois notre invincible maître :
Mais vous, en deux portraits, vous le faites connoître.
On voit aiſément dans le ſien
Sa valeur, ſon cœur magnanime.
Dans l'autre, on voit ſon goût à placer ſon eſtime.
Ah ! Mignard ! que vous louez bien !

payées par des respects, & cette ardeur de se revoir, & cette crainte de ne pas se voir assez, & tout ce qu'on observe dans les personnes sûres l'une de l'autre.

CHAPITRE XII.

Jugements du Public.

LES jugements du public sur ce mariage furent fort différents. Les Princes murmurerent; les Sages louerent le Roi; les femmes le blâmerent; les politiques admirerent Me. de Maintenon; le grand Arnauld, qui avoit tant de raison de se plaindre du P. de la Chaise, mais qui en avoit toujours mille pour dire la vérité, fut peut-être le seul qui pensât sainement là-dessus. » On ne peut, » disoit-il, en faire un crime aux Direc- » teurs de la conscience du Roi. Il n'y » a point de scandale, puisque tous ceux » qui voyent qu'il y a plus que de l'a- » mitié entre eux, croyent en même- » temps qu'ils sont mariés. Que si le Con- » fesseur, ajoutoit-il, a jugé qu'il ne » pouvoit se passer de femme, n'a-t-il » pas dû lui conseiller, l'engager d'en

» avoir une légitime, plutôt que d'offen-
» ser Dieu par d'illégitimes amours? Je
» ne vois donc pas ce qu'on peut re-
» prendre dans ce mariage contracté se-
» lon les regles de l'Eglise. Il n'est hu-
» miliant qu'aux yeux des foibles, qui
» regardent comme une bassesse de s'ê-
» tre pu résoudre à épouser une femme
» plus âgée que lui, & si fort au-des-
» sous de son rang : au-lieu qu'il a fait
» une action agréable à Dieu, s'il n'a
» regardé cette union que comme un
» remede à sa foiblesse, qui l'empêchoit
» de faire des chûtes criminelles. Ce ma-
» riage le lie d'affection avec une per-
» sonne dont il estime l'esprit & la ver-
» tu, & dans l'entretien de laquelle il
» trouve des plaisirs innocents qui le dé-
» lassent de ses grandes occupations. Plût
» à Dieu que les Directeurs de sa con-
» science ne lui eussent jamais donné de
» plus mauvais conseil! (1) "

Ce mariage n'étoit ni avilissant ni ridicule. La disproportion d'âge n'étoit pas si grande. Elle n'étoit que de trois ans : le plaisir avoit vieilli Louis, & la vertu avoit conservé Madame de Maintenon.

(1) Lettre à M. du Vaucel, du 3 Juin 1688.

L'Histoire nous présente cent passions plus surprenantes, si aujourd'hui quelque chose pouvoit surprendre. Cléopatre déja vieille enchaîne Auguste; Henri second brûle pour la maîtresse de son pere, & préfere les rides de la Duchesse de Valentinois aux roses & aux lys de la plus aimable des Reines. Si j'étois jeune, disoit une coquette à un Prince, je serois à vos genoux: je suis vieille; il est dans l'ordre que vous soyez aux miens.

Si la coquetterie a ses artifices, la pruderie a ses adresses: l'une a le don de plaire, & l'autre le droit de charmer. Par elle, Me. de Maintenon fixa le Prince le plus volage & le plus sensuel. Pas un regard, pas un sentiment pour une autre que pour elle. Et le cœur le plus inconstant, le plus attaqué, ne donna jamais d'ombrage à la femme la plus jalouse. A cinquante ans, Me. de Maintenon avoit sans doute assez d'appas pour réveiller un voluptueux, puisqu'à soixante-douze, elle inspiroit encore des desirs. Louis avoit à craindre que le repentir ne succédât au premier emportement de l'amour. Mais l'habitude n'usa point son goût: il trouva toujours en elle & des beautés & des plaisirs. On la voit en 1705, importunée par le Roi,

honteuse de l'être, se livrer à ses derniers transports par ordre de son Evêque. (1) A l'âge où le sentiment meurt en nous, les graces vivoient encore : la continence étoit en elle une vertu. Elle voyoit son être dépérir & enchanter. Enfin, elle ne fut plus qu'un fantôme, qu'on portoit de niche en niche; & ce fantôme plaisoit encore. Je supprime des détails indignes de la gravité de l'Histoire. Mais que ce mariage n'étonne plus. Qui sait mieux que celui qui aime, ce qu'il doit aimer?

L'inégalité des conditions ne devoit point arrêter un Prince, qui, accoutumé à ramener tout à lui-même, ne voyoit, ne reconnoissoit de grand que ce qui l'étoit par lui. L'amour & la vertu égalent les rangs, & comblent l'intervalle immense qui sépare le maître & l'esclave. Quand une femme est aimée de son Roi, mérite de l'être, & mérite de n'être pas sa maîtresse, la qualité de sujette ne la rend que plus digne d'être sa femme.

---

(1) Voyez dans les pieces justificatives, une lettre de M. de Chartres, mal placée dans le recueil de M. l'Abbé Berthier.

On se récrie encore parmi nous sur la fortune de Me. de Maintenon, comme s'il n'y en avoit pas eu de plus grande. Les Annales du monde sont pleines de pareils exemples. Charlemagne eut deux femmes, qui n'étoient pas plus nobles que Françoise d'Aubigné, & qu'il ne fit point Impératrices. Louise de Savoye, mere de François premier, épousa Rabaudange (1), son Maître-d'hôtel, son valet le jour, & la nuit son tyran. Marie Stuard passa sans honte du lit de François second dans celui de deux Gentils-hommes ; & le crime de Henri VIII n'est pas d'avoir épousé Anne de Boulen, mais de l'avoir décapitée. Sans remonter aux anciens temps, le siecle de Louis XIV lui offroit bien des mariages qui justifioient le sien. En Dannemarck, Chrétien IV s'unit publiquement à Christine Monck, qu'il créa Duchesse de Holstein ; & Fréderic IV à Mlle. de Reventlau, qu'il déclara Reine, quoiqu'avant le mariage il en eût eu des enfants. En Angleterre, on vit

(1) Cette famille subsiste encore en Normandie. Et s'il en faut croire Brantôme, disc. IV, art. III, de l'amour des veuves, les Rabaudanges sont issus de ce mariage.

sans surprise Mlle. Hyde, fille d'un Avocat, épouser Jacques second, héritier du Trône. En Piémont, Victor-Amédée ne dédaigna pas d'accorder sa main à la Marquise de St. Sébastien. En Russie, Pierre premier, après avoir placé sur le Trône Catherine, fille d'un Prêtre, femme d'un Tambour, lui légua l'Empire en mourant. Et ce mariage, si étrange au premier aspect, est aux yeux du politique un des plus beaux traits de sa vie. Pierre le Grand & Louis le Grand épousérent leur sujette, parce qu'ils ne connoissoient pas de femme qui fût plus digne d'eux. Mais le Russe agit en François, & le François en Russe : l'un, vainqueur de tous les préjugés, ose déclarer son choix ; l'autre, asservi à de fausses bienséances, n'ose avouer le sien. En cela, Pierre premier paroît aussi supérieur à Louis XIV, que Me. de Maintenon l'étoit en tout à Catherine.

Les Nations se donnent mutuellement des Souveraines, qui rarement ont l'amitié des Peuples dont elles n'ont pas les moeurs. Ces alliances unissoient autrefois les Princes : aujourd'hui elles ne forment que le plus foible des liens : la parenté finit où la diversité d'intérêts commence. Pourquoi donc les Rois cher-

chent-ils dans les pays étrangers ce que rarement ils y trouvent, & ce qu'ils trouveroient si aisément dans le leur? Depuis que l'Europe est partagée en Catholique & en Protestante, ils ne peuvent faire un choix : ils sont presque forcés à prendre une femme des mains du hasard. Laide ou sotte, malfaite ou vicieuse, il faut qu'ils s'enchaînent à ce qu'ils ne peuvent aimer. De-là, si peu de mariages heureux, & si peu de races pures. Parmi tant de sujettes distinguées par leur noblesse, leur beauté, leur esprit, ils trouveroient des femmes accomplies. Il est aisé d'être heureux, il est difficile d'oser l'être. Louis XIV n'hésita pas : au-lieu d'une Princesse étrangere qu'il auroit fallu amuser, il choisit dans son Royaume une femme qui l'amusoit, la seule qui eût su lui inspirer de la tendresse, & si estimée, qu'on disoit dans l'admiration que causoit le récit de ses vertus : *Allons nous enfermer pour parler de cette femme.*

CHAPITRE XIII.

(1) *Opération de la fistule. Retraite de Madame de Montespan.*

ON ne vit point en Me. de Maintenon cette joie, cette satisfaction qui va se placer comme d'elle-même dans les yeux d'une favorite. Et comment l'auroit-on apperçue? Ce bonheur n'avoit été que de quelques instants. C'est ce qu'elle a dit depuis elle-même dans un épanchement de cœur. » J'étois née ambitieuse; je combattois ce penchant: » quand des desirs que je n'avois plus » furent remplis, je me crus heureuse; » mais cette ivresse ne dura que trois semaines.

Son caractere la rendoit incapable de félicité; & sa piété assura son bonheur dans l'autre vie, mais ne le fit pas dans celle-ci. Elle sentoit tous les désagréments de sa place avec tant de vivacité, qu'elle en comptoit pour rien les avan-

(1) An. 1686.

tages. Pour comble d'inquiétude, elle voyoit que cet état, myſtérieux par prudence, pouvoit devenir bientôt incertain par la mort du Roi. Ce Prince paroiſſoit jouir d'une ſanté brillante, ſe promenoit dans ſes jardins, & affectoit ſa gayeté ordinaire. Cependant il étoit attaqué d'une fiſtule dans le dernier des inteſtins : il ne montoit plus à cheval qu'avec douleur, & il ne pouvoit demeurer longtemps aſſis. Ce mal, plus adouci qu'approfondi par les Médecins, augmentoit. Il réſolut d'aller à Barege, & de partir vers la Pentecôte. Il nomma, pour être dans ſon carroſſe, Monſeigneur, Monſieur, Me. de Bourbon, la Princeſſe de Conti, & Me. de Maintenon. Il fit dire en même-temps à Me. de Monteſpan qu'elle ne feroit pas du voyage. Cette nouvelle lui donna de furieuſes vapeurs. Comment ſoutenir la préférence d'une perſonne qu'elle mettoit encore au-deſſous d'elle, & que le Roi mettoit infiniment au-deſſus ?

On imagine bien quels furent les éclats de ſa colere. Mais ce n'étoit rien en comparaiſon des fureurs qui la ſaiſirent, lorſqu'elle s'entendit prononcer ſa condamnation par une bouche qui lui étoit devenue odieuſe. Madame de Maintenon

avoit eu ordre du Roi de lui signifier en termes exprès, que Louis n'auroit plus de liaison d'aucune espece avec elle, & la relégueroit à Paris, si elle continuoit à l'importuner de ses prétentions.

Ces paroles étoient accablantes. Une autre que Madame de Maintenon n'auroit pas voulu les porter. Mais elle ne redouta point les reproches d'une femme avec laquelle elle n'avoit rien de commun. Sûre de soutenir ses droits avec le même sang froid qu'elle eût soutenu ceux de la vertu, elle se flattoit que l'idée de ce que cet arrêt avoit d'agréable pour elle, adouciroit dans sa bouche ce qu'il avoit de dur pour Madame de Montespan. Mais en vain elle parla du ton le plus désintéressé & le plus doux. Elle mit Madame de Montespan hors d'elle-même. » Ah! s'écria-t-elle, » si je l'en avois cru il y a quatorze ans, » vous ne m'assassineriez pas aujourd'hui." Elle demanda ses enfants pour les déchirer, & courut dans la communauté de St. Joseph pour y exhaler sa douleur. Elle envoya quérir Madame de Miramion, la plus fameuse dévote du temps, pour voir si une conversation toute de Dieu lui pourroit faire oublier le plus beau des humains. » Ah! Madame, lui dit-elle en l'embras-

» ſant ; il me traite comme la derniere
» des créatures ; & cependant Dieu m'eſt
« témoin, que depuis le Comte de Tou-
» louſe, il ne m'a pas touché le bout
» du doigt ! " La dévote fit quatre ou cinq ſignes de croix, pour expier cette confidence, & un long ſermon à la déſolée, pour lui montrer les deſſeins d'un Dieu ſanctifiant, dans les cruautés d'un amant infidele.

Le lendemain, ſans prendre congé, ni du Roi, ni de perſonne, elle partit pour Rambouillet. Le Roi permit à Mademoiſelle de Blois de la ſuivre, & le défendit au Comte de Toulouſe. Mais huit jours après, ſe trouvant ſoulagé & en état de courre le cerf, il déclara qu'il n'iroit pas à Barege. Il eut la bonté ou la foibleſſe de le mander à Madame de Monteſpan, qui, transportée de joie, revient ſur le champ à Verſailles, reçoit les compliments de ſon retour, attribue à l'amour un pur mouvement de pitié. Là, elle eſpéroit de regagner un cœur, qui avoit eu tant de paſſion pour elle, & à qui il reſtoit encore tant d'égards. Son étoile pâliſſoit depuis ſi long-temps ; ce n'étoient d'un côté que laſſitude & froideurs ; & de l'autre, chagrins & emportements : quand Madame de Maintenon

n'eût pas eu la première place, Madame de Montespan n'auroit jamais recouvré la sienne.

Dès qu'elle fut revenue à Versailles, le Roi alla chez elle, & continua d'y passer en allant à la Messe. Mais il n'y étoit qu'un moment, & toujours avec sa suite, de peur qu'on ne le soupçonnât de reprendre des chaînes rompues depuis plusieurs années.

Madame de Maintenon la voyoit rarement. Madame de Montespan vouloit toujours s'éclaircir des mal-entendus qu'elle imaginoit. Elle lui dit après une conversation fort vive : » Je saurai me venger : » & moi, répondit Madame de Maintenon, je saurai vous pardonner." Toutefois Madame de Montespan lui ayant proposé une partie à Clagny, elle l'accepta. On vint lui dire qu'elle n'y seroit pas en sûreté; que cette fête pouvoit cacher des trahisons; que les amitiés de Madame de Montespan étoit trop vives pour n'être pas dangereuses. Mais elle avoit promis : elle y alla, & vit qu'un crime est bien plus aisé à imaginer qu'à commettre.

Madame de Montespan exclue de tout, dévorée d'ambition, tourmentée de jalousie, renvoye au Roi toutes les pier-

reries qu'elle en a reçues. Le premier mouvement du Roi est d'ouvrir la casſette. Me. de Maintenon craignant qu'il ne lui faſſe l'affront de les lui offrir, l'en empêche. Le ſecond, eſt de ſe venger de cette inſulte. Mais elle lui repréſente que Madame de Monteſpan eſt plus digne de pitié que de courroux, & que cette imprudente ſaillie eſt la derniere convulſion d'un amour réduit au déſeſpoir. Supérieure à tout ce qu'on pourroit dire, inſtruite de tout ce que Madame de Monteſpan pouvoit penſer, elle eût deſiré que Louis l'eût chaſſée de la Cour qu'elle ſcandaliſoit encore, & qu'il éloignât de lui l'odeur de ſon péché, pour me ſervir des termes de ſon grand-pere. Mais elle ne vouloit pas que ce qui devoit être l'ouvrage du répentir & de la vertu, le fût du dégoût & du dépit.

Cependant on faiſoit ſecretement des eſſais pour l'opération à laquelle le Roi s'étoit réſolu. Le Marquis de Louvois raſſembloit dans ſon hôtel des gens attaqués du même mal, ſur leſquels Felix, premier Chirurgien, s'exerçoit ſous les yeux de Fagon. La plupart en mouroient. On les enterroit la nuit. Malgré cette précaution, on vit des cadavres ſortir de

l'hôtel de Louvois. Soudain on ſema le bruit, qu'on avoit découvert une conſpiration contre le Roi, que le Miniſtre interrogeoit les coupables, & les faiſoit périr par le poiſon ou dans la torture; & l'on étoit dans la conſternation : chacun trembloit d'être enlevé : on ſe demandoit ſi l'on étoit exempt de crime ou de liaiſon avec quelque criminel; on n'approchoit plus Louvois ſans pâlir : on n'oſoit parler d'affaire d'Etat; on craignoit de voir un délateur dans le meilleur ami.

On cachoit au Roi ces malheureux eſſais. Mais Fagon ne pouvoit les taire à Madame de Maintenon, qui flottoit entre la peur de tuer le Roi par l'opération, ſi elle ne l'en inſtruiſoit pas, & celle de le tuer par la maladie, ſi elle l'en inſtruiſoit. A chaque nouvelle funeſte, ſon cœur étoit tranſi d'effroi; elle ſe repréſentoit ſans ceſſe le Roi expirant dans les bras des Médecins, ſous ſes yeux, au milieu de ſa carriere, au moment où ſa vie étoit la plus utile, & alloit devenir la plus glorieuſe.

Affiégée de ces triſtes images, elle reçut avec indignation un Dominicain, qui lui demandoit inſtamment de lui obtenir du Roi un moment d'audience. Rien n'extra-

vague plus que la crainte ; ſur le champ, elle ſe rappella Frere Clément. Ce Moine étoit un empyrique, qui prétendoit avoir trouvé un ſpécifique contre les fiſtules. C'étoit l'injection d'une eau, qu'on reconnut n'être que le vitriol préparé.

Felix inventa de nouveaux inſtruments, & fit enfin de plus heureuſes expériences à l'Hôtel des Invalides. Sur le rapport de Louvois, & ſur l'avis de Fagon, le Roi dit au premier Chirurgien qu'il s'abandonnoit à ſon habileté.

Le jour de l'opération arrivé, on fait entrer ſecretement chez le Roi le premier Médecin, le premier Chirurgien, le Pere de la Chaiſe, Louvois, & Madame de Maintenon. La triſteſſe eſt peinte ſur tous les viſages. Le Roi ſeul, d'un air tranquille, d'un front ſerein, dit à Felix : » Faites autant d'inciſions qu'il faudra ; » mais tâchez de n'y pas revenir deux » fois. " Felix, prêt à porter les mains ſur ſon Prince, ſe repréſente les divers accidents qui peuvent arriver ; le cri qui s'élevera contre lui, ſi le Roi meurt ; les regrets amers qu'il aura toute ſa vie : & ſon ſang ſe glace dans ſes veines. Fagon jette ſur lui un regard qui le raſſure. Le Confeſſeur jette les yeux au Ciel ; Louvois reſte immobile à la vue de toutes les con-

féquences de ce dangereux fecret; il lui femble déja que la France, que Monfeigneur, lui demandent compte de la vie de fon Roi, de fon pere. Madame de Maintenon éplorée, eft percée de chaque coup de cifeau, qui va déchirer Louis. Tous craignent, tous diffimulent, de peur d'effrayer le malade, qui demande, des yeux, au fidele Bontems, s'il y a quelque péril.

Felix fait un effort fur lui-même, & reprend toute fa hardieffe. Il arrache, d'une main impitoyable, jufqu'aux dernieres racines du mal. Tous les affiftants frémiffent. Madame de Maintenon pouffe un cri. Le Roi lutte avec la douleur, & ne laiffe pas échapper une plainte.

A huit heures du matin, les portes s'ouvrent: toute la Cour apprend qu'on vient de faire au Roi la grande opération, & perfonne ne fait encore qu'on devoit la faire. Monfeigneur accourt, & en entrant tout en larmes, fe jette au pied du lit du Roi, voit Madame de Maintenon au chevet, & la remercie de lui avoir confervé fon pere.

Au bruit de cette nouvelle inefpérée, Madame de Montefpan arrive en diligence. L'Huiffier, qui avoit fes ordres, lui dit qu'elle ne peut entrer. Elle infifte avec cet air impérieux, que laiffe une longue domination.

L'Huissier persiste dans son refus. Elle apprend que Madame de Maintenon est dans la chambre. Elle sort avec précipitation, & remplit l'anti-chambre de pleurs & de sanglots, qui n'attendrissent ni ne trompent personne.

Le même jour, Louis donne audience aux Ambassadeurs, & tient conseil avec ses Ministres. L'homme souffroit; le Roi se portoit bien.

Felix fut magnifiquement recompensé. Son imagination avoit si vivement travaillé, il se fit en lui une telle révolution d'humeurs, qu'il fut saisi d'un tremblement, qui ne le quitta plus le reste de ses jours. Le lendemain qu'il eut sauvé la vie au Roi, il estropia dans une saignée son meilleur ami. (1)

Madame de Maintenon passa encore un mois dans les plus violentes inquiétudes. On r'ouvroit la playe; on faisoit de nouvelles incisions; les avis des Médecins étoient différents, & les plus doux étoient cruels. » Sire, lui dit-elle un jour, » vous avez bien souffert! Oui, répondit

(1) Le Sr. de Niert, premier valet de chambre. Manuscrits de l'Evêque d'Agen.

» dit le Roi, de vous voir souffrir."
Pendant le cours de sa maladie, il vit en elle tant de vraie tendresse, un si grand zele pour le servir, qu'il ne douta point d'avoir trouvé une femme plus attachée à sa personne qu'à sa grandeur.

Quand sa santé fut meilleure, il fallut l'amuser. Il passoit une heure de l'après-dinée à parcourir son cabinet de médailles avec le P. de la Chaise, qui les entendoit bien, & qui ne se repentit pas de les lui avoir expliquées. Madame de Maintenon le voyant s'arrêter à un César-Auguste, lui dit: » C'est trop se re- » garder."

Racine & Boileau furent appellés pour lui lire quelques morceaux de son Histoire. Ils furent bien surpris de voir Me. de Maintenon, qu'ils avoient cru disgraciée, placée dans son fauteuil, près du chevet du Roi, qui lui parloit avec familiarité, & à qui elle répondoit avec un air libre & naturel, avec un air d'être chez elle. Pour flatter Madame de Montespan, pour la tromper, ou pour l'adoucir, le Roi l'admit à ces assemblées. C'étoit elle qui lui avoit donné l'idée de faire écrire son Histoire par Racine & Boileau, qui s'appliquoient plus à écarter de la Cour tout autre bel-esprit qu'eux, & à

ſe rendre maîtres de l'Académie, qu'à faire un ouvrage digne de la poſtérité. Que pouvoit être une Hiſtoire lue à celui qui en étoit le ſujet ? Pendant que Racine liſoit, & que Louis ſe complaiſoit à jouir, dès ſon vivant, de la réputation qu'il auroit après ſa mort, Me. de Monteſpan laiſſoit échapper quelques mots piquants. Le Roi en ſouriant, jettoit furtivement un regard ſur Madame de Maintenon, qui, aſſiſe ſur un tabouret vis-à-vis de lui, tâchoit d'entendre, ſans bâiller, les fadeurs des deux Hiſtoriens.

Boileau contoit à ſes amis, qu'un jour, au moment où la lecture commençoit, Me. de Monteſpan, qui n'étoit point attendue, entra, & que Me. de Maintenon ne ſe leva point. Le Roi lui dit de s'aſſeoir, & ajouta : » Il eſt bien juſte, Ma» dame, que vous entendiez un ouvrage » dont vous avez tracé le premier plan. " Elle parut très-peu attentive, & de temps en temps interrompit le Lecteur, pour dire à Madame de Maintenon : Madame eſt-elle contente ? Après la lecture, elle lui fit une profonde révérence, où il y avoit plus d'air que de reſpect, & lui demanda une heure, ſous prétexte qu'elle avoit beaucoup de choſes à lui dire. » Et » moi, répondit ſéchement Madame de

» Maintenon, j'ai beaucoup d'affaires; » quand je ferai libre, je vous le ferai » favoir. " Elle ne fit fentir que cette fois fa fupériorité à Madame de Montefpan, qui l'avoit si fouvent accablée de la fienne. Elle ne répondit à fes infultes que par l'inattention, les bienfaits, les careffes ou le dédain.

Elle étoit fi fûre du Roi, qu'elle ne craignoit point de lui offrir tous les jours une femme autrefois paffionnément aimée & encore aimable. Une autre auroit exigé l'éloignement de Me. de Montefpan. Mais Me. de Maintenon, contente d'avoir mis Louis en état de la voir fans danger pour lui, ne penfa pas feulement que la préfence d'une ennemie étoit fort importune pour elle. *En le faifant entrer dans les vues de l'éternité, elle s'étoit acquife un afcendant d'autant plus folide, que les intérêts humains n'y avoient aucune part.* C'eft le témoignage que lui rend l'Abbé de Choify, qui en fait mille fois l'éloge dans fes Mémoires tant accufés de fatyre.

Elle laiffoit à Hébert, Curé de Verfailles, & au P. de la Chaife, le foin de décider fi Me. de Montefpan devoit être exilée de la Cour. Hébert, dévot importun, Prêtre févere, Courtifan indifcret, efpion de tous fes amis, voyoit

impatiemment Me. de Montespan dans sa Paroisse. Le P. de la Chaise, aussi droit quoique plus prudent, croyoit que puisque le mal étoit cessé, on pouvoit souffrir le reste. Le Curé, soit uniquement poussé par son zele, soit qu'il se flattât de plaire à Me. de Maintenon, lui dit, que les Provinces, Paris même ne pouvoient se persuader que ce scandaleux commerce fût rompu, tant qu'on voyoit Me. de Montespan à la Cour; qu'il est dangereux d'avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché; que les cœurs les moins tendres à la tentation succombent aux pieges que tend le souvenir des plaisirs criminels. » Je suis persuadée de tout » ce que vous me dites, répondit Me. » de Maintenon, & le Roi le feroit aisément; mais le P. de la Chaise ne l'est » point. " Le Curé repliqua, que tous les Confesseurs obligeoient un particulier de se séparer des femmes avec lesquelles il avoit péché; que c'étoit là le bras qu'il falloit couper, l'œil qu'il falloit arracher, & que les Rois n'avoient pas une autre conscience que leurs sujets. Raisons qui tendoient à éloigner les enfants comme la mere. » Je conviens, reprit Me. de » Maintenon, de tout ce que vous avan» cez; & je voudrois de tout mon

» cœur que les choses allassent autre-
» ment. »

Elles changerent enfin. Me. de Montespan ne parut plus à la Cour. Après avoir été de tout, après avoir joué tour-à-tour le rôle de prude, de coquette, de tendre, de dévote ; elle se réduisit d'elle-même à n'être rien, dès que tous les fils par lesquels elle tenoit à la Cour furent rompus. Elle eut des dégoûts ; mais que n'étoit-elle une mere plus tendre? elle en eût trouvé le dédommagement dans les établissements immenses que l'on fit à ses enfants,

Cette retraite ne brouilla point Me. de Maintenon avec les Mortemar. L'Abbesse de Fontevrault, témoin de tous ses procédés, la haïssoit peut-être, mais l'estimoit tant, qu'elle se vantoit d'être sa meilleure amie. Les Thianges alloient par elle au Roi avec confiance. Me. de Rochechouart ne rougit point d'être sa pensionnaire. Le Marquis d'Antin étoit son favori : & Vivonne disoit : » Il y a
» de ma sœur à Me. de Maintenon, la
» même distance qu'entre son frere &
» moi. »

Me. de Montespan aimoit à parler d'elle, & n'en parloit jamais avec mépris. Elle lui devoit deux mille louis de pen-

ſion par mois, que le Roi lui donna lorſqu'elle ſe fut retirée à Paris. Pendant les voyages de Marly, elle paſſoit quelques jours à ſa maiſon de Clagny. Quand le Roi partoit pour Fontainebleau, elle alloit à Petit-Bourg, où d'une allée du jardin elle voyoit encore le Roi ſans être vue. Elle vivoit à Paris avec peu de conſidération, & avec beaucoup d'économie : fuyant la ſociété des femmes irréprochables, & cherchant celle des coquettes que la vieilleſſe avoit ramenées à la dévotion ; ne ſe laſſant point d'amaſſer, n'entrant pas dans les beſoins de ſes enfants, & craignant toujours d'être volée. On voyoit d'un côté, des richeſſes immenſes & l'avarice inſatiable ; de l'autre, un revenu modique & une extrême généroſité. Tandis que Me. de Monteſpan jouiſſoit de la récompenſe de ſes foibleſſes, Me. de Maintenon n'avoit qu'une penſion de quarante-huit mille livres, & ne permettoit pas au Roi de l'augmenter. Auſſi diſoit-elle ſouvent : » Ses maîtreſſes lui coûtoient plus en un mois, » que je ne lui coûte dans une année. » Et cela étoit dans l'ordre.

CHAPITRE XIV.

Madame la Comtesse de Caylus.

MAdame de Maintenon ne sortit jamais de la modération qu'elle s'étoit prescrite. Loin d'accabler ses envieux du poids de son crédit, il ne tint pas à elle qu'on ne crût qu'elle en avoit peu. Dans la faveur, on n'est occupé que du soin de l'augmenter ; & elle ne travailloit qu'à faire oublier la sienne : on eût dit qu'elle en étoit embarrassée & confuse. Elle n'avoit point ce faste qui donne du brillant aux places, cet artifice qui y maintient, cette avidité qui fait des amis. Son désintéressement étoit si grand, qu'à peine étoit-ce en elle une vertu. Elle ne savoit pas demander : » Vous voulez, lui disoit Me. de Villette, vous » voulez jouir de votre modération, » & que votre famille en soit la vic- » time. »

Elle aimoit tendrement le Comte d'Aubigné, dont elle ne se pouvoit faire aimer. D'Aubigné demandoit tout, & Me. de Maintenon ne sollicitoit rien. Il s'en

vengeoit en lui donnant tous les jours de nouveaux chagrins. Après cinq ans d'absence, il paroissoit à Versailles, effaçoit tout le monde par sa magnificence, voyoit un moment sa sœur, disparoissoit sans lui dire adieu, & alloit à Paris étaler aux spectacles les airs d'un sous-favori, ou se livrer dans des maisons suspectes aux dépenses d'un luxe obscur. Il affectoit de voir les mécontents, de fronder les Ministres, & de préférer à toute société Montespan & Lauzun. Il répondit à quelqu'un qui lui demandoit sa protection : » Ne » dites pas que vous me connoissez, car » je suis la plus mauvaise compagnie de » Paris. »

Cependant il ressentit les effets de l'amitié du Roi pour sa sœur. Il fut fait Lieutenant-Général, quoiqu'il n'eût point pour lui le droit d'ancienneté : il eut le Gouvernement de Berry, quoiqu'il fût demandé par des Seigneurs qui avoient plus de service. Ses profusions étoient sans bornes. Me. de Maintenon se lassa de donner à un homme qui, né sans bien, se trouvoit pauvre au milieu de cent mille livres de rente (1). D'Aubigné demanda

(1) L'Auteur du Siecle de Louis XIV prétend qu'elle lui donna quelques parts secretes dans les Fermes. Il a été mal informé.

la premiere dignité de la guerre : Me. de Maintenon ſeule trouva cette prétention ridicule, & lui fit une réponſe ridicule pour ce ſiecle-ci, à force d'être magnanime.

Mlle. de Murçay, fille de M. de Villette, & par conſéquent niece à la mode de Bretagne de Me. de Maintenon, avoit tout ce qu'il faut pour ſe bien établir; une protection ſi puiſſante, qu'elle valoit la plus riche dot : les jeux & les ris brilloient à l'envi autour d'elle : ſon eſprit étoit encore plus aimable que ſa figure : on n'avoit pas le temps de reſpirer ni de s'ennuyer avec elle : toutes les Chammêlés du monde n'avoient point ces tons raviſſants qu'elle laiſſoit échapper en déclamant : parfaite, ſi ſa taille eût été plus dégagée, & ſi ſa gayeté ne lui eût point donné de petits airs coquets dont ſa tante & l'âge la corrigerent un peu tard.

Le Comte de Caylus l'épouſa avec ſes droits qui n'étoient rien, ſes eſpérances qui n'étoient pas plus & qu'on comptoit pour beaucoup, & une penſion qui étoit peu de choſe. Le Roi le fit Menin de Monſeigneur, & donna la veille des noces à l'accordée, un collier de perles de dix mille écus. On fut très-ſurpris que Me.

de Maintenon mariât si médiocrement une niece si chérie & si aimable. On l'avoit encore plus été du refus généreux qu'elle en fit à Boufflers, homme d'une probité à la séduire, d'une ambition à s'élever ou à périr. Boufflers dédaignant les bruits ridicules qui accusoient Mlle. de Murçai d'être capable des foiblesses de l'amour, quoiqu'elle n'en aimât que les parfums, l'avoit demandée en mariage, & entendu de la bouche de Me. de Maintenon ces paroles, dignes, dit l'Abbé de Choisy, d'être gravées en lettres d'or : » Ma niece n'est pas un assez grand parti » pour vous, Monsieur : je n'en sens pas » moins ce que vous voulez faire pour » moi : je ne vous la donnerai point ; » mais je vous regarderai à l'avenir com» me mon neveu. " Cette alliance adoptive lui fut utile. Sa fortune fut rapide : trois mois après il eut le Gouvernement de Luxembourg, la charge de Colonel-Général des Dragons, malgré Louvois qui la vouloit pour Tilladet son cousin germain, le grade de Lieutenant-Général par une promotion particuliere, le Gouvernement de Metz, quoiqu'il ne l'eût pas demandé, & toutes les occasions de développer les talents que Me. de Maintenon avoit démêlés en lui.

Me. de Caylus ne plut pas d'abord au Roi, qui la croyoit précieuse & coquette. Me. de Maintenon parvint à l'y accoutumer. On eut à se plaindre d'elle, on l'exila deux fois à Paris. Le premier exil fut long, parce qu'on l'accusa d'avoit dit en recevant l'ordre : » On s'ennuye si » fort dans ce Pays-là, que c'est être exilé » que d'y vivre. " Et en effet, au-lieu d'un triste piquet qu'elle jouoit à Versailles, elle avoit à Paris la société la plus brillante; la Fare, à qui l'amour *promettoit un regard de Caylus* pour le guérir de tous ses maux ; l'Abbé de Rohan, jeune voluptueux, qui ne négligeoit ni la faveur ni les plaisirs; Villeroi (1), d'abord appel-

(1) M. de Voltaire, Tome V, p. 287, fait un portrait tout opposé du Maréchal de Villeroi. » C'étoit, dit-il, un très-brave, très-hon- » nête homme, bon ami, vrai dans la société, » magnifique en tout. " L'Auteur, ajoute-t-il, » en parlant de lui-même, qui, dans sa jeunesse, » eut l'honneur de le voir souvent, a droit d'as- » surer que c'étoit-là son caractere. " Il reprend ensuite M. la B. sur ce qu'il fait dire à M. de Villeroi, a-t-on mis de l'or dans mes poches? » Com- » ment peut-il, dit le Critique, attribuer, je ne » dis pas à un grand Seigneur, mais à un hom- » me bien élevé, ces paroles qu'on attribuoit au- » trefois à un Financier? Comment peut-il par- » ler de tant d'hommes du siecle passé, du ton » d'un homme qui les auroit vus? &c. "

lé le charmant, ensuite le fastueux; qui amusoit les femmes avec tant de légéreté, & qui disoit à ses gens avec tant d'arrogance : *A-t-on mis de l'or dans mes poches?* La seconde disgrace de Me. de Caylus finit par une retraite de huit jours qu'elle fit aux Carmélites. Madame de Maintenon alla l'en tirer, & la remena à la Cour, toute dévote, toute sainte, toute réconciliée avec Dieu & avec elle. Depuis, leur amitié fut quelquefois troublée; mais un grand fonds d'estime mutuelle, le besoin d'une confidente de la part de Me. de Maintenon, l'attrait de la considération en Me. de Caylus, dissiperent bientôt ces légers orages. Me. de Caylus s'égaroit quelquefois; mais sûre d'obtenir sa grace, elle n'avoit pas à combattre la mauvaise honte qui retient dans l'égarement. Son esprit étoit volage; son cœur étoit constant dans le bien. Elle fut Calviniste, Quiétiste, Janséniste, Déiste: & d'opinion en opinion, elle revint enfin à celle qui les fixe toutes par une foi aveugle. Elle eut des passions, du goût pour l'esprit, du penchant à l'intrigue, de la dévotion, & elle finit par des vertus. Ceux qui prétendent qu'elle détestoit sa tante, au milieu de ces démonstrations de tendresse, sont démentis par le recueil de

leurs lettres, & par les *Souvenirs* de Me. de Caylus, qui ne respirent que l'estime & la confiance qu'elles avoient l'une pour l'autre. Peut-être eut-elle à reprocher à Me. de Maintenon un établissement si inférieur à ses espérances. Mais celle qui l'avoit élevée, lui avoit inspiré sa modération. Son mariage pouvoit être plus brillant, mais ne pouvoit être plus heureux, puisqu'il a donné aux Arts, aux Lettres, à la Société, Mr. le Comte de Caylus.

Le Marquis de Murçay étoit amoureux de Mlle. de Boisfranc, fille du Sur-Intendant de la Maison de Monsieur, qui l'avoit disgracié. Mlle. de Boisfranc avoit refusé le Duc de Roquelaure, & dédaignoit Mr. de Murçay, parce qu'elle avoit un million de dot. On ne put obtenir de Me. de Maintenon, qu'elle se donnât le moindre mouvemement pour rapprocher les deux parties. Le P. de la Chaise, moins scrupuleux, se chargea de la réunion, & y réussit. Le Roi donna au Marquis une Cornette de la Compagnie des Chevaux-légers, & à son frere, le Régiment des Dragòns de la Reine. Me. de Maintenon n'avoit pas (1)

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

tant demandé. Le Chevalier de Murçay se signala dans le combat d'Anguyen, & mourut de ses blessures.

Le Marquis de Villette, leur pere, fut réduit à quelques pensions, dues à ses longs services. A toutes les promotions, le public le nommoit Maréchal de France, & la Marine le demandoit hautement : il ne le fut point, malgré tant de titres pour l'être. Les St. Hermines, assez nombreux pour tout envahir, furent écartés de tout, & la Comtesse de Mailly mourut pauvre.

Me. de Maintenon n'avoit cette modération, que lorsqu'il s'agissoit d'elle-même ou de ses parents : c'étoit quelquefois un malheur, de lui appartenir de trop près. Elle établit avantageusement Mlle. de Leuwestein, de la Maison de Baviere, & qui en prit les titres dans l'acte de célébration. Ce qui indigna si fort Me. la Dauphine, qu'elle se fit apporter les registres de la Paroisse de Versailles, & les déchira, en s'emportant contre la complaisance du Curé & l'insolence de Me. de Dangeau. Elle fit la fortune de Mlle. de Rambures, qu'elle n'aimoit pas. Elle maria le Marquis d'Antin à Mlle. d'Uzès, par l'ascendant qu'elle avoit sur le misanthrope Montauzier, qui saisit le moment où la

mere n'étoit plus rien, pour faire le fils quelque chose.

Elle n'oublia point ses amis. Le Marquis de Dangeau eut tout ce que desire un Courtisan ; des richesses, une charge, de la considération, & des plaisirs. Barillon, Ambassadeur en Angleterre, menacé d'une disgrace, en fut garanti, & passa dans le repos une vieillesse agréable. Mademoiselle de Scuderi eut deux mille livres de pension : Madame Deshoulieres, des gratifications considérables ; l'Abbé Têtu, des bénéfices simples ; Racine & Despréaux, les appointements de l'emploi dont ils n'avoient que le titre ; Vardes & Bussy furent rappellés ; le Marquis de Montchevreuil fut Gouverneur de Monsieur le Duc du Maine, & Capitaine des Chasses de St. Germain-en-Laye, & si estimé à la Cour, que le Roi disoit : » Si je n'étois Bourbon, je voudrois être » Montchevreuil. » (1) Il disoit encore : » Tous les Courtisans me demandent sans » cesse ; le seul Monchevreuil ne me de» mande rien. » En effet, il ne s'étoit pas même plaint de n'avoir pas touché

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

depuis dix ans un ſol d'une penſion de douze mille livres. Après la mort du Comte de Mornay ſon fils, le Roi le fit entrer dans ſon cabinet, & le pria de lui dire les beſoins de ſa famille, ajoutant : » Ne » me regardez pas comme votre maître ; » parlez-moi comme à votre ami. " Auſſi Madame de Maintenon diſoit-elle : » De » tous ceux que j'ai placés à la Cour, » Montchevreuil eſt le ſeul qui ait réuſſi. » C'étoit pourtant un homme d'une an- » tique probité. "

Perſonne ne ſe repentit de l'avoir connue, aimée ou ſervie. Un trait bien glorieux dans une ſi longue faveur, c'eſt que ſi quelques-uns de ſes inſatiables amis ſe ſont plaints d'en recevoir trop peu de biens, du moins aucun Citoyen ne s'eſt plaint d'en avoir reçu du mal. Dans le temps même qu'on l'accuſoit de renverſer l'Etat par ſes conſeils, nul François ne l'accuſa de reſſentiment ou de violence.

Elle exigeoit des autres le déſintéreſſement qu'elle avoit pour elle-même. Le Roi lui diſoit ſouvent : » Mais, Madame, » demandez : vous n'avez rien à vous. » Sire, répondit-elle, il ne vous eſt pas » permis de me rien donner. " Voilà ce qu'une avide famille appelloit penſer ſans

élévation. Mais le Peuple admiroit une favorite qui avoit réuſſi à n'être pas aimée de ſes parents ; & la Nobleſſe l'adoroit, comme ſa bienfaictrice & ſon appui.

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR.

MADAME de Maintenon disoit souvent : » On me croit la plus habile
» femme du monde. On croit que, la
» tête sur mon chevet, j'ai imaginé, con-
» duit, achevé le bel établissement de St.
» Cyr. Cependant cette maison n'est ni
» le plan d'un seul jour, ni le plan d'une
» seule tête. Les bonnes œuvres se sont
» présentées : j'y suis entrée sans rien pré-
» voir ; j'ai continué sans rien prétendre.
» Insensiblement mes vues se sont forti-
» fiées & étendues par les premiers suc-
» cès ; une idée a conduit à une autre :
» le bien a produit le mieux. Et de quel-
» ques actes de charité, qui devoient fi-
» nir avec moi, s'est formé un établis-
» sement qui ne finira qu'avec cet Em-
» pire."

C'est cette suite d'idées & de progrès que je vais développer. Ceux qui aiment le bien public, me pardonneront la des-

cription trop détaillée d'un bien qui peut être imité.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions de M. de Maintenon.

MAdame de Maintenon avoit toujours eu du goût pour les enfants, & un talent particulier pour les élever. Elle avoit ordinairement chez elle quelques jeunes filles, qu'elle se plaisoit à instruire dans ses moments de loisir. Elle avoit formé le Duc du Maine, qui commençoit à devenir tout ce qu'il avoit promit d'être: Mademoiselle de Nantes, dont les défauts même étoient aimables; Madame de Montgon, qui à huit ans, disoit Madame de Sévigné, savoit mieux la Cour que les plus vieux Courtisans; & depuis Madame de Caylus, que ses souvenirs qu'on va imprimer, loueront plus que tous mes éloges; Madame la Marquise d'Havrincourt, l'ornement du Cambresis & de l'Artois; Madame d'Haussy, qu'elle rendit propre à l'éducation des Princes; Madame la Duchesse de Bourgogne, qui nous fut trop tôt enlevée, & Madame la Maréchale de Noailles, qu'il suffit de nommer.

Dès qu'elle vit luire les premiers rayons de sa faveur, elle conçut le dessein de quelque établissement en faveur des filles de condition, nées sans bien. La situation où elle s'étoit vue elle-même, la faisoit entrer dans tous leurs besoins, & chercher les moyens de les soulager, & de les tirer d'un état encore plus dangereux pour la vertu, qu'humiliant pour la Noblesse.

Tous les jours, elle remercioit Dieu de ses bienfaits, en les partageant avec des personnes qui avoient de commun avec elle, une jeunesse laborieuse: » Ma » place, disoit-elle, a bien des côtés fâ» cheux; mais aussi elle me procure le » plaisir de donner. "

Ses entrailles s'attendrissoient à la vue des malheureux; la misere d'autrui lui devenoit, pour ainsi dire, personnelle. Elle n'avoit pas besoin, pour exciter sa pitié, d'aller dans ces lieux où se retire l'indigence; elle n'avoit qu'à se rappeller ses premieres années.

Dans la grandeur, souvent on ne se rappelle ce qu'on a été, que pour tâcher de le faire oublier aux autres. Madame de Maintenon s'en ressouvenoit toujours, & ne s'en ressouvenoit que pour faire plus de bien. C'est le propre des grandes pla-

ces, d'endurcir le cœur de ceux que la Providence y éleve. Elle ne regardoit sa faveur que comme un fardeau que la bienfaisance seule pouvoit rendre léger. » Je voudrois, disoit-elle un jour, je vou» drois soulager toute la Noblesse du » Royaume." Projet impossible, mais qui montroit du moins toute l'élévation de son ame, & tout le feu de sa charité. Ce n'étoit point en elle un mouvement passager : c'étoit un sentiment profond, un sentiment qu'elle devoit à la nature, & que la Religion n'avoit fait qu'épurer : » Pour » secourir les malheureux, disoit-elle, » il n'est pas besoin d'être Chrétienne. "

CHAPITRE II.

Ruel.

LE Château de Montchevreuil fut comme le berceau de St. Cyr; & Madame de Brinon y donna lieu aux premiers essais d'un zele, qui ne cherchoit qu'à se produire, & qui ne desiroit les richesses que pour les répandre. C'étoit une Religieuse Ursuline, errante de clôture en clôture, sans biens, enveloppée dans la

qu'il y en eût une; tant Madame de Maintenon faisoit le bien avec secret & avec prudence.

CHAPITRE III.

Noisy.

ELLE alloit souvent à Ruel; elle voyoit les progrès de l'éducation, & y faisoit elle-même le Catéchisme. » Que j'ai » d'impatience, écrivoit-elle à Madame » de Brinon, de me trouver dans cette » étable que j'aime tant!" Ses visites devinrent plus fréquentes, & plus incommodes à cause de l'assujettissement de sa place. Les premiers succès l'engagerent à rapprocher encore plus d'elle une école qui lui devenoit de jour en jour plus chere.

L'occasion s'en présenta. La clôture du petit parc de Versailles & l'agrandissement de l'autre, rendirent inutiles plusieurs belles maisons que le Roi avoit achetées des propriétaires; Madame de Maintenon en demanda une. Le Roi lui offrit Noisy, maison bâtie par Mr. de Gondy, & enfermée dans le parc. Madame de Maintenon,

tenon, qui n'avoit pas porté ses vues si haut, lui répondit que la moindre ferme seroit bonne pour cet usage. Le Roi, aussi jaloux de participer à cette charité, que charmé de celle de Madame de Maintenon, persista, & lui dit même que pour le bien du bâtiment, il falloit qu'il fût habité. Il donna ordre qu'on travaillât aux réparations. Dix mille écus les firent en quatre mois. La maison étoit commode, l'air très-sain : l'eau seule manquoit. Le jour pour la translation fut fixé au lendemain de la Chandeleur.

On sépara les filles en quatre classes, & on les distingua par la couleur du ruban, dont leur coëffure étoit renouée. On observa qu'elle fussent à-peu-près de même taille ; les plus grandes eurent le ruban bleu ; les secondes, le jaune ; les troisiemes, le verd, & les plus petites, le rouge. Le ruban noir fut destiné à servir de récompense.

Les conditions étoient confondues ; les unes étoient Demoiselles ; les autres, des filles de bons Bourgeois ; mais toutes pauvres. Pour faire deux bonnes œuvres à la fois, elle préféroit les enfants des nouveaux convertis. Et pour que les Paysans de ses terres se ressentissent de cette établissement, elle composa un corps de

avoir vendu ſes chevanx, ſes habits, ſes bijoux, elle mêloit ſes larmes aux leurs, & leur diſoit : » La Providence ne vous » abandonnera pas ; j'étois née auſſi pau- » vre & plus malheureuſe que vous. " L'indigence unie à la beauté n'eſſuya jamais ſes refus : ravir à la ſéduction du monde les filles que les attraits naiſſants expoſoient à tous ſes pieges, étoit une de ſes œuvres favorites.

CHAPITRE IV.

Projet de l'établiſſement de St. Cyr.

SA compaſſion la mit au-deſſus de la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais rien demander au Roi. Elle lui repréſenta :

» Qu'en établiſſant des Compagnies de » Gentilshommes dans lès Places fron- » tieres, il avoit procuré à la Nobleſſe » un ſoulagement conſidérable : mais que » ſon ſexe étoit auſſi digne de ſon atten- » tion, comme étant plus foible & plus » expoſé à la miſere !

» Qu'une partie de la Nobleſſe étoit » dans une telle pauvreté, qu'on voyoit » tous les jours des filles iſſues des plus

» anciennes Maiſons réduites à la mendi-
» cité, errantes dans les Provinces, ſujet-
» tes à mille dangers, en proie aux plus
» humiliantes tentations, parce qu'il ne
» reſtoit à leurs peres que le ſouvenir de
» leurs ſervices, ou les marques des ex-
» ploits de leurs aïeux :

» Que ſa gloire étoit intéreſſée à en-
» tretenir par des récompenſes & par
» des bienfaits cette émulation, cet hon-
» neur, qui engageoient la Nobleſſe à
» ſe ſacrifier en tout temps à ſon ſervice :

» Qu'en qualité de Chrétien, il de-
» voit uſer de ſon pouvoir pour ſecou-
» rir les malheureux, & pour conſoler
» les affligés ; que, comme le pere de la
» patrie, il devoit ſoulager ſenſiblement
» des familles dont les chefs, après avoir
» verſé leur ſang pour lui, voyoient lan-
» guir dans la miſere des enfants dont toute
» la paſſion étoit de verſer le leur à leur
» tour. »

Me. de Maintenon préſenta ces véri-tés avec tant d'énergie, & ſous tant de faces différentes, que le Roi en fut tou-ché. Il les approfondit : l'étonnement où le jetta la miſere de ces hommes, qui, après l'honneur de mourir pour ſon ſervice, n'en connoiſſoient pas de plus grand que celui de ſe ruiner auprès de ſa per-

sonne, fit que les conversations tournerent souvent sur ce sujet. Louis n'étoit pas de ces Princes qui craignent d'être attendris.

La charité de Me. de Maintenon épioit tous les moments favorables; & sa sagesse en profitoit. Il faut auprès des Rois une femme qui connoisse la pauvreté: & celle-ci l'avoit éprouvée. Elle lui représenta tous les avantages que l'Etat retireroit de l'établissement qu'elle avoit essayé, lui disant, qu'une belle éducation perpétueroit l'honneur & la vertu dans les familles, répandroit la piété dans les Provinces, & attacheroit la Noblesse à l'Etat par un nouveau lien.

Frappé de toutes ces raisons, il lui dit: » Mais, Madame, que voulez-vous faire? Jamais Reine de France n'a rien » fait de semblable (1)." Il n'avoit besoin que de connoître le bien pour le faire avec magnificence: il renchérit sur le projet de Me. de Maintenon, & voulut d'abord une fondation de cinq cent Demoiselles. Mr. de Louvois fut effrayé de la dépense, & Me. de Maintenon, des difficultés de l'éducation. On se borna donc à deux

---

(1) Mémoires de l'Abbé Pirot.

cents cinquante Demoiselles, à trente-six Professes, & à vingt-quatre Converses.

Me. de Maintenon entra dans tous les détails imaginables, marqua jusqu'aux moindres bagatelles; tint un milieu entre une extrême abondance & une extrême frugalité, & traça le plan d'une vie aisée sans superflu.

On délibéra sur le choix d'un lieu propre à cet établissement. Il falloit accommoder l'inclination de Me. de Maintenon, qui l'y porteroit souvent, avec l'obligation où elle étoit de ne pas s'éloigner de Versailles.

On proposa de faire l'établissement à Versailles même, ou entre Versailles & Paris. Mais elle supplia le Roi de considérer que rien ne nuiroit plus à la Communauté, par les visites continuelles: que l'éducation en souffriroit; qu'il ne falloit point placer l'asyle de l'innocence dans un lieu où tout lui tendroit des piéges; que l'esprit du monde y entreroit avec les Grands; qu'il falloit choisir un lieu assez éloigné de Versailles, pour délivrer la Communauté de la foule d'importuns que la proximité y attireroit, & assez voisin pour en tirer la subsistance, & pour être échauffé des premiers rayons du Trône.

On choisit St. Cyr, qui est à une demi-lieue de la Cour. Louvois y alla, & donna ordre à Mansard d'en examiner la situation, l'air, la facilité d'avoir des eaux. Outre sa proximité, ce lieu se trouvoit depuis peu enfermé dans le parc; ce qui lui étoit comme une double garde contre toutes les insultes que les maisons écartées reçoivent quelquefois.

La maison des Bénédictines de St. Cyr tenta dabord Mr. de Louvois & Me. de Maintenon, qui la visiterent. On leur parla d'un accommodement. Elles s'allarmerent: » Nous sommes ici, disoient-elles, depuis le Saint Roi Dagobert. " Elles ne savoient pas que ce Roi dévot & libertin fondoit un Couvent & un Serrail partout où il portoit ses pas. Mr. de Louvois leur ordonna de déloger dans quinze jours. Me de Maintenon devoit être contre elles, & fut leur appui. Elle ne voulut pas que sa fondation commencât par une violence ou par une injustice. Les Bénédictines demanderent cinq cents mille livres de leur maison, & par-là la conserverent.

(1) Mansard eut ordre de chercher

(1) 9 Avril 1685.

une autre situation commode, & de suivre les idées que Me. de Maintenon lui donneroit. L'Architecte choisit la maison du Marquis de St. Brisson-Séguier. Le Roi l'acheta 91000 liv. Le contrat fut passé en forme d'échange, entre Mr. de St. Brisson, & le Maréchal de la Feuillade.

CHAPITRE V.

Saint-Cyr.

(1) ON mit la main à l'œuvre. Outre les ouvriers qui y venoient de tous côtés, il y eut des troupes campées à Versailles. On y vit à-la fois plus de 900 maçons travaillants de la truelle, plus de 400 tailleurs de pierre, autant de charpentiers, enfin plus de deux mille six cents hommes.

Le Roi ayant demandé au Marquis de Louvois qu'elle somme il falloit pour l'entretien de cette maison, Me. de Maintenon prit la parole, & dit, que ces dé-

(1) 1 Mai 1685.

tails n'étant pas ordinaires, il étoit difficile d'y réussir, à moins de savoir la maniere dont on vouloit que cette Communauté fût établie, & que ne s'agissant pas seulement de nourriture & d'habits, mais d'une infinité d'autres choses, il falloit des gens qui entrassent dans l'esprit même de l'institut pour en parler avec justesse & avec précision.

Quelques jours après, le Ministre dit au Roi, que la dépense de cette Communauté monteroit à deux cents mille francs par an. Le Roi répondit, que Me. de Maintenon en avoit dressé un mémoire raisonné, qui lui paroissoit juste, & qui ne montoit pas si haut. Louvois jetta l'œil sur la totalité, & dit qu'il n'étoit pas possible que cent mille, pas même cent cinquante mille francs, suffissent pour la dépense. La suite a fait voir qu'il ne se trompoit pas, & que Me. de Maintenon avoit demandé pour le public avec autant de modération que pour elle-même.

Après quelques contestations entre Me. de Maintenon & le Ministre, le Roi prit un milieu, & dota la maison de cinquante mille écus de rente. Il commit à Me. de Maintenon le soin de l'ameublement, & lui permit d'y employer telle somme

qu'elle voudroit : c'en fut aſſez pour lui lier les mains. D'autant plus modérée, qu'il lui étoit permis de ne l'être pas, elle n'y employa que cinquante mille écus.

Tandis qu'on faiſoit les calculs à Verſailles, l'Abbé Gobelin examinoit à Noiſy la vocation des filles qui avoient du goût pour la retraite, & des talents pour l'éducation. On ne vouloit pas de Religieuſes : le Roi ne les aimoit point : Me. de Maintenon haïſſoit les petiteſſes monacales, ſoit réelles, ſoit ſuppoſées. On vouloit une Communauté, qui eût les vertus des Cloîtres, & qui n'en eût pas les pratiques. On la vouloit éloignée du monde, mais capable d'y paroître. Le Roi ne vouloit point d'habit religieux pour les Profeſſes : Me. de Maintenon en imagina un à peu près ſemblable à celui des Dames de Miramion, & fit paroître devant lui une de ſes femmes qui l'avoit eſſayé. » Quel Diable de bonnet » de Nonne, dit le Roi, leur avez-vous » donné-là ? " Le petit bonnet fut réformé : le Roi fut content du reſte, & ajouta la croix d'or pour les Dames, & un grand manteau traînant pour l'habillement de chœur, tel qu'on l'a encore aujourd'hui.

CHAPITRE VI.

Constitutions de St. Cyr.

CEpendant Me. de Brinon faisoit le plan des constitutions, & de fréquents voyages à Versailles. Elle étoit éloquente, parloit avec grace, & plut au Roi. Dès que les constitutions furent rédigées, Racine & Boileau en revirent le style : Mr. de Chartres, Mr. l'Abbé Gobelin, & le P. de la Chaise corrigerent les fautes essentielles. Mr. le Cardinal Ranucci, Nonce du Pape, les trouva si belles, qu'il les envoya à Sa Sainteté.

Il seroit à souhaiter que ces constitutions fussent publiées. C'est le chef-d'œuvre du bon sens & de la spiritualité, qui ne s'accorde pas toujours avec lui. Elles serviroient à réformer bien des Communautés. La Fondatrice sut tenir un milieu entre l'orgueil des Chapitres & les petitesses des Couvents. Elle unit une vie très-réguliere à une vie commode. Elle craignit que Me. de Brinon n'eût inspiré à cette Communauté naissante une certaine grandeur, & que le voisinage de la Cour, une fondation Royale, les visites

du Roi, & même les siennes, ne donnassent aux Dames une idée, un air de Chanoinesses. Elle recommanda fortement à leurs Directeurs de prêcher aux postulantes l'humilité : & ce fut presque malgré elle qu'elles furent appellées *les Dames de St. Louis.*

Mr. de Villeroi, Evêque de Chartres, vouloit que les Dames fissent des vœux absolus. Le P. de la Chaise fut d'avis que l'Ordinaire pût en dispenser. Il disoit, que des enfants seront toujours mieux élevés par des personnes qui tiendront encore au monde, que par des femmes qui y auront renoncé ; que les vœux absolus assujettissent à beaucoup de pratiques de dévotion, & prennent un temps précieux qui ne pouvoit être mieux employé qu'à l'éducation de la jeunesse ; qu'il seroit à craindre que les éleves, dont l'esprit est tendre & facile, ne fussent séduites par la vie austere & pénitente de leurs maîtresses, & qu'elles ne se passionnassent pour un état dont elles entendroient à chaque instant exalter les délices : ce qui s'opposeroit au bien qu'on vouloit faire. » L'objet de cette fondation, ajoutoit-il, n'est » pas de multiplier les Couvents, qui » se multiplent assez d'eux-mêmes, mais » de donner à l'Etat des femmes bien

» élevées. Il y a assez de bonnes Re-
» ligieuses, & pas assez de bonnes meres
» de famille. L'éducation perfectionnée
» à St. Cyr produira de grandes ver-
» tus ; & les grandes vertus, au-lieu
» d'être enfermées dans des Cloîtres,
» devroient servir à sanctifier le mon-
» de. »

Le Roi goûta ces raisons, & dit : *Je fonde une Communauté, & non un Couvent.* Les Dames ne firent que des voeux simples. On verra que le P. de la Chaise s'étoit mépris, & qu'il falloit à cette maison des voeux absolus.

CHAPITRE VII.

Bâtiment de St. Cyr.

CEpendant l'édifice s'élevoit avec une magnificence Royale. Tous les obstacles s'applanissoient par les soins de Me. de Maintenon. Quoique le terrein fût marécageux, & qu'on ne fût point d'accord sur la distribution des appartements, le bâtiment fut fait en aussi peu de temps qu'on en mettroit aujourd'hui à le projetter. Tout fut achevé en quinze mois, & coûta quinze cents mille livres.

Dans cet édifice, on reconnoit par-tout la main de Louis. Mais la précipitation fit faire des fautes considérables. On employa du bois verd, comme dans presque tout ce qu'il a bâti : on prit le rez-de-chaussée trop bas de plus d'une toise : les caves qui sont belles & en grand nombre, devinrent des cloaques : les eaux qu'on cherchoit furent perdues par l'enlevement des terres, & la fouille des caves détourna les sources : ce qui obligea de faire un bâtiment hors l'enceinte de la clôture, pour établir une pompe qui puise dans l'aqueduc, & qui éleve l'eau dans un bassin, pour la répandre dans tous les offices de la maison. A Noisy, il n'y avoit pas assez d'eau : à St. Cyr; il y en eut trop. La porte de l'Eglise fut placée dans un recoin derriere des remises. Les Orgues & les Confessionnaux furent ensemble, quoique d'un usage assez opposé. Les fondations sises sur un terrein marécageux sont ruinés par les eaux. En 1752, on a été obligé de reprendre sous œuvre un corps de logis dont le mur étoit séparé de la base de cinq ou six pouces. En un mot, la maison des Dames de St. Louis fut assujettie à des réparations si fréquentes & si dispendieuses, que le successeur du Prince qui l'a fondée, n'a pu s'empê-

cher de dire : *Il faudra que je les bâtisse ailleurs.*

A çela près, rien n'est plus grand, plus majestueux, plus commode, ni mieux entendu. On y retrouve la belle maniere de Mansard. Le dedans est du génie de Me. de Maintenon, qui s'appliqua fort à bien assortir l'Eglise, le lieu d'assemblée, le réfectoire, les offices, les quatre classes, & les dortoirs, laissant le reste à l'habileté de l'Architecte. Les dehors ont plus de grandeur que de régularité : on ne peut voir sans admiration la belle ordonnance de l'intérieur.

CHAPITRE VIII.

Intentions du Roi.

LE Roi jugea cet établissement digne de toute son attention. Il écrivit de sa main le résultat de ses réflexions, sur un bordereau, qui n'est pas moins une preuve de son excessive bonté, que de sa capacité pour les détails, malgré des vues plus importantes. Le voici :

POUR L'ÉTABLISSEMENT DE ST. CYR.

Les patentes bien dressées.

Biens à donner à la fondation.

Ornements à faire pour l'Eglise.

Meubles de toutes sortes.

Choix d'un homme d'affaires.

Choix d'un Conseiller d'Etat pour assister aux comptes.

Provisions par avance pour qu'on n'en manque pas au premier Juillet, jour que les Demoiselles entreront à St. Cyr.

Proposition de donner des revenus plus qu'il n'en faut pour l'entretien de la maison, à condition de marier des Demoiselles du revenant-bon.

Une somme honnête, mise à part pour les besoins qu'on ne peut prévoir.

Réglements à faire : constitutions à examiner : bons sujets à choisir.

Précautions à prendre contre les désordres, tant dans les mœurs que dans l'administration des biens.

Défendre tous présents : défendre qu'on n'acquiere plus de biens.

Défendre de bâtir pour agrandir la maison.

Spécifier l'âge & le temps que les filles seront reçues & demeureront dans la maison.

Au mois de Juin 1686, le Roi donna un Edit d'érection qui fut enrégistré au Parlement, le 18 du même mois. Le préambule est d'un pere du peuple. » Comme nous ne pouvons assez témoigner

» l'affection qui nous reste de la valeur
» & du zele que la Noblesse de notre
» Royaume a fait paroître dans toutes les
» occasions, en secondant les desseins que
» nous avons formés, & que nous avons
» si heureusement exécutés pour la gran-
» deur de notre Etat, & pour la gloire
» de nos armes, la paix que nous avons
» si solidement affermie nous ayant mis
» en état de pouvoir étendre nos soins
» jusques dans l'avenir, & jetter les fon-
» dements de la grandeur & de la féli-
» cité durable de notre Monarchie, nous
» avons établi plusieurs Compagnies dans
» nos Places frontieres; où, sous la con-
» duite de divers Officiers de guerre
» d'un mérite éprouvé, nous faisons éle-
» ver un grand nombre de jeunes Gen-
» tilshommes, pour cultiver en eux les
» semences de courage & d'honneur que
» leur donne la naissance, pour les for-
» mer par une exacte & sévere discipli-
» ne aux exercices militaires, & pour
» les rendre capables de soutenir à leur
» tour la réputation du nom François:
» & parce que nous avons estimé qu'il
» n'étoit pas moins juste & moins utile
» de pourvoir à l'éducation des Demoi-
» selles d'extraction noble; sur-tout pour
» celles dont les peres étant morts dans

» le service, ou s'étant épuisés par les » dépenses qu'ils auroient faites, se trou» veroient hors d'état de leur donner les » secours nécessaires pour les bien élever : » après l'épreuve qui a été faite plusieurs » années, par nos ordres, des moyens » d'y réussir, nous avons enfin résolu de » fonder & établir une Maison & Com» munauté, où un nombre considérable » de jeunes filles issues de familles no» bles, & particuliérement de peres morts » dans le service, ou qui y seroient ac» tuellement, soient entretenues gratui» tement, & élevées en cette Commu» nauté dans les principes d'une verita» ble & solide piété, & reçoivent tou» tes les instructions qui peuvent conve» nir à leur naissance & à leur sexe, sui» vant l'état où il plaira à Dieu de les » appeller : en sorte qu'après avoir été bien » élevées dans cette Communauté, cel» les qui en sortiront puissent porter » dans toutes les Provinces de notre » Royaume des exemples de modestie & » de vertu, & contribuer, soit au bon» heur des familles où elles pourront en» trer par mariage, soit à l'édification des » maisons religieuses où elles voudront » se consacrer à Dieu, auquel effet nous » avons fait construire la maison de St. » Cyr, &c. »

Le premier article établit (1) 36 Dames, dont le nombre ne pourra être augmenté, & qui ne pourra être rempli que par quelqu'une des 250 Demoiselles dont le nombre n'est point expressément limité, & dont la nomination est réservée, au troisieme article, aux Rois de France, qui ne choisiront que celles qui pourront prouver quatre degrés de Noblesse. On n'en exigea que du côté paternel, à cause des fréquentes mésalliances. Mais on voulut que celles du pere de la Demoiselle présentée fussent exactes, & sur des pieces originales, sans admettre de copie collationnée.

Le quatrieme veut qu'aucunes Demoiselles ne puissent être pourvues des places vacantes, si elles ne sont âgées de sept ans accomplis, ou si elles en ont plus de douze, & qu'elles n'y demeurent que jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Le septieme dit, que la Communauté pourra renvoyer l'une des Demoiselles à

(1) Le Roi a dérogé à cet article, & a permis que, tant en Sœurs Converses qu'en Dames de Chœur, on pût aller jusqu'au nombre de 80 personnes.

ses parents quand elle le jugera à propos, & que les parents & tuteurs pourront les retirer de la maison à leur volonté : que les Dames, les Demoiselles, & les Sœurs Converses seront reçues gratuitement, avec défenses qu'il soit rien reçu en gratifications ou en présents.

Le huitieme & neuvieme donnent à la Communauté la Maison, Terre, & Seigneurie de St. Cyr, la manse abbatiale de St. Denis, qui avoit été déja donnée par un brevet du 2 Mai, & qui produisoit alors 114000 liv, & cinquante mille à prendre sur les Domaines de la Généralité de Paris, au Chapitre des Fiefs & aumônes, en attendant qu'on eût fait les fonds de cette somme. Il manque encore 20750 liv. à fournir en terres.

Le dixieme défend expressément à la maison de recevoir à l'avenir aucune augmentation de dotation, de quelle nature que ce puisse être, si ce n'est de la part des Rois, ou Reines de France, & de celle de Me. de Maintenon.

Le onzieme ordonne que les deniers des épargnes seront employés à doter les Demoiselles ; & qu'au défaut de ces fonds, il sera pris des deniers du Trésor Royal pour contribuer à la dot de celles qui voudront se marier. Celles qui seront appellées

à la Religion entreront gratuitement dans les Abbayes Royales dont le Roi a la nomination.

CHAPITRE IX.

Formalités.

LEs Moines de St. Denis murmurerent de ces dispositions. C'étoit violer les privileges d'une Abbaye, que le nom seul, disoient-ils, de tant de Monarques, qui y sont ensevelis, devoit conserver. Le public jugea que c'étoit entrer dans les vues des bienfaicteurs de l'Eglise, que de consacrer à l'éducation de la jeunesse, des biens que la corruption du siecle avoit détournés au luxe d'un Abbé de Cour, ou à la gourmandise de Religieux fainéants.

La Cour de Rome, qui, pour conserver ses droits, vend aux Princes celui de faire le bien, prétendit un grand dédommagement pour l'extinction du titre d'Abbé de St. Denis (1). Antoine Arnauld,

(1) Le brevet du Roi pour l'union de cette manse abbatiale à la maison de St. Louis est du 2 Mai 1686.

plein d'admiration pour le nouvel établissement, quoique le P. de la Chaise l'eût ardemment favorisé, écrivit de longues lettres pour se moquer de l'avarice du Pape. Après bien des contestations, le Roi accorda vingt-cinq mille écus, & Innocent XII. donna une Bulle dans laquelle il assura qu'il unissoit *gratis* (1) la manse abbatiale de St. Denis à la maison de St. Louis.

L'Evêque de Chartres déclara par un décret, que l'intention du Roi & la sienne étoient que Me. de Maintenon fût Supérieure perpétuelle de cette Communauté, tant pour le spirituel que pour le temporel. Les Dames lui envoyerent une croix d'or semée de fleurs de lys : elles y avoient fait graver ces deux vers de Racine :

Elle est notre guide fidelle :
Notre félicité vient d'elle :

allusion ingénieuse à la croix, & à celle qui devoit la porter.

Le Roi lui donna un brevet, par lequel il lui attribuoit tous les droits, honneurs & prérogatives de Fondateur. Me. de Maintenon crut devoir s'opposer à tous

(1) La Cour de Rome demandoit 180000. liv.

ces titres, mais on lui représenta qu'ils ne signifioient autre chose, sinon qu'elle avoit conduit les commencements de cette Maison. Elle se laissa donner tous les titres qu'on voulut. Un Abbé ayant rempli de ses louanges un sermon, elle le pria de les supprimer toutes : le Prédicateur lui dit, que ces louanges porteroient au bien ses enfants de St. Cyr : » Si cela est, répondit-elle, louez-moi » tant qu'il vous plaira. " Elle avoit été nommée malgré elle dans les lettres-patentes (1). Elle obtint qu'elle ne le seroit point dans la médaille. On voit dans cette piece des filles de différents âges, les Dames professer avec un espece de voile sur la tête & un manteau par-dessus leurs habits, & la piété sous la figure d'une femme majestueuse & voilée, qui préside à une si sainte institution, avec cette légende : CCC. PUELLÆ NOBILES SANCIRIANÆ (2).

Le

(1) Il est remarquable qu'elle y est nommée Madame de Maintenon ; le style de la Chancellerie vouloit qu'on dît, la Dame de Maintenon.

(2) On prit un nombre rond, parce que, quoiqu'il n'y eût que 250 Demoiselles, il y avoit 36 Religieuses, la plupart si jeunes, que le mot *Puellæ* leur convenoit.

Le Roi n'oublia rien de tout ce qui pouvoit donner à cette maison des encouragements pour le présent, & de la considération pour l'avenir. Il alla à Noisy, & dit à Me. de Brinon en présence de toute la Communauté : » Je ne doute » point, Madame, de votre attention à » choisir les sujets dont vous composerez ce nouvel institut. Il est tout entier pour la gloire de Dieu & pour le » soulagement de ma Noblesse. Je l'ai fait » dans des motifs très-purs & très-désintéressés. Il doit être conduit de même. »

Me. de Maintenon, conseillée par son estime, par sa reconnoissance, & par l'état des choses, établit Me. de Brinon Supérieure perpétuelle. Elle dérogea pour elle à l'Edit d'érection, qui veut que la Supérieure soit élue par la Communauté, & changée tous les trois ans. La jeunesse des personnes qui formoient le nouvel institut, sembloit autoriser cette distinction. Mais il est dangereux de s'écarter des regles : il l'est encore plus de s'en écarter dans des points essentiels ; il l'est infiniment de s'en écarter dès la naissance d'un établissement. Me. de Maintenon en fut convaincue, mais trop tard.

CHAPITRE X.

Premiers réglements.

ON sollicitoit de tous côtés les places de St. Cyr, & l'on travailloit aux preuves de noblesse avec exactitude & avec diligence : plus de cent Demoisel-les avoient déja donné leurs certificats de quatre degrés de noblesse, en attendant que leurs preuves fussent achevées. Plusieurs en firent de dix-huit générations. Me. de Maintenon n'en exigea pas de quelques-unes qui étoient déja à Noisy : mais elle ne se relâcha point sur celles qui entrerent depuis à St. Cyr. Parmi les postulantes, elle préféra les plus malheureuses & les moins recommandées.

Elle régla que les aspirantes porteroient une attestation de pauvreté, signée de l'Evêque Diocésain ou de ses grands-Vicaires. Ce réglement est souvent éludé : un Gentilhomme est toujours censé pauvre : peut-être eût-il fallu déterminer le sens du mot pauvreté : les biens, destinés à la Noblesse indigente, ne seroient pas la proie de l'avide richesse.

Il fut aussi établi, qu'avant d'être admises, les Demoiselles seroient examinées & visitées, avec ordre de rejetter celles qui auroient quelque défaut considérable dans le corps ou dans l'esprit. Précaution excellente, en ce qu'elle obvie aux défauts contagieux de tempérament & de caractere : la pitié la condamne d'abord: une pitié plus éclairée l'avoue.

Le Roi voulant donner à cette maison toutes les marques d'honneur, lui permit ses livrées à perpétuité. Il ne manquoit que des armes : Me. de Maintenon proposa une croix abaissée, surmontée d'une couronne Royale, & les trois extrêmités parsemées de fleurs de lys.

Les Demoiselles furent habillées uniformément, d'une étamine brune du Mans : le manteau & la jupe de même. L'été, un jupon de toile écrue : en hyver, un de ratine rouge. Pour coëffure, un bonnet blanc piqué avec plusieurs rangs de rezeau plissés par le devant, renoués de plusieurs nœuds de ruban de la couleur de la classe où elles sont. Dans cette simplicité uniforme, il y a une beauté qui tient de la magnificence. L'habit de St. Cyr eut le privilege des habits de Cour.

On déménagea de Noisy : les Novices & les Dames arriverent les premieres à

St. Cyr. Elles furent précédées par le corps de St. Candide, accompagné d'Ecléſiaſtiques, qui le dépoſerent dans l'Egliſe avec toute la véneration due aux reliques des Sts. Martyrs.

Du jour de la tranſlation, la Communauté fut complete, aux Profeſſes près, auxquelles on joignit des Dames du monde, d'une vertu édifiante.

Chacune, en arrivant à ſa place, trouva tout ce qui étoit à ſon uſage, neuf, ſimple, & de bon goût. Cet ordre étonnant parmi une ſi grande variété, ſembloit tenir des deſcriptions fabuleuſes des Romans ; on crut entrer dans un palais enchanté ; on ne ſe raſſaſioit ni de voir, ni de ſe recrier ſur tant de beautés uniformes & nouvelles.

Depuis, le Roi nomma un Conſeil pour examiner une fois l'année les comptes & les affaires de la maiſon : (1) & Madame de Maintenon y attacha Manſeau, ſon Ecuyer & ſon Maître d'hôtel tout enſemble, homme expérimenté, qui ſe chargea de veiller ſur toutes les dépenſes.

(1) Pieces Juſtificatives.

CHAPITRE XI.

Madame de Brinon.

ST. Cyr devint bientôt pour Madame de Maintenon un ſujet de dégoûts & de chagrins. Le bien s'y faiſoit, mais s'y faiſoit mal. Les Demoiſelles étoient bien élevées ; mais les Dames étoient mal conduites. La Supérieure avoit tous les talents, hormis celui de gouverner. Madame de Brinon ſavoit le monde, les Peres de l'Egliſe, les Poëtes ; elle ne ſavoit que la théorie de ſon état. Elle étoit d'une humeur inégale, bruſque, impérieuſe, prodigue, avide de gloire & de biens.

Madame de Maintenon l'avoit cru guérie de ſes inconſtances, & la ſageſſe de ſes diſcours lui avoit donné une haute idée de ſon ame. Elle la combloit de diſtinctions, qui, au-lieu de l'attacher au nouvel inſtitut, l'en éloignoient, en lui en ôtant l'eſprit. Madame de Brinon avoit des préférences ſur le choix des novices, très-dangereuſes pour la maiſon. Parmi celles qui ſe préſentoient, elle choiſiſſoit celles qu'elle aimoit, & elle étoit fort ſujette à

d'injuſtes averſions, & Madame de Maintenon vouloit qu'une Supérieure s'oubliât ſans ceſſe elle-même.

Manſeau eut ordre de modérer l'humeur prodigue & changeante de Madame de Brinon, qui fut gouvernée, ſans ſavoir qu'elle l'étoit.

Bornée au ſpirituel, elle inſtruiſoit tous les jours les profeſſes & les novices, & les Dimanches, elle faiſoit des exhortations ſur les Epîtres & les Evangiles, avec tant d'éloquence, qu'elle étoit admirée des étrangers même qui la venoient ſouvent entendre à la grille du chœur.

La conſidération de Madame de Maintenon étoit extrême pour elle ; préſents, careſſes, prévénances, rien n'étoit épargné. On la regarda comme une eſpece de favorite. Le Roi n'alloit point à St. Cyr, qu'il ne l'entretînt avec bonté. Sa réputation s'étendit ; & ſon poſte devint d'un prix à être envié de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans les Monaſteres. On n'en parloit que comme d'un eſprit ſupérieur ; on venoit de toutes parts entendre ſes exhortations, qu'on appelloit l'explication de l'Evangile ; les Courtiſans avoient décidé que le Bourdaloue ne diſoit pas mieux : les Eccléſiaſtiques furent jaloux ; ils critiquerent la bénédiction

qu'elle donnoit à la communauté, d'un ton d'Evêque ; elle s'en abstint.

Le spirituel suffisoit pour l'occuper ; elle fut choquée d'être dispensée du temporel, & témoigna qu'elle l'étoit. Ses manieres, ses meubles, ses sentiments tenoient plus d'une Abbesse, que d'une Religieuse, qui devoit commander par l'exemple. Le Roi, étant allé à St. Cyr, lui dit quelques mots à l'oreille. Cet air de familiarité la mit hors d'elle-même ; elle ne traita plus les Dames qu'avec hauteur : on ne l'approcha plus sans trembler.

Me. de Maintenon fit plusieurs réglements, toujours en consultant Madame de Brinon. Leurs sentiments étoient presque toujours opposés. On voyoit dans l'une l'élévation de l'ame, la simplicité dans la conduite, une économie raisonnable, une grande attention à l'éducation des Demoiselles, ce recueillement intérieur si nécessaire à tous les Chrétiens, & cette affabilité qui faisoit que chacune la regardoit comme sa mere. On voyoit dans l'autre mille qualités éclatantes mêlées d'un grand amour-propre, une sévérité qui rendoit son abord très-difficile & son commerce épineux, une sensibilité au plaisir, du goût pour la diversité, une fureur pour tout ce qui étoit nou-

veau. Cette oppoſition de caracteres gênoit les Religieuſes, qui vouloient également plaire à leur Inſtitutrice & à leur Supérieure.

Me. de Maintenon, mille fois rebutée des contradictions de Madame de Brinon, s'ouvrit à ſes amis des inconvénients qui réſultoient de ce conflict d'autorité. Elle auroit abandonné ſon ouvrage, ſi la charité le lui eût permis. Madame de Brinon ſe prévaloit ſans ceſſe de ſon titre de Supérieure, & des droits que les conſtitutions y attachoient. Madame de Maintenon avoit trop de modeſtie pour parler des ſiens, & trop de douceur pour les faire valoir. Pour donner plus de poids à ſes conſeils, elle alloit tous les jours à St. Cyr conjurer la Supérieure de faire ce qu'elle auroit pu commander.

Accoutumée à une vie libre, Madame de Brinon avoit peine à ſe contenir dans la régularité, où la retenoit la préſence importune de Madame de Maintenon. Cependant l'eſtime de la Cour augmentoit. Elle étoit en commerce avec les Princeſſes, les Miniſtres, les Cardinaux; on briguoit à l'envi ſon amitié & preſque ſa protection. Madame de Maintenon ajoutoit à l'eſtime publique; elle lui donnoit par-tout le pas, à l'Egliſe, au jardin, au réfec-

toire; ce qu'elle soutenoit avec un défaut de mémoire étonnant pour tous ceux qui s'en appercevoient.

La joie & la paix sembloient régner à St. Cyr; la discorde y étoit. Madame de Brinon avoit aigri les esprits : les Professes se plaignirent à Madame de Maintenon, qui gémit & renvoya à un autre temps la réponse à leurs plaintes. En partant pour Fontainebleau, elle prit des mesures pour maintenir le bon ordre durant son absence.

Elle apprit que Me. de Brinon étoit très-malade : elle oublia tout, & fut sensiblement affligée. Elle lui envoya Fagon, & établit des Couriers pour être informée d'heure en heure de son état. Le Roi alla la voir pendant sa convalescence; cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa santé revint, & ses caprices avec elle. On lui députa des Ecclésiastiques de nom; on lui envoya Mr. de Chartres : elle ne revint point de ses sentiments, & objecta toujours les constitutions. Me. de Maintenon fut prête à lui tout abandonner; mais ses Directeurs lui présenterent que tout seroit perdu : ils peignirent Madame de Brinon comme pleine de savoir & d'éloquence, plus propre que personne à instruire, mais aimant au-delà

de ſon état le commandement, la liberté, les commodités, la grandeur. Elle continua donc ſes ſoins, toujours prévenant Me. de Brinon ſur tout ce qui pouvoit l'obliger ou lui déplaire.

Celle-ci, ſous prétexte de ſanté, alla voir ſes parents dans le Vexin, & apprit aux Dames de St. Louis qu'elles pouvoient ſe gouverner elles-mêmes.

A ſon retour, elle aſſura que ſon embonpoint n'étoit pas naturel, & que les ſeules eaux de Bourbon la pouvoient rétablir. Elle n'attendit point l'obédience pour le voyage, & partit pour Paris avec Mademoiſelle de Blair, ſa niece. Elle reçut dans le Bourbonnois des honneurs extraordinaires; elle avoit deux carroſſes à elle, & ſouvent quatre de ſuite; elle étoit précédée d'un homme qui faiſoit préparer ſes logements; les villes députoient pour la complimenter; les villages ſe mettoient ſous les armes; à l'Egliſe, ſes genoux ne ſe plioient que ſur un carreau de velours. Ces honneurs que Madame de Monteſpan n'avoit reçus qu'en rougiſſant, Madame de Brinon les ſoutenoit d'un air ſi majeſtueux, qu'on l'auroit crue née ſur le Trône. Pendant ſon ſéjour à Bourbon, tous les plaiſirs, tous les hommages furent pour elle; on

lui donna des fêtes, on lui rendit des ſoins aſſidus, on lui fit des préſents de goût, on lui préſenta des placets; elle fut accompagnée par tout ce qu'il y avoit de grand dans la Province. La Cour apprenoit les détails de ce faſtueux voyage, & en plaiſantoit: le Roi en fut bleſſé; Madame de Maintenon, ſur qui tomboit le ridicule de cette conduite, en gémit.

Cependant St. Cyr jouiſſoit d'une grande tranquillité : l'ordre s'y affermiſſoit; la regle reprenoit vigueur; les Dames entroient dans leurs affaires, & Me. de Maintenon les guidoit. Son départ pour Fontainebleau interrompit leur joie : on eût dit que chacune de ces filles perdoit ſa mere. Les réglements étoient ſi exactement ſuivis, & la paix ſi bien établie, que tout y reſpiroit Dieu avec une joie ſainte & une liberté édifiante. Le retour de Me. de Brinon, qu'on attendoit de jour en jour, ſembloit être le comble de la félicité.

Après avoir été à Bourbon ſix ſemaines, s'être promenée quinze jours chez ſes parents, & s'être laiſſée adorer de toute la Nobleſſe du pays, elle arrive à Fontainebleau, où la Cour devoit être encore quelques jours, & deſcend à l'hôtel des Fermes. Me. de Maintenon lui fait

dire de venir dîner avec elle. On la présente au Roi, qui lui parle avec estime. Le lendemain, elle part pour se rendre à Paris, où elle séjourne quelques jours, pour se remettre des fatigues du voyage. Marly venoit de s'achever, aussi-bien que Trianon, qu'on avoit démoli, pour le rendre aussi beau qu'il l'est. C'étoient pour le Roi des lieux de délices : il y avoit établi des Officiers particuliers qui dépendoient de Bontems : la nouveauté rendoit ces maisons respectables à toute la Cour : Louis y déposoit la Majesté, pour y faire régner autant de liberté qu'en pouvoit permettre la présence d'un Roi. Me. de Brinon, enflée de sa faveur, croit que l'attachement de Bontems pour Me. de Maintenon doit rejaillir sur elle. On écrit à Bontems, qu'on veut voir Marly, qu'il donne ses ordres pour qu'on l'y attende, & qu'après avoir dîné, on verra Trianon. Ce ton parut fort singulier à Bontems : c'étoit le ton que Monseigneur n'osoit prendre. Cependant le temps presse : Bontems, le plus régulier des hommes, ne pouvant recevoir les ordres du Roi là-dessus, exécute ceux de Me. de Brinon, incertain si Me. de Maintenon approuve cette démarche, mais persuadé qu'elle saura la justifier auprès du Roi.

Tous les Officiers se trouvent à leur poste, & Me. de Brinon est servie à dîné par les Officiers extraordinaires du Roi, comme si c'étoit Me. de Maintenon ou la Reine. Bontems y fit les honneurs, aussi-bien qu'à Trianon, où elle se rendit ensuite.

Le lendemain, on fut à Fontainebleau la conduite de Madame la Supérieure. Me. de Maintenon en fut outrée, en badina comme les autres, & dit qu'une Religieuse ne pouvoit pas savoir la conséquence de ces sortes de choses, & que le repas s'étoit fait sans avoir été demandé.

Rentrée à St. Cyr, Me. de Brinon critiqua tout, & principalement ce que Me. de Maintenon avoit fait. Elle lui écrivit à Fontainebleau, & s'emporta dans ses lettres au point de dire que tous les accidents, toutes les maladies qui arrivoient à St. Cyr, provenoient des régles établies pendant son voyage.

Ces lettres excéderent si fort Me. de Maintenon, qu'elle songea sérieusement à délivrer sa Communauté d'un esprit si inquiet, & d'un cœur si ingrat. Elle consulta des personnes sages : toutes se réunirent à éloigner Me. de Brinon. Il lui en coûta de s'arracher d'une personne

qu'elle aimoit avec tant de tendresse : » Mais quand il s'agit du bien public, » disoit-elle, il ne faut pas craindre de » se faire du mal à soi-même. » Pour commencer l'établissement, les talents de Me. de Brinon avoient été nécessaires : les vertus le parurent davantage pour l'affermir.

Cependant on essaya encore de la gagner. La Supérieure crut que Me. de Maintenon toléreroit tout, & n'oseroit importuner le Roi de plaintes contre elle, par égard pour elle-même. Elle comptoit aussi sur l'amitié de l'Abbé Gobelin, qui la croyoit absolument nécessaire à St. Cyr. D'après ces idées, elle persévéra dans tous ses défauts. Madame de Maintenon retrancha ses caresses : Me. de Brinon s'en prit aux Dames de St. Louis. Elle les soupçonnoit de l'avoir accusée pendant son absence, & leur lançoit des traits d'une ame vivement offensée.

CHAPITRE XII.

Madame de Brinon ôtée de St. Cyr.

(1) LA Cour étant revenue à Versailles sur la fin d'Octobre, Me. de Brinon qui ne prévoyoit rien, agissoit à sa fantaisie, à la faveur de la résolution qu'on avoit prise de ne la pas laisser agir long-temps. Me. de Maintenon dit au Roi tout ce qu'elle lui avoit caché avec soin, avoua nettement qu'elle s'étoit trompée, représenta qu'après sa mort, St. Cyr seroit le séjour de la cabale, de l'intrigue, de l'orgueil, & que l'exemple dangereux de la Supériorité perpétuelle en donneroit le goût à quelque ambitieuse. Le Roi lui répondit : » Je vous disois » bien, Madame, qu'il ne falloit jamais » violer les loix. »

La Marquise de Montchevreuil, intime amie de Me. de Brinon, fut chargée d'une lettre de cachet, portant ordre de sortir le lendemain de la maison à pareille heure, d'une obédience de M. de Chartres, & d'une décharge de la Supériorité. Elle

(1) An. 1688.

se rendit à l'appartement de la déposée ; & après bien des détours, lui prononça sa sentence. Me. de Brinon, persuadée que l'estime & l'amitié de Me. de Maintenon étoient inaltérables, ne revenoit point de sa surprise. Après les sanglots & les pleurs du premier mouvement ; elle fit fermer son appartement, pria de ne parler à personne de son malheur, le cacha même à ses femmes, & mit le reste de la journée à faire son paquet, d'un air empressé & serein. Me. de Montchevreuil l'assura que la Comtesse lui feroit une pension de deux mille livres : » Qu'est-ce que » cela, répondit-elle, au prix de ma » place ? "

Le lendemain la portiere la voyant sortir, s'écria : » Eh ! Madame, vous al» lez faire un voyage, & nous n'avons » pas eu le temps de nous en affliger, » faute de le savoir. " Me. de Brinon l'embrassa, & lui dit que ce ne seroit pas pour long-temps. Elle donna ordre qu'on la menât à l'hôtel de Guise à Paris : elle s'y fit annoncer chez Madame la Duchesse d'Hanovre avec qui elle étoit liée. Cette Princesse se récria sur le bonheur qu'elle auroit d'avoir chez elle une personne de la dignité, du mérite, de la faveur de Me. de Brinon : elle vint

au-devant d'elle avec les Princesses ses filles (1).

Madame de Maintenon répandit dans le monde, que les infirmités, la vieillesse, l'amour de la solitude, avoient porté Me. de Brinon à se retirer. Les Dames de St. Louis en furent enchantées; mais les Demoiselles pleurerent amerement. Le lendemain Me. de Maintenon se rend à St. Cyr & assemble la Communauté: » Mes enfants, leur dit-elle, les progrès » que vous avez faits dans la piété m'ont » inspiré le desir d'établir dans cette mai-

(1) Voici un fait. Me. de Brinon, l'ame de St. Cyr, l'amie intime de Me. de Maintenon, n'est plus à St. Cyr : elle en sortit il y a quatre jours : elle est à l'hôtel de Guise : elle ne paroît point mal avec Me. de Maintenon; car elle envoye tous les jours savoir de ses nouvelles. Cela augmente la curiosité de savoir le sujet de sa disgrace. Tout le monde en parle tout bas, sans que personne en sache davantage. Lettre de Sévigné, 10 Décembre 1688.

Je ne sais encore rien de Me. de Brinon, si ce n'est que le Roi lui donne 2000 livres de pension. On dit qu'elle ira à St. Antoine. Elle prêchoit fort bien, comme vous savez : voilà le bon Gobelin à sa place, qui, pour la remplir, & celle qu'il a déja, sera obligé de prêcher toute la journée. Lettre de Sévigné, 13 Décembre 1688.

» son la régularité après laquelle vous
» soupirez vous-mêmes. J'ai craint, &
» vous savez que mes craintes étoient
» fondées, que Me. de Brinon ne s'y prê-
» tât pas avec assez de zele. Il a fallu sans
» doute me faire violence pour l'éloi-
» gner. Je l'estimois ; je l'aime encore : je
» suis affligée de ne la plus voir parmi
» vous ; mais il s'agissoit de votre bon-
» heur, je n'ai plus hésité, & je vous
» sacrifierai toujours & mes inclinations
» & mes amis. Chacun a son don, &
» sa mesure : votre Supérieure étoit ad-
» mirable pour dresser des réglements so-
» lides : mais elle n'a pas paru au Roi
» propre à en maintenir l'exécution. D'ail-
» leurs, pendant que je vis encore, je
» veux voir comment cette maison sera
» gouvernée par une Supérieure tirée de
» son sein. Me. de Brinon, accoutumée à
» tout conduire avec autorité, se feroit op-
» posée à cet essai : j'ai voulu vous épar-
» gner à vous, mes enfants, les inconvé-
» nients d'une Supérieure perpétuelle, &
» à Me. de Brinon la jalousie d'une égale."

Tout se rangea sans murmurer sous la conduite de Me. de Loubert, Sous-prieure, dont la douceur, la sagesse, l'humilité, réparerent & firent oublier le regne de celle qui l'avoit précédée.

Me. de Brinon, qui ne savoit pas que si Me. de Maintenon étoit la personne du monde la plus douce, elle étoit aussi la plus ferme, s'ouvrit à Me. d'Hanovre, qui s'efforça par mille lettres à Me. de Maintenon de la rétablir dans sa place. Loin de céder aux instances de la Princesse, elle exigea de Me. de Brinon une démission en forme : elle la donna sans balancer (1). Voyant son arrêt irrévocable, & que la Duchesse d'Hanovre se refroidissoit à vue d'œil, elle tenta de se retirer dans quelque maison religieuse de Paris, les trouva toutes insupportables, & alla à Maubuisson où elle s'établit à sa fantaisie, & sans dépendre de la Communauté. Elle y entretint un commerce assez vif avec Me. de Maintenon, qui la consola de sa disgrace par mille complaisances. Elle y mourut, regrettant le monde, St. Cyr & la vie.

Me. de Maintenon, moins contrariée, fit des réglements plus utiles, malgré les murmures des créatures de Me. de Brinon. La maison prit un calme dont on n'avoit eu jusqu'alors que des idées. Me. de Maintenon y étoit tous les jours.

---

(1) La démission est du 11 Décembre 1688.

Me. de la Maisonfort, Chanoinesse de Poussay dès son enfance, y fut admise. Elle avoit beaucoup de considération à la Cour, & cette piété fervente qu'on a d'ordinaire lorsqu'on est rappellé à Dieu par de grands malheurs. Le Roi lui avoit donné une terre de mille écus de rente : elle avoit refusé de grands partis : elle égaloit Me. de Brinon en esprit comme en entêtement, & la surpassoit en vertu.

CHAPITRE XIII.

Utilité de St. Cyr.

ST. Cyr fut dès sa naissance exposé à la calomnie. Le Roi y alloit souvent, & presque seul. On disoit que Me. de Maintenon n'avoit fait cet établissement que dans la vue de le détacher de Me. de Montespan, & de lui offrir, dans le spectacle d'une jeunesse brillante & bien élevée, ces plaisirs propres à réveiller l'ame d'un homme accoutumé à tout & dégoûté de tout.

Quand cette conjecture ne seroit pas réfutée par la conduite & le caractere

constamment soutenus de Me. de Maintenon, elle le seroit par la date des deux époques. Me de Montespan fut quittée sans retour en 1680, & St. Cyr fut bâti en 1686

On osoit dire ce qu'on ne pouvoit penser. Car pouvoit-on penser que St. Cyr fût le serrail du Roi ? Cependant on lit dans vingt volumes, que le Duc de Roquelaure épousa Mlle. de Laval, élevée à St. Cyr, & si aimée du Roi, qu'il en devint Duc & pair. Calomnie mal-adroite. Mlle. de Laval ne fut jamais à St. Cyr. Elle étoit fille d'honneur de Me. la premiere Dauphine en 1680, & femme de Biran, Duc de Roquelaure, en 1683, trois ans avant que St. Cyr fût fondé.

Me. de Maintenon sut-elle ces bruits affreux ? Oui, elle les sut, & les méprisa. Ils tomberent insensiblement, & ne s'accréditerent que dans les pays étrangers, où ils furent consignés dans le plus impertinent des libelles, intitulé : *Amours de Madame de Maintenon* (1). Là, on représente encore Louis XIV entrant à St.

(1) Imprimé en Hollande, sous le titre de Cologne, chez Pierre Marteau en 1694.

Cyr, paſſant en revue cent beautés, jettant le mouchoir à la plus aimable, & entendant Complies pour expier ce péché; ſemblable à ce Prince qui tous les jours jouiſſoit d'une Nonnain, & qu'un Confeſſeur attendoit à la porte pour l'abſoudre en paſſant.

Les envieux de Me. de Maintenon étoient accablés de l'éclat que lui donnoit cette fondation. La plupart attribuoient à des vues de prudence, un ouvrage que la charité ſeule avoit conſeillé & conduit : c'étoit un aſyle qu'elle ſe ménageoit en cas de diſgrace : la diſtribution des places lui faiſoit des créatures & des amis : elle effaçoit les taches de ſa premiere vie en ſe donnant la conſidération de fondatrice : elle ne pouvoit devenir Reine ; elle vouloit du moins paſſer pour ſainte : & mille autres choſes abſurdes, ſi vraiſemblables aux yeux des méchants. La mort du Roi pouvoit ſeule faire tomber Me. de Maintenon : & dans cette chûte, elle eût encore été grande par elle-même. Elle penſoit ſi peu à ſe concilier l'amitié de quelques familles, qu'elle chargea le P. de la Chaiſe de la nomination des Demoiſelles, autant pour s'épargner les remerciments dûs au bienfait, que les murmures attachés au refus : ſû-

re de ses intentions, incertaine de sa capacité.

Ceux qui ne pouvoient médire ni des motifs, ni de l'exécution du projet, en attaquoient la solidité. » Les choses les » mieux instituées, disoient-ils, dégénerent toujours : & St. Cyr, qui, maintenant que nous sommes dévots, est le » séjour de la vertu & de la piété, pourra, » sans percer dans un profond avenir, être » celui de l'impiété & du vice. Car s'imaginer que trois cents jeunes filles qui » ont à leur porte une cour de gens éveillés, sur-tout quand l'autorité du Roi n'y » sera pas mêlée, croire que de jeunes filles & de jeunes hommes soient si près » les uns des autres, sans penser à mal & » sans en faire, cela n'est presque pas raisonnable. »

C'est ce que disoit Me. de la Fayette (1) : & c'est ainsi que les plus beaux établissements sont toujours frondés parmi les François : il semble que le caractere de notre nation soit d'aimer le bien, de le souhaiter ardemment, & de le critiquer quand il est fait. Louis XIV,

(1) Voyez ses Mémoires sur le regne de Louis XIV.

a fait de plus grandes choſes que les Invalides & St. Cyr : il n'en a pas fait de meilleures.

Son Succeſſeur l'a imité, en fondant cette Ecole militaire, où cinq cents Gentilshommes apprendront le métier des Héros aux dépens du luxe & de l'oiſiveté.

Me. de Maintenon penſa toute ſeule ſon projet. Elle conſulta ſon cœur; & elle n'apprit qu'après l'exécution, que le grand Ximénès en avoit formé un pareil en Eſpagne.

Cet immortel Curé de St. Sulpice, auquel Paris doit tant de choſes, que Paris a ſi mal reconnues, a copié en petit l'établiſſement de St. Cyr, en fondant la Communauté de l'Enfant Jeſus, où trente filles de condition ſont élevées dans la vertu & dans la piété.

Ximénès, Louis XIV, Maintenon, Louis XV, Languet, toutes les grandes ames de tous les temps, de tous les états, ſe reſſemblent, ont lés même idées de bien public, & tendent comme par inſtinct au même but.

On a ſouvent propoſé d'envoyer des colonies de St. Cyr dans les Provinces. La Nobleſſe ſeroit ſoulagée d'une maniere ſenſible. Le plan de Me. de Mainte-

non ne sauroit être trop étendu. Les pays d'Etat se prêteroient à un établissement si utile ; & ailleurs, on trouveroit des fonds dans les biens de l'Eglise, ramenés par cet emploi à l'intention des donateurs.

La femme qui remplit aujourd'hui si glorieusement le Trône de Christine, a cru ne pouvoir donner à la Suede de plus sûr garant de son affection pour la Noblesse, qu'en projettant une fondation sur le modele de St. Cyr. Elle en a vu le plan avec admiration, & y a renoncé avec regret. Ses revenus ont eu des bornes: son zele n'en connoissoit point. Mais elle a fait du moins tout ce que pouvoit faire l'épouse d'un Roi, sans cesse gênée par un Sénat, & réprimé par des Etats Généraux.

Il est donc heureux d'être François ! Il n'est donc point d'établissement qui mérite plus la protection du Prince que St. Cyr ! Louis le sentoit bien, lui qui entroit en pere dans tous les détails, & pourvoyoit en Roi à tous les besoins. Trop jaloux de cette fondation pour en partager la gloire avec ses sujets, il voulut qu'elle ne reçût de bienfaits que des Rois & des Reines de France. Il n'appartient qu'aux Souverains de soulager la Nobles-

fe, qui s'immole pour eux. Il ne doutoit pas que fes Succeffeurs n'achevaffent un ouvrage fi heureufement commencé. Il prévoyoit que la piété de nos Reines prendroit plaifir à perfectionner, à maintenir, à étendre un établiffement dont plus de douze cents familles ont déja fenti l'utilité.

Me. de Maintenon ne fut point inquiete fur la durée d'un ouvrage qui, tenant à tout le fyftême de l'Etat, intéreffoit chaque citoyen à fa profpérité. Elle eût voulu un enclos plus vafte, une maifon de campagne placée fous un ciel plus pur; en un mot, des revenus fuffifants pour corriger le vice de l'air & des eaux, & pour donner à fes enfants cette complexion vigoureufe dont on a befoin également dans le monde & dans un cloître. Le défordre des finances, les néceffités de l'Etat, ne lui permirent point de demander au Roi des bienfaits réfervés à la paix & à fa poftérité.

Le Succeffeur de Louis n'a pas trompé fes efpérances : il a verfé fes dons fur une maifon fi précieufe à nos Rois, & fi utile à fes peuples. Une fomme de quatre-vingt mille livres (1) vient d'être def-

(1) J'écrivois ceci en 1753.

tinée à la conſtruction d'un aqueduc, pour nettoyer les caves du bâtiment des eaux dont elles ſont inondées.

La plupart des Demoiſelles ſe devouoient à la vie religieuſe. Un jour, toute la grande claſſe eut vocation pour le cloître, à la perſuaſion d'un Directeur, qui ne connoiſſoit pas le ſalut hors du Couvent. Me. de Maintenon en fut fort embarraſſée : elle ne voulut pas blâmer l'Evêque ; mais, dit l'Auteur dont je copie les Mémoires, je vis ce qui ſe paſſoit dans ſon cœur.

Elle eut le deſſein d'ôter à chaque Abbaye à la nomination du Roi le fonds d'une place de Profeſſe, duquel St. Cyr auroit diſpoſé pour celles qui ſortoient de la maiſon. Cet arrangement eût facilité les mariages. Sous Me. de Maintenon, ils étoient aiſés : on dévenoit Fermier-général, Major de Place, Lieutenant de Roi. Parfaitement élevées, ces Dames faiſoient le bonheur de leurs époux, & commençoient du moins leur fortune. Dans cette vue, le Roi ajouta ſoixante mille livres de rente à la fondation. Cette ſomme eſt uniquement deſtinée aux dots des Demoiſelles, qui ont toutes en ſortant mille écus, dont le payement eſt aujourd'hui fort reculé, parce qu'un grand nombre entrant

à onze ans, il en sort plus de vingt toutes les années.

CHAPITRE XIV.

Education de St. Cyr.

L'Education de St. Cyr pourroit être le modele de toutes les éducations publiques. Les exercices y sont distribués avec intelligence. Les Demoiselles se levent à six heures, entendent la Messe à huit, déjeûnent à neuf, dînent à onze heures, lisent tour à tour pendant le repas, se récréent jusqu'à une heure, travaillent jusqu'à six, que toute la Communauté va souper, & ne peuvent aller au parloir que quinze jours à la fin de chaque quartier, à cause des distractions que causeroit le nombre excessif des visites.

Elles sont instruites avec douceur, distribuées en différentes classes, subdivisées en brigades. L'honneur, le plaisir d'avoir bien fait, marqué par un ruban qui distingue les plus sages, est leur récompense; la honte, presque l'unique châtiment. On ne force point leurs talents : on aide

leur naturel. On leur enseigne, on leur inspire la vertu. Tout ce qu'elles lisent, tout ce qu'elles voyent, tout ce qu'elles entendent, les remplit de sentiments convenables à leur naissance, à leur état. On leur apprend l'Histoire ancienne & moderne, la Géographie, la Musique, le Dessin. On forme leur style par de petites compositions; on cultive leur mémoire; on les corrige des prononciations de Province. On donne de la modestie, du naturel, de la noblesse à leurs manieres. On ne les applique qu'aux choses pour lesquelles leur penchant se décide : & comme le travail est perpétuel, & que tout est instruction jusqu'au plaisir, on en adoucit la fatigue par la variété : & les jours coulent avec rapidité & sans ennui. Point de ces prédilections qui mettent la désunion dans les écoles, qui font haïr celles qui en sont les objets, & dégoûtent celles qui ne le sont pas : point de ces familiarités, qui, en violant les loix de la bienséance, rompent les liens d'une solide amitié. On cultive leurs talents; on laisse aller leurs graces. On ne leur apprend point à plaire; mais à penser, à s'aimer, à s'occuper, à servir Dieu. On ne rétrécit point leur ame, en la remplissant des minucieuses pratiques de

la dévotion : on la paîtrit des grands principes des vertus morales & des vertus Chrétiennes.

Le soin qu'on prend de leur santé, est extrême dans leurs maladies : elles sont traitées avec une attention, un zele, une humanité qui ne leur permettent pas de regretter la maison paternelle, & qui leur font aimer l'infirmerie.

Les Dames remplissent le vœu particulier d'éducation, avec une application & une capacité supérieure. Dans nulle autre Maison religieuse, on ne voit tant de piété, d'esprit, de bon sens réunis : qualités dues à Me. de Maintenon. Pour former des maîtresses des classes, elle en fit, deux ans de suite, les fonctions avec régularité. Depuis, le bon ordre s'est toujours maintenu; & deux cents cinquante filles sont gouvernées avec des rubans noirs ou couleur de feu.

Ce qui perpétue le systême d'éducation de Me. de Maintenon dans cette Communauté, c'est le bonheur qu'elle a eu d'être toujours bien gouvernée : bonheur qu'elle doit tout entier à la liberté des suffrages que l'Institutrice mit dans l'élection des Dignitaires de la maison. Toutes les charges sont bien remplies, parce que celles qui obéissent, sont toujours dignes

de commander, & celles qui commandent, prêtes à obéir. Me. de Mornai, petite-fille du Marquis de Montchevreuil, actuellement Supérieure, a toutes les vertus de son état, & tous les talents de sa place... J'écrivois ceci (1) il y a trois ans. Me. du Han vient de lui succéder. Les qualités d'une Dame de St. Louis sont les qualités de toutes.

Mlle. d'Aubigné y fut élevée. Mlle. de Blois y passa quelques semaines, y fit une retraite, & y reçut la Confirmation. La mere du Roi, encore enfant, y alloit passer les Mardis & les Mercredis, & n'en sortoit que plus aimable.

Une Princesse Allemande de la Maison Palatine, appellée la Princesse de Veldens, avoit été ruinée dans la désolation du Palatinat. Elle sut que s'il y avoit auprès de Louis XIV un cœur féroce qui donnoit des conseils violents, il y avoit aussi une ame qui savoit l'attendrir sur le sort des malheureux. Elle vint en France avec deux de ses filles, & fit une partie du chemin à pied. On eut des preuves qu'elles étoient parentes de Me. la Dau-

(1) La date de la premiere édition, est de l'année 1756.

phine. Me. de Maintenon les traita avec toute l'honnêtete possible. La cadette, appellée la Princesse Cristine, demanda d'entrer à St. Cyr. Elle y prit l'habit de la classe verte, & y est morte Religieuse. La mere eut une pension, & ces mots de la bouche du Roi : » Madame, il n'y a » que le plaisir de vous faire du bien par » moi-même, qui puisse me dédommager du mal qu'on vous a fait à mon » insu. "

Ici, Manseau interrompant son récit, s'écrie : *Oh! que de bonnes œuvres j'aurois à raconter, si Me. de* Maintenon *ne les avoit ensevelies dans l'oubli, les unes en les faisant elle-même, les autres en m'ordonnant de les taire à jamais! Que d'enfants, que de veuves, que de familles soulagées par elle! Que de filles retirées du vice! que d'Officiers dédommagés des refus des Ministres! Je n'aurois jamais fait, s'il m'étoit permis de dire tout ce que j'en sais. Mais, s'il plaît à Dieu, tout ce bien ne sera pas perdu pour l'édification publique : l'histoire conservera une partie des vertus de cette inimitable Dame : elle dira qu'elle ne fut près du Roi que pour l'engager à secourir les misérables; qu'elle ne pensa jamais à elle-même; que la vénération de Louis le Grand augmenta tous les jours. Elle dé-*

ve'oppera ce fonds de vertu que je ne puis qu'admirer ; elle ne taira point sa tendresse pour St. Cyr, & tout le bien qu'elle y a fait. Voilà donc enfin une Dame estimée de ses valets !

St. Cyr étoit son unique passion. Souvent elle y arrivoit dès six heures du matin, pour être présente au lever des Demoiselles. Elle ne dédaignoit ni de les peigner, ni de les habiller. Elle suivoit toute la journée la même classe, pour voir s'il n'y avoit rien à corriger, à reprendre : & cette assiduité duroit, jusqu'à ce que la classe fût parfaite. Elle ne comptoit pour rien la peine, l'ennui, l'importunité. Quoique toute entiere à ce qu'elle faisoit, elle paroissoit être par-tout. Elle ennoblissoit les fonctions les plus viles, en les faisant elle-même. Tantôt elle instruisoit le Noviciat, ou donnoit aux Religieuses des leçons de spiritualité qui étonnoient les plus mystiques : tantôt dans les Offices, elle excitoit au travail les Converses par son exemple. Sortant un jour de la cuisine pour aller à une grande cérémonie : » Mais, Madame, lui dit-on, vous ne » sentirez pas le musc. Oui, répondit- » elle, mais qui croira que c'est moi ? "

Elle écartoit tout ce qui pouvoit alté-

rer cette pureté de mœurs qui devoit distinguer sa maison. Me. de Dangeau s'étant récriée sur la beauté d'une Dame, Me. de Maintenon ne la ramena de cinq ans à St. Cyr. Cette Dame étoit la seule qui fût belle : le Marquis de Louvois les ayant vues rassemblées : » Que d'argent dé» pensé ! dit-il ; encore si c'étoit pour de » jolis minois. "

Les Demoiselles furent veillées avec tant de soin, qu'on n'y connut point ce vice de tous les Colleges, où les enfants, garantis d'une corruption étrangere, ne le sont pas d'une corruption mutuelle. Quelques-unes étant malades d'application, Dodart, bon Janséniste quoique Médecin, proposa pour remede les divertissants écrits de Port-Royal : » Ah ! Mon» sieur, répondit-elle avec vivacité, j'ai» me mieux qu'elles meurent. " Elles seroient mortes d'ennui.

Elle voulut que ses filles ne fussent pas moins économes que désintéressées ; qu'elles sussent se refuser tout à elles-mêmes conformément à leur vœu, & qu'elles donnassent avec abondance aux Demoiselles conformément à leurs obligations. Elle établit qu'on ne donneroit jamais à manger à personne ni au parloir ni au-dehors : par-là, elle diminua le nombre

des visites, toujours incommodes, quelquefois dangereuses, & pour le moins inutiles. Sans cette regle, St. Cyr seroit devenu un cabaret. Le Comte d'Aubigné dînant avec le P. Bourdaloue qui devoit y prêcher, lui dit : » Au moins, mon » Pere, ne comptez pas sur la collation ; » St. Cyr est la maison de Dieu ; l'on » n'y mange, ni l'on y boit. On ne » réussit pas en tout, reprit Me. de Main- » tenon : l'instruction est notre fort, & » notre foible l'hospitalité. " Les pauvres profiterent de ce que les parents de trois cents personnes auroient engloutis sans fruit.

L'orgueil si souvent reproché à Saint-Cyr, & aujourd'hui avec si peu de raison, se glissa parmi les jeunes Demoiselles. Madame de Maintenon l'apperçut & le réprima. Les éleves furent employées à des ouvrages grossiers ; & n'étant pas maîtresses de se choisir un état, elles apprirent à n'en dédaigner aucun. Elle vouloit qu'elles fussent laborieuses, & non pas surchargées ; elle les vouloit occupées, mais nos pas qu'on en fît des ouvrieres. La meilleure leçon de travail étoit son exemple. Elle n'étoit pas un moment oisive, même avec le Roi. » Le travail des mains, disoit- » elle, est la pénitence que Dieu a im-

» posée à l'homme pécheur. " Ses domestiques même n'étoient jamais désœuvrés. On travailloit dans son anti-chambre; dans toutes les autres on jouoit: son portier, car elle n'eut jamais de Suisse, quittoit son métier pour répondre avec civilité aux importuns; on n'étoit point annoncé chez elle par un valet de chambre arrogant & ennuyé; tout dans sa maison, car elle n'eut jamais d'hôtel, respiroit l'amour du travail, & les pauvres & les heureux, pour qui seuls s'ouvroit la porte la plus grattée de l'Europe, aux uns, par goût, aux autres, par bienséance, voyoient, en entrant, la premiere Dame de la Cour dictant une lettre, & faisant tourner le fuseau, avec une activité qui sembloit consoler les premiers de leur misere, & reprocher aux autres leur éternelle oisiveté... L'indolente Duchesse se moque de ces détails: l'inutile bel-esprit m'accuse de partager le ridicule & l'imbécillité qu'il attache à ces minucies; le politique, indigné de trouver des vertus où il se flattoit de trouver des crimes, jette le livre de dépit. Mais que dit ce Sage, à qui je le dédierois, si je n'étois aussi sûr de sa modestie que de son indulgente amitié, cet homme, en qui tout est simple &

grand, tour-à-tour occupé à tailler les arbres de Montesquieu, & à donner des loix à l'Univers? Ces petitesses lui plairoient dans toutes les femmes, & le ravissent dans la femme de Louis XIV.

L'orgueil, toujours terrassé & toujours renaissant, se reproduisoit sous le nom de dignité dans les sentiments. » Mes enfants, disoit Me. de Maintenon, ne » soyez point glorieuses; je le suis assez » pour vous. " Elle s'accusoit de tous les défauts de ces filles : » Nous avons voulu » de l'esprit, & nous avons fait des Rhéto» riciennes; de la dévotion, & nous » avons fait des Quiétistes; de la mo» destie, & nous avons fait des précieu» ses; des sentiments élevés, & l'orgueil » est au comble." Les Demoiselles devinrent humbles à force d'être humiliées; on les conduisit par les routes battues; on exila si bien l'esprit, qu'une maîtresse de classe dit à Me. de Maintenon : » Soyez » tranquille, Madame, les rubans jaunes » n'ont pas le sens commun. "

Son goût pour St. Cyr paroissoit ne pouvoir devenir plus vif, & le devenoit tous les jours. Plus elle y faisoit de bien, plus elle vouloit y en faire. Environnée de tous les plaisirs de la Cour, elle trouvoit mille prétextes pour les quitter.

St. Cyr la consoloit de tous ses ennuis. Elle ne craignoit point, en s'éloignant du Roi, de le trouver à son retour moins empressé, ou moins complaisant; elle n'avoit point cette curiosité pour les affaires, qui appréhende toujours d'en perdre le fil. Elle haïssoit les voyages de Fontainebleau, parce qu'ils la séparoient trop long-temps de sa famille; car elle disoit souvent, qu'elle n'en avoit d'autre que St. Cyr. » Quand me verrai-je, écrivoit-» elle à la Supérieure, à cette grande ta-» ble, où, environnée de toutes mes fil-» les, je me trouve plus à mon aise » qu'au banquet royal ? " De tous les vers faits à sa louanges, les quatre plus mauvais furent les seuls qui lui plurent, parce qu'elle y trouva St. Cyr.

Elle voit les honneurs avec indifférence :
Son cœur de vains desirs n'est jamais combattu :
Sa maison même de plaisance
Est une école de vertu.

CHAPITRE XV.

Esther. Athalie. Racine.

ATtentive aux progrès de ses jeunes filles, elle composa des conversations qui les portoient à la vertu, rectifioient leurs idées, & leur facilitoient un récit. Ce sont des Dialogues charmants : le ton en est soutenu, l'expression juste & nette, le sujet agréablement discuté. Elles ont été imitées par Madame de Glapion, qui a fort approché de son modele, & par M. Collo, Curé de Chevreuse, qui s'en est fort éloigné.

Les Demoiselles les apprenoient à l'envi, & les récitoient avec tant de naturel & d'esprit, qu'on auroit dit que c'étoient des conversations faites sur le champ. Le Roi repassant un jour par les jardins où la Communauté étoit à la promenade, on leur en fit répéter quelques-unes devant lui ; il en parut fort content. Celles qui ne purent réciter, marquerent la joie qu'elles avoient de voir le Roi, les unes par des vers qu'elles chanterent à sa louange, les autres, par de petits com-

pliments où se peignoit la naiveté de leur âge.

La Supérieure leur avoit appris à déclamer; elles jouerent entre elles les Tragédies de Marianne, de Polieucte, d'Alexandre, d'Iphigénie. Madame de Brinon en avoit fait une elle-même, détestable à la vérité, mais composée, apprise, & jouée en quinze jours. On avoit dressé un théâtre. Ces jeux plurent à Me. de Maintenon, qui crut que ces divertissements porteroient ses éleves à la vertu, & les formeroient à la politesse.

Elles jouerent ensuite Andromaque. Soit que les Actrices fussent mieux choisies, soit qu'elles commençassent à prendre des airs de Cour dont elles voyoient de temps en temps ce qu'il y avoit de meilleur, cette piece ne fut que trop bien représentée, au gré de Me. de Maintenon, qui craignit que cet amusement ne produisît des effets opposés à ses vues. Elle écrivit à Racine : *Nos petites filles viennent de jouer votre Andromaque, & l'ont si bien jouée, qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pieces.* Elle le pria de lui faire dans ses moments de loisir, un poëme moral ou historique, mais dialogué : il falloit que l'amour en fût banni; cet ouvrage pouvoit être im-

punément contre les regles ; il resteroit enseveli à St. Cyr ; il suffisoit qu'il instruisît, & qu'il amusât des enfants.

Cette lettre agita fort Racine. La dévotion, le Roi, l'intérêt l'avoient tiré de la poésie où il excelloit, pour le jetter dans l'Histoire, où vraisemblablement il eût peint en Poëte & conté en Courtisan. Il vouloit plaire à Madame de Maintenon ; le refus étoit impossible à un homme duquel le Roi avoit dit en le voyant avec Cavoye : Racine *veut paroître homme de Cour*, & Cavoye, *homme d'esprit*. Mais il avoit une grande réputation à soutenir ; il étoit effrayé de la délicatesse de goût que ses Ouvrages avoient donnée au Public. Corneille, son maître, après avoir quitté la scene, n'y avoit reparu que pour y être hué ; Racine, moins grand, craignoit une plus grande chûte. D'un autre côté, s'il avoit renoncé au théâtre, il l'aimoit encore. Les Jansénistes l'en avoient arraché malgré lui : une Dame plus austere qu'eux le rendoit à sa passion ; & quand il consultoit ses forces, il jugeoit qu'elles n'avoient pas encore été toutes déployées : il n'avoit encore fait que Phedre ; & Corneille avoit fait Rodogune & Héraclius. Despréaux le conjuroit de résister

au Démon de la Poësie : ce Démon parloit mieux ; il gagna la victoire. Racine trouva dans l'Histoire d'Esther, tout ce qu'il falloit pour plaire à Me. de Maintenon, sans déplaire au Docteur Arnauld. Despréaux envisagea ce sujet, comme si propre au temps & au lieu, qu'il l'exhorta de le traiter, & de venger dans une piece réguliere les chœurs du Drame Grec.

Madame de Maintenon fut charmée du premier Acte. L'Histoire d'Esther étoit la sienne. Moreau fit la musique des chœurs. Racine, aussi bon Acteur qu'excellent Poëte, instruisit les Actrices ; & après bien des essais, trouva dans Madame de Caylus un Assuérus admirable, & dans Mademoiselle de Glapion, un Mardochée, plein d'ame & de sentiment. Mlle. de Veillenne eut le rôle d'Esther : il convenoit à sa figure & à ses graces ; Mademoiselle d'Abancourt, celui d'Aman ; Mademoiselle de Marsilly, celui de Zarès ; & la Maison-fort, que le Roi appelloit la gracieuse Chanoinesse, celui d'Elise. On fit un joli théâtre ; les habits furent magnifiques, & les décorations de goût. Berin, décorateur des spectacles de la Cour, fut chargé de l'exécution. Les Actrices firent à Versailles deux répétitions devant le Roi.

(1) On n'admit à la premiere représentation que les principaux Officiers qui suivent le Roi à la chasse. Racine avoit fait & une bonne piece & de bonnes Actrices. Madame de Caylus, qui doubloit tantôt Mademoiselle de St. Osmane, & tantôt Mademoiselle de Lastic, jouoit, à ravir, le personnage de la Piété dans le prologue, & ensuite le rôle d'Assuérus, Cette innocente troupe sembloit faite pour ces sentiments pieux, qui depuis révolterent dans la bouche des Comédiennes. Une Actrice manqua de mémoire : Ah ! Mademoiselle, s'écria Racine, voilà une piece perdue!

Le Roi, à son soupé, ne parla que d'Esther. Monseigneur, Monsieur, tous les Princes demanderent à la voir. Les applaudissements redoublerent.

La priere d'Esther enleva tout le monde : tout en parut beau, grand, traité avec dignité : les chœurs parfaits. Mr. le Prince y pleura. Dans la ferveur de la premiere admiration, on mit Esther au-dessus de Phedre, & les Actrices, au-dessus des Raisins, des Chammêlés. Le Roi dit en sortant à Madame de Maintenon, qu'il n'y manquoit que les Dames de St. Louis, qui, plus avides de prieres que de

(1) 8 Février 1689.

spectacles, étoient la plupart à l'Eglise.

La troisieme représentation fut consacrée aux personnes pieuses, telles que le Pere de la Chaise, quelques Evêques, & douze ou quinze Jésuites, auxquels se joignirent Madame de Miramion, & ses plus distinguées dévotes. Madame de Maintenon vouloit se rassurer sur les scrupules qu'elle prévoyoit. » Aujourd'hui, dit-elle, on ne jouera que pour » les Saints. " Les Saints applaudirent comme les autres, & souhaiterent que toutes les Tragédies ressemblassent à Esther.

Le Roi y mena ensuite les Courtisans: ils admirerent de bonne foi. Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés: il y avoit deux mille aspirants, & il n'y avoit que deux cents places. Une Comédie de Couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la Cour. Les Sécretaires d'Etat quittoient leurs occupations les plus pressées, pour voir Esther; les Ministres disgraciés (1) rentroient en faveur après l'avoir vue: la Maréchale d'Estrées (2) qui ne l'avoit point louée, se justifia de son silence comme d'un crime. C'étoit

---

(1) M. de Pomponne.
(2) Voyez les Lettres de Sévigné, 1689.

une fureur ; on montroit de la jalousie. Le Roi faisoit une liste comme pour le voyage de Marly. Il entroit le premier ; & se tenant à la porte, la feuille à la main, la canne levée de l'autre, comme pour former une barriere, il y restoit jusqu'à ce que tous les nommés fussent entrés. Il ne souffroit point qu'aucun de sa suite s'écartât ; il donnoit l'exemple de la modestie convenable au lieu : la Dame Portiere étoit fort belle ; il la remercia toujours de sa politesse, & personne n'osa lui parler de ses graces. Les Actrices, moins occupées des leurs que du personnage, récitoient derriere les coulisses le *Veni Creator*, pour intéresser le St. Esprit à leurs succès. Cependant elles charmoient les spectateurs ; le Duc de Villeroi se passionnoit pour Madame de Caylus, dont le mari étouffoit d'admiration & de jalousie : le Marquis de Villette couvroit mal ses feux naissants pour Mademoiselle de Marsilly, qui le rendit heureux, & que depuis Bolingbrocke rendit si infortunée : Mlle. de Choiseul avoit trente amants, dont un devint son époux. Mlle. de St. Osmane, aux grands yeux, au teint vermeil, au visage arrondi, allumoit dans tous les cœurs des sentiments qui depuis... Elle

ne vouloit alors plaire qu'à Madame de Maintenon. Mais Mlle. de Glapion, destinée à mépriser le monde, & à gouverner St. Cyr, entroit dans son rôle avec tant d'intelligence, qu'on oublioit l'Actrice, & qu'on ne voyoit que Mardochée.

Le Roi & la Reine d'Angleterre voulurent voir la piece nouvelle. Le spectacle fut encore plus beau : les Actrices, couvertes de pierreries, l'orchestre formé des meilleurs Musiciens du Roi. Jamais sujet ne fut plus heureusement choisi. Imitateur des anciens, qui mêloient dans leurs pieces les événements de leur temps, Racine avoit fait entrer dans la sienne le tableau de la Cour & des Spectateurs ; & cependant il avoit conservé dans leur intégrité, des faits tirés d'un livre trop respectable, pour pouvoir être altérés. Il avoit plu en dépit d'Aristote, en versifiant, comme il le dit lui-même, les scenes que Dieu avoit préparées. Jamais Poëte n'eut un parterre plus brillant : tout ce que l'Europe avoit de plus grand, Versailles, de plus ingénieux, Paris, de plus délicat, y étoit rassemblé. On le voyoit sur le Théâtre, rayonnant d'une joie vive, mais modeste: Despréaux, à côté de lui, déridant son front jaloux & triste,

& s'enivrant de la gloire de son ami: Me. de Montespan & Louvois confondus dans la foule, se cherchant des yeux, se retrouvant sur la scene sous les noms de Vasthi (1) & d'Aman, (2) honteux de paroître dans un lieu où on leur porte le dernier coup, rougissant & battant des mains; le Roi & la Reine d'Angleterre, ravis qu'on peignoit le St. Pere, qui avoit contribué à les détrôner, comme un aveugle à qui le Diable avoit crevé les yeux: (3) Louis, un peu confus de l'impie plainte de la Piété, qui faisoit valoir à Dieu son exactitude &

---

(1) Sans doute on t'a conté la fameuse disgrace
De l'altiere Vasthi dont j'occupe la place:
Comment le Roi contre elle enflammé de dépit,
La chassa de son Trône ainsi que de son lit.
Mais il n'en put sitôt effacer la pensée:
Vasti régna longtemps dans son ame offensée.

(2) On attribuoit à M. de Louvois un propos qui avoit donné lieu à ces Vers.
Il sait qu'il me doit tout, &c.

(3) Et l'Enfer couvrant tout de ses voiles funebres
Sur les yeux les plus saints a jetté ses ténebres.

son recueillement à la Sainte Messe, (1) mais charmé de se reconnoître dans la fierté d'un Roi de Perse, dans son amour pour la justice, dans sa tendresse pour Esther : Madame de Maintenon, auprès de lui sur un tabouret, attentive à toutes ses questions, exposée à tous les regards, les soutenant tous avec modestie & avec majesté, dissimulant, par une joie ouverte sur les succès de ses éleves, celle que lui donnoient des applications toutes flatteuses. Le triomphe d'Esther étoit le sien. Elle étoit, lui disoit-on, cette Esther, qui a puisé les jours dans la race proscrite ; qui, par sa vertu seule, captive un Roi puissant ; cette Esther, qui, dans sa retraite, s'occupe à cultiver ces jeunes & tendres fleurs transplantées, & qui, lasse des vains honneurs, met toute sa gloire à s'oublier elle-même. Assuérus ne lui parle jamais de sa beauté, de ces appas, que Racine savoit si bien décrire : il ne songe qu'à des qualités plus estimables : Je

(1) De ta gloire animé lui seul de tant de Rois
S'arme pour ta querelle, & combat pour tes droits, &c.
Baiser avec respect le parvis de tes temples.

Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grace,
Qui me charme toujours, & jamais ne me lasse :
De l'aimable vertu doux & puissants attraits.

A table il lui dit :

Oui, vos moindres discours ont des graces secretes :
Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.

Cette Juive qui aimoit ses anciens freres, & qui n'osoit les protéger, étoit un autre trait de Me. de Maintenon, qui, avec le caractere le plus doux, laissa opprimer les Protestants. Les Huguenots proscrits étoient les Juifs exterminés : on osoit applaudir ce vers :

Et le Roi trop crédule a signé cet édit.

Et celui-ci :

On peut des plus grands Rois surprendre la justice.

La flatterie avoit tant loué la vigilance du Roi, le grand Arnauld avoit été si généralement traité d'insolent pour avoir dit que Louis le Grand pouvoit se tromper, que cette vérité simple & éternelle fut regardée comme un trait neuf & hardi. On fit encore d'autres applications : on vit dans cette tragédie mille choses que l'Auteur n'avoit pas pensé à y mettre en la faisant, & qu'il n'apperçut pas après l'avoir faite.

(1) Ce divertissement continua jusqu'au Carême, qui vint à propos soulager Me. de Maintenon, accablée de gloire, de fatigue & de plaisir. Ce spectacle n'empêchoit pas que les constitutions de St. Cyr ne s'observassent avec la même exactitude : les Professes étoient aussi recueillies, que si ces jeux eussent été exécutés à cent lieues d'elles : elles y avoient un banc séparé, où elles alloient rarement.

Racine voulut dédier sa piece à Me. de Maintenon, qui, loin d'être tentée pour l'encens le mieux apprêté, le pria de ne pas même la nommer dans la Préface. Quand Esther fut imprimée, le charme

(1) 26 Février.

se dissipa. Elle parut froide à la lecture: beaucoup de vers foibles : point ou peu d'action : trop d'exactitude à suivre le narré du St. Esprit : trop peu de fidélité aux préceptes de l'art. » L'impression, » dit le Duc de la Feuillade, est une re» quête civile contre l'approbation publi» que. " Paris, qui n'aime point que la Cour ait tant de plaisir sans lui, jugea sévérement Esther. Les amis de Racine dirent en vain qu'elle avoit plu à tout ce que le Royaume avoit de plus connoisseur. A la Cour, leur répondoit-on, il n'y a qu'un suffrage, le suffrage de celui ou de celle à qui tout le reste veut plaire. » Pourquoi, s'écrioit Racine, pour» quoi m'y suis-je exposé, pourquoi m'a» t-on détourné de me faire Chartreux ? » Je serois bien plus trrnquille. " Mille louis le consolerent.

En 1721, les Comédiens donnerent Esther, & ne la donnerent qu'une fois. Un homme d'esprit (1) en conclut que la piece est très-mauvaise. Esther ne reparut plus, parce qu'elle parut sans chœurs : c'étoit une femme à qui on avoit ôté ses

---

(1) Siecle de Louis XIV, tome II, édit. de Berlin.

plus beaux ornements. Esther n'inspira que de l'ennui, parce qu'elle fut jouée par des personnes qui n'étoient pas faites pour elle. Représentée par les Actrices de St. Cyr, elle auroit excité les mêmes transports : il falloit cette naïveté, ces voix pures, ces ames innocentes pour lesquelles Racine avoit travaillé : médiocre au théâtre du fauxbourg St. Germain, Esther est un chef-d'œuvre à celui de St. Cyr. On va l'y remettre cet hyver (1) : l'auguste assemblée à laquelle on n'a pu la refuser, n'en jugera point par le jeu. On n'a déclamé depuis si long-temps à St. Cyr, qu'il seroit bien étonnant que le goût de la déclamation s'y fût conservé. La dévotion se réconciliera peut-être enfin avec des amusements que le grand Bossuet ne condamne point.

Le public impartial, ajoute Mr. de V., *ne vit qu'une aventure sans intérêt & sans vraisemblance, un Roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir qui elle est, & qui ayant, sans le moindre prétexte, donné ordre de faire égorger toute une nation, fait ensuite pendre son favori tout aussi légérement.* Analyse injuste : le pu-

(1) *Ibid.*

blic ne vit point cela : car le public étoit Chrétien. On lui présentoit un fait intéressant & miraculeux, d'après un Livre admis comme divin : il ne discutoit point l'action, parce qu'on ne discute pas ce qu'on regarde comme démontré. Paris étoit à l'égard d'Esther, dans la même position qu'Athenes à l'égard d'Iphigénie remplacée par une genisse, ou de toute autre piece dénouée miraculeusement après avoir été miraculeusement conduite. Il suffisoit d'offrir au François, comme au Grec, un spectacle conforme à ses idées de Religion & de Théologie.

Quoi qu'il en soit, le Roi goûta si fort Esther, que Racine eut ordre de composer une autre piece pour l'année suivante. Il s'en défendit sur le peu de loisir que lui laissoit l'histoire de Sa Majesté : on n'y eut aucun égard. La véritable raison de la répugnance du Poëte, étoit la difficulté de tirer de l'Histoire sainte un sujet aussi heureux. Madame de Sévigné ne croyoit pas la chose possible. Mais Racine trouva dans le quatrieme Livre des Rois une action intéressante, & assez de matiere pour se passer d'amour, d'épisodes, & de confidents. Il répara la simplicité de l'intrigue, le manque d'une grande passion, par l'élégance de la Poé-

sie, la vérité des sentiments, l'usage heureux des sublimes traits de l'Ecriture. Il lut sa piece à Me. de Maintenon, & sur son visage froid ou ému, suivant les situations, l'effet qu'elle produiroit dans tous les cœurs : quand il en fut à ce vers :

Elle flotte, elle hésite, en un mot, elle est femme,

elle ne put se défendre d'un léger mouvement de déplaisir, qui disoit qu'elle l'étoit encore un peu elle-même.

Mr. Durand, Supérieur de Messieurs de St. Lazare, & grand ennemi des spectacles, secouoit la tête en entendant répéter Athalie, & menaçoit d'écrire & de prêcher contre ce divertissement. Le Musicien assuroit le Censeur, que cet Ouvrage étoit saint, & lui opposoit la licence du Théâtre de la Foire St. Laurent, que sa compagnie avoit fait construire pour les scenes les plus indécentes. La crainte s'empara des esprits, & mit de la tiédeur dans cet exercice. On répéta sans goût Athalie : on aprit sans émulation la Jepthé de Boyer & de l'Abbé Têtu. D'abord Racine en fut piqué, & soutint que sa piece étoit propre à inspirer la vertu. Le Lazariste lui prouva que la Tragédie la plus

sainte suffisoit pour le damner. Racine le crut, & auroit brûlé Athalie comme indigne d'un Chrétien, si son fanatisme n'eut été réprimé par Me. de Maintenon : tant il est vrai que rien n'est plus sot que l'homme d'esprit !

Hebert, Curé de Versailles, traversa beaucoup ces plaisirs innocents (1). A une assemblée de Dames de la Charité, où Me. de Maintenon assistoit très-régulièrement, le discours, avant la conférence, tomba sur la Tragédie d'Esther. La flatterie renchérissoit sur tous les éloges qu'accordoit la vérité. Le Curé attendoit en gémissant le moment de parler. Me. de Maintenon rapporta d'un air satisfait le nom de tous les Religieux qui avoient été spectateurs, ou qui demandoient à l'être. » Il n'y a plus que vous, Monsieur, » dit-elle au Curé, qui n'ayiez pas vu » cette piece : ne vous y verrons-nous » pas bientôt ? " Hébert répondit par une profonde révérence. » Mais, dit Me. de » Maintenon, repliquant au silence éner- » gique du Curé, le P. de Chamilly, » de l'Oratoire, vénérable par son âge

(1) Mém. manuscrits d'Hébert, Evêque d'Agen, depuis la page 212 jusqu'à la page 237.

» & par sa piété, brigue une place à no-
» tre parterre. Je voudrois bien, ajouta-
» t-elle en regardant Hébert, y aller au-
» jourd'hui en si bonne compagnie. Je vous
» supplie de m'en dispenser, repartit Hé-
» bert en commençant son exhortation. »

Dès qu'elle fut achevée, Mesdames de Chevreuse & de Beauvilliers gronderent le Curé de ce refus public. » Vous avez, » lui dirent-elles, mortifié Me. de Main- » tenon. Voir Esther, est une faveur sol- » licitée : on vous y invite, & vous re- » fusez du ton le plus désapprobateur. On » n'aura plus la même confiance en vous : » on vous croira outré sur la morale : » vous serez redouté comme le censeur » des Evêques : vous perdrez un crédit » utile à votre zele. »

Mes raisons, interrompit Hébert, ne » sont pas de vains scrupules : je vous en » rendrai compte, & j'en ferai juge Me. » de Maintenon elle-même : si elle me » condamne, je me rendrai volontiers. »

Le soir même il lui dit : » Vous con- » noissez, Madame, mon respect pour » vous ; mais vous savez aussi combien » je déclame en chaire contre les spec- » tacles. Esther n'est point comprise dans » cette proscription. Pourquoi donc, in- » terrompit-elle, refusez-vous de l'en-

» tendre? Le peuple, reprit le Curé, ne
» sait pas quelle différence est entre cette
» comédie & une autre. J'irai : il croira
» plutôt à mes actions qu'à mes paroles.
» La réputation d'un Ministre de J. C.
» est trop délicate, pour la sacrifier à la
» complaisance ou à la curiosité. Hé!
» pensez-vous qu'il soit décent à des Prê-
» tres d'assister à des jeux exécutés par
» de jeunes filles, bien faites, aimables,
» fixées pendant deux heures entieres?
» C'est s'exposer à des tentations. Des
» Courtisans m'ont avoué que leurs pas-
» sions étoient plus vivement émues par
» la vue de ces enfants que par celle
» des Comédiennes. L'innocence des vier-
» ges est un attrait plus dangereux que
» le libertinage des prostituées. Le vice
» profane tout.

» Mais du moins, lui dit Me. de Main-
» tenon, vous ne condamnez pas ces di-
» vertissements si utiles à la jeunesse? Je
» crois, répondit-il, qu'ils doivent être
» proscrits de toute bonne éducation.
» Votre grand objet, Madame, est de
» porter vos éleves à une grande pureté
» de mœurs : n'est-ce pas détruire cette
» pureté, que de les exposer sur un théâ-
» tre aux regards avides de toute la Cour?
» C'est leur ôter cette honte modeste, qui

» les retient dans le devoir : une fille re-
» doutera-elle un tête-à-tête avec un
» homme, après avoir paru hardiment
» devant plusieurs ? les applaudissements
» que les spectateurs prodiguent à la
» beauté, aux talents de ces jeunes per-
» sonnes, leur inspirent de l'orgueil. Je
» ne puis, en exerçant un ministere qui
» combat toutes les passions, me défen-
» dre de la vaine gloire de prêcher de-
» vant mon Souverain. Comment des en-
» fants se préserveroient-ils d'une vanité
» si naturelle ? »

» Cependant, dit Me. de Maintenon,
» ces exercices sont autorisés de tout temps
» dans tous les Colleges. On ne peut,
» repliqua le Curé, en rien conclure pour
» les Colleges des filles. Les garçons sont
» destinés à remplir des emplois qui les
» obligent de parler en public : un hom-
» me de Robe, un homme d'Eglise, un
» homme d'Epée ont également besoin
» de l'exercice de la déclamation. Les fil-
» les sont destinées à la retraite, & leur
» vertu est d'être timides ; leur gloire,
» d'être modestes. Je ne parle point du
» temps qu'emportent les rôles qu'il faut
» apprendre, des distractions que donne
» le charme des vers, de l'orgueil de cel-
» les qui jouent, de la jalousie de celles

» qui ne jouent pas, des airs de hauteur
» qu'on prend au théâtre, & qu'on ne
» quitte pas dans la société, de mille cho-
» ses contraires à l'esprit de votre éta-
» blissement. Je ne dis plus qu'un mot:
» Tous les Couvents ont les yeux attachés
» sur St. Cyr: par-tout on suivra l'exem-
» ple que St. Cyr aura donné. On se las-
» sera des pieces de piété: on en joue-
» ra de profanes. On invitera des laï-
» ques à ces spectacles. Dans toutes les
» maisons religieuses, au-lieu de former
» des Novices, on dressera des Comé-
» diennes. »

» J'entre dans tout cela, dit Me. de
» Maintenon; mais St. François de Sales
» est moins rigide que vous. Il permet à
» ses filles de représenter des pieces de
» dévotion. " Il est vrai, réprit Hébert;
» mais ce grand Saint ne le leur permet
» qu'entre elles, rarement, & dans l'inté-
» rieur du Monastere. A la Visitation,
» c'est un amusement privé: à St. Cyr,
» c'est un spectacle public. "

Ces raisons ébranloient Me. de Maintenon; mais l'Abbé Gobelin, Fénelon, Mrs. Tiberge & Brisacier avoient approuvé Esther: l'Abbé Desmarais ne s'en étoit pas plaint: de sorte qu'Athalie alloit être jouée. A cette nouvelle, les dévots &

les beaux-esprits s'allarmerent, les uns de bonne foi, les autres par jalousie. On disoit de tous côtés à Me. de Maintenon, qu'il étoit indécent de produire sur un théâtre sa niece, & des filles rassemblées de toutes les Provinces du Royaume, & que c'étoit mal répondre à l'idée qu'on avoit de l'établissement de St. Cyr. On lui écrivoit des lettres anonymes, pleines de malignité sous les apparences de zele : on accusoit Racine de Jansénisme ; on lui demandoit si elle vouloit en infecter sa maison.

La sainteté du lieu, le sujet des pieces, la maniere dont les spectateurs s'étoient introduits à St. Cyr à la suite du Roi, la justifioient assez (1). Elle eût pu dédaigner ces discours fondés sur l'envie, ou sur un zele mal entendu; mais les raisons d'Hébert, approuvées par l'Abbé Desmarais, agirent sur elle. Athalie fut jouée deux fois à Versailles devant le Roi avec l'habit de St. Cyr, dans l'appartement de Me. de Maintenon. L'action n'en parut pas refroidie. Elle produisit même alors une impression plus vive, que depuis au Théâtre de la Comédie,

(1) Souvenirs de Me. de Caylus.

où cette piece fut défigurée par une Josabeth couverte de rouge, par une Athalie outrée, par un Grand-Prêtre, plus capable, dit Me. de Caylus, d'imiter les capucinades du petit Pere Honoré, que la majesté d'un Prophete.

Ce ne fut qu'à la sollicitation de Leurs Majestés Britanniques, que Me. de Maintenon en permit une représentation plus brillante. Le Pere de la Chaise, Fénelon, & plusieurs Ecclésiastiques la sanctifierent par leur présence. Me. de Maintenon pria Mr. de Chartres de s'y trouver. Fénelon, son collegue & son ami, ne le persuada point. Pendant le spectacle, l'Evêque fit aux Dames de St. Louis une conférence sur l'état déplorable des Chrétiens, qui se livrent avant le Carême à des plaisirs scandaleux, & sur la nécessité de lui en faire une amende honorable par le silence & par la retraite.

Racine fut entiérement dégoûté du Théâtre. Il dit qu'il ne vouloit plus écrire que l'histoire du Roi ; mais soit qu'il craignît d'être accusé d'ingratitude s'il étoit vrai, & de reconnoissance s'il n'étoit satyrique, soit que les matériaux lui manquassent, & qu'il crût au-dessous de lui de mettre en beau style les gazettes ou les bruits de Cour, il travailla lentement

à cet ouvrage, qui, heureusement pour sa gloire, périt dans une incendie. Valincourt, le voyant près d'être consumé, donna vingt louis à un Savoyard pour l'aller querir au travers des flammes. Au lieu du manuscrit unique, le Savoyard apporta un recueil des gazettes de France. Ces gazettes, les mémoires du temps, les collections de pieces originales, le journal de Dangeau pour les nouvelles de Cour, le siecle de Louis XIV pour la partie des Arts, les écrits de divers Officiers pour les détails de guerre, les négociations de divers Ambassadeurs pour les affaires étrangeres, les actes des Congrès, les lettres de Mr. de Torcy & de Me. des Ursins pour les affaires d'Espagne, peuvent consoler les curieux, de cette perte, à moins qu'on ne regrette le style de Racine & de Boileau, dont la prose n'a pourtant rien de merveilleux, ou celui de Valincourt, Écrivain assez médiocre.

Racine fit à l'usage de St. Cyr quelques cantiques qui prouverent que le lyrique n'étoit pas son genre. On en exécuta un devant le Roi, qui, à ces vers,

Mon Dieu! quelle guerre cruelle!
Je trouve deux hommes en moi.

L'un veut que plein d'amour pour toi,
Je te sois sans cesse fidelle:
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me souleve contre ta loi.

dit à Me. de Maintenon : » Ah ! Mada- » me, voilà deux hommes que je con- » nois bien. »

Dès qu'Athalie fut imprimée, on s'empressa plus à la condamner qu'à la lire. On crut qu'une piece, où un enfant faisoit le principal personnage, n'étoit que pour des enfants. Racine fut persuadé qu'il avoit manqué son sujet : Me. de Maintenon seule soutint qu'il n'avoit rien fait de plus beau. Le goût s'étoit perdu avec le génie : les hommes supérieurs à tout leur siecle sont toujours mal jugés par lui : Racine pouvoit-il plaire à un peuple que Campistron enchantoit ?

Dès que la Régence eut rendu à l'esprit national la liberté que la dévotion lui avoit ravie, Athalie reparut, & fut reçue avec des applaudissements infinis. On fit aussi des applications, & le peuple vit dans Joas, sauvé par le Grand-Prêtre & par Josabeth, son Roi conservé par un Evêque & par Me. de Ventadour : Abner étoit Villeroi : & ainsi du reste. La famille de Racine fut fort surprise que

les Comédiens s'emparassent d'une piece, dont le privilege appartenoit aux Dames de St. Louis : & Me. de Maintenon, que l'Archevêque de Paris ne s'oposât pas à un divertissement qui lui paroissoit une profanation. L'année passée, les Magistrats d'Amsterdam furent plus séveres ou plus sages : ils défendirent aux Comédiens François la représentation d'Athalie, comme d'une parodie des Livres saints. Ils regarderent Phedre comme une leçon de morale, & Athalie comme un attentat à la majesté de la Religion.

Malgré l'injustice du public, Athalie avoit été jouée à la Cour par la Duchesse de Bourgogne, le Duc d'Orléans, la Comtesse d'Ayen, Mlle. d'Osmond, &c. Me. de Maintenon arrangeoit ces amusements ingénieux, parce qu'ils formoient l'esprit de la Princesse, & qu'ils désennuyoient le Roi, dont l'ame toujours sensible, quoiqu'usée, ne connoissoit d'autre plaisir que celui des Arts, que la dévotion lui défendoit.

Me. de Maintenon, malgré la sienne, protégea toujours les talents ; mais elle en exigea ces productions saintes qui rarement les rendent dignes d'être protégés. L'Abbé de Choisy, Duché, l'Abbé Têtu, Rousseau, l'Abbé Pelegrin, travaillerent

pour St. Cyr, & furent récompensés par elle. Nous lui devons Judith, Jephté, Absalon, Débora, les Stances Chrétiennes, & les Odes sacrées : mais de tous les beaux esprits, nul ne toucha plus son goût que Racine, qui répondoit à l'estime par l'admiration. » Je ne connois » pas, disoit-il souvent, de vertu plus » pure. " Elle lui fit donner une charge de Gentilhomme ordinaire (1). » J'aime » à le voir, disoit-elle; il a dans le com» merce toute la simplicité d'un enfant; » tout ce que je puis faire, c'est de lire » Boileau : il est trop Poëte. " Cependant elle en avoit été louée dans la satyre des femmes, où Despréaux disoit qu'il en connoissoit une,

Humble dans les grandeurs, sage dans la fortune,
Qui gémit comme Esther de sa gloire importune.

Il l'avoit encore en vue, en parlant de celle qui ne veut pas

Qu'à l'Eglise jamais devant le Dieu jaloux
Un fastueux carreau soit vu sous ses genoux.

Mais aussi imprudent dans ses propos qu'injuste dans ses écrits, il lançoit sans

---

(1) Manuscrits de l'Evêque d'Agen.

cesse des traits satyriques contre son premier époux, dont elle eût bien voulu qu'on ne parlât jamais devant le Roi, ni devant elle. Déclamant un jour contre la Poésie burlesque : » Heureusement, dit-» il, ce goût est passé ; & on ne lit plus » Scarron, même en Province." Racine détourna promptement la conversation, & lui dit, quand il fut seul avec lui : » Je » ne puis plus paroître avec vous à la » Cour : hier, c'étoit Don Japhet ; aujour-» d'hui, le Virgile travesti : ignorez-vous » l'intérêt qu'elle y prend ? Hélas non ! » répondit Boileau ; mais en la voyant, » c'est la premiere chose que j'oublie." Madame de Maintenon parloit souvent de son mari, & même étendoit ses bienfaits sur quelques-uns de ses parents ; mais elle n'en prononçoit jamais le nom. (1) Elle disoit, *quand j'étois avec cet homme là* ; & ordinairement, *quand je servois ce pauvre estropié*. Ménagements puériles sans doute : mais elle les devoit au Roi ; tout ce que sa conduite a de grand, semble de son caractere ; tout ce qu'elle a de petit, est de sa place. Par zéle pour le bien public, elle demande à Racine un mémoire sur la misere

(1) Manuscrits de Me. de Bouju.

du peuple. Par obéiſſance, elle en nomme, malgré ſa promeſſe, l'Auteur au Roi, qui, indigné que ſon Hiſtorien ait approfondi les défauts de ſon adminiſtration, lui défend de le revoir.

Madame de Maintenon ne revoit Racine que pour lui dire adieu. De-là mille idées triſtes, une fievre violente, une maladie dangereuſe, un dégoût extrême pour Verſailles, où il ne voyoit plus celle qui lui en adouciſſoit le ſéjour. Occupé de ſa diſgrace, il cherche ſon crime, ne s'en trouve point, & s'en fait un par ſon imprudence. Son penchant & ſon ennui le rappellent à Port-Royal, qu'il feignoit d'avoir abandonné. Il ſe dérobe ſecretement de la Cour, pour y voir ſes anciens maîtres & ſes amis. Le Roi l'apprend avec indignation; car, dit Hébert, le Janſéniſme étoit à ſes yeux le plus grand des vices. Madame de Maintenon n'oſe plus parler au Roi d'un homme odieux. Racine eſt pénétré d'un chagrin qui abrege ſes jours; un Poëte ſi tendre devoit mourir d'un coup de ſentiment. Le Roi, pendant ſa maladie, envoya ſouvent ſavoir de ſes nouvelles; mais ayant appris qu'il avoit demandé par ſon teſtament d'être enterré à Port-Royal, il ne témoigna nul regret de ſa mort. Après

cela, louez les Rois, & comptez sur des amis de Cour.

CHAPITRE XVI.

Visite du Roi à St. Cyr.

LOuis ne se dégoûta point de son ouvrage. Rien ne le flattoit plus que les louanges qu'on donnoit à St. Cyr. Il fit un accueil distingué à Trevisani, Prélat Romain, qui, en voyant la maison, avoit dit : » Les Peres de l'Eglise se sont » inutilement tourmentés sur la grandeur » du *Fiat* que Dieu prononça en créant le » monde: s'ils étoient à ma place, ils ne » concevroient pas seulement jusqu'où va » le *Fiat* d'un homme. »

Il alla porter lui-même aux Dames la Bulle d'union de la manse Abbatiale de St. Denis. Le Pape, en l'accordant, avoit dit deux fois au Duc de Chaulnes : » Ecrivez à Me. de Maintenon, que c'est par » égard pour elle. Le Roi crut devoir » en cette occasion, expliquer de nouveau ses volontés. Mes intentions sont » droites, dit-il à St. Cyr; je n'ai en » vûe dans cet établissement que la gloire » de Dieu, le bien de mon Royaume, » & le soulagement de ma Noblesse. Je

» les conjure, ajouta-t-il en s'adressant
» aux Dames, & en fixant Madame de
» Maintenon, de seconder mes vues, de
» s'affermir de plus en plus dans la vraie
» piété, de chérir les observances de leur
» institut. Dès-lors, je n'aurai aucune
» inquiétude sur l'éducation des Demoi-
» selles, qui sont l'objet de cette œuvre.
» Cet objet sera rempli, si les Dames
» sont parfaites dans leur état, ou, du
» moins, tendent toujours à le devenir. »
» Il est impossible, dit Madame de Main-
» tenon, qu'elles ne soient pas toutes
» d'excellentes Religieuses, après avoir
» eu un Roi pour prédicateur."

» Ce n'est point à moi, reprit-il, d'en-
» trer dans le détail de leurs devoirs;
» mais j'espere qu'à force de leur répéter
» les motifs de cette fondation, je les y
» rendrai fidelles. J'entends tous les jours
» sur cela des choses qui me sont plai-
» sir; & je n'épargnerois ni mes visites,
» ni mes discours, pour peu que je les
» crusse utiles."

Madame de Maintenon lui raconta quelques traits édifiants de la piété des Dames & des Demoiselles. » Je ne suis point
» surpris, dit le Roi, de trouver ces ver-
» tus dans des Dames qui se sont consa-
» crées à Dieu; mais je les admire dans

» des enfants : je voulois qu'on fît du
» bien ici ; il s'y en fait, & mes voeux
» sont exaucés. »

» Vous ne devez pas, Sire, dit Me. de
» Maintenon, vous répentir de la dé-
» pense de ce bâtiment. Ah ! répondit
» le Roi, si la chose étoit à faire, je la
» ferois du meilleur de mon cœur.

» Nous n'oserions nous flatter, reprit-
» elle, que parmi tant de personnes de
» tout caractere & de tout état, aucune
» ne s'écarte de la vertu qu'on inspire
» à toutes ; mais il sera difficile que
» celles-là même, réveillées par les prin-
» cipes qu'on aura gravés dans leur cœur,
» ne rentrent pas dans leur devoir. Et
» certainement le plus grand nombre vi-
» vra dans l'innocence. Ah ! dit le Roi,
» si je pouvois donner à Dieu autant
» d'ames que je lui en ai ravies par mon
» mauvais exemple ! »

Trois Demoiselles étant attaquées de cette maladie, dont l'attouchement de nos Rois guérit, depuis que les Prêtres leur communiquerent l'art de faire des miracles, le Roi voulut les toucher en particulier. Bontems les introduisit dans le cabinet ; les malades se mirent à genoux ; le Roi entra sans bruit, les regarda fixement, leva les yeux au Ciel, fit une

priere très-fervente, & leur mettant la main sur la joue, leur dit: *Je te touche; Dieu te guérisse!* Le lendemain, ajoute Manseau, la plus malade des trois fut guérie sans autre secours. Tant il est aisé à l'imagination de faire des miracles, ou à la dévotion de les croire!

CHAPITRE XVII.

Visite du Nonce à St. Cyr.

MAdame de Maintenon devenoit tous les jours plus sainte. Elle acquéroit cette sévérité de moeurs, nécessaire à la fondatrice d'une maison Religieuse: son aversion pour le monde la persuadoit qu'il étoit facile d'y renoncer, & son détachement la disposoit à exiger de ses filles le même sacrifice. Déjà quelques-unes, abandonnées au sentiment de leur ferveur, se plaignoient du peu d'austérité de leur institut, & se faisoient Carmélites. Sainte Thérese s'emparoit des filles les plus propres à l'éducation. Madame de Maintenon craignit qu'après sa mort, les ferventes ne fussent séduites par un état plus parfait, & les tiedes, dégoûtées d'un

étât encore trop gênant. Les Dames unies par une vie commune, par un habit uniforme, pouvoient rentrer dans le monde avec la seule dispense de l'Evêque. Que le relâchement s'introduise à St. Cyr, que le Siege de Chartres soit rempli par un Prélat de Cour, la maison se dépeuplera, les Demoiselles seront mal élevées, le Prince ne répandra plus ses bienfaits sur une maison infidelle à ses principes; & si la dotation est attaquée, le Parlement ne protégera point une communauté inutile à l'Etat. Voilà ce que Madame de Maintenon se dit mille fois. Ses craintes augmenterent: il échut une succession considérable à une Sœur Converse. Les vœux simples ne la rendoient pas incapable d'hériter. Quelques-uns de ses parents contesterent ses droits; quelques autres la presserent de les faire valoir. La Converse aima mieux renoncer à la succession. Son exemple pouvoit n'être pas imité; & cette liberté anéantissoit le désintéressement, en laissant une propriété qu'on vouloit exclure. Les Dames, auxquelles l'on avoit laissé croire que les vœux solemnels avoient force de vœux absolus, apprirent, les unes avec douleur, les autres avec joie, toutes avec le dernier étonnement, que ces vœux ne pouvoient acquérir

acquérir de ſolidité qu'en tenant aux regles anciennement inſtituées & approuvées par l'Egliſe. Quelques Profeſſes s'ennuyerent de leur état, eurent des deſirs de rentrer dans le monde, écouterent les conſeils de ceux qui avoient intérêt à les y voir, & parurent remplir leurs devoirs comme pouvant ceſſer à leur gré de les remplir.

Madame de Maintenon fut affligée des raiſonnements, des murmures, des ſentiments de quelques Dames. Pour prévenir leur inconſtance, elle voulut établir un corps de Directeurs, dont la ſageſſe l'aſſurât que la Communauté ſeroit du moins bien dirigée pour le ſpirituel après ſa mort. Elle aſſembla ſon Conſeil; c'étoient Meſſieurs de Fénelon, Deſmarais, Tiberge & Briſacier, qui furent d'avis de donner la direction de St. Cyr aux Prêtres de St. Lazare. Elle les préféra comme des Eccléſiaſtiques qui n'ont qu'un ſeul eſprit dans la Doctrine, perpétué par des conférences fréquentes ſur la morale, d'ailleurs modeſtes & déſintéreſſés. St. Cyr fut accrû d'un nouveau bâtiment pour eux. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi elle ne choiſiſſoit pas des Jéſuites: » Je veux, répondit-elle, être maîtreſſe » chez moi."

La Communauté se réveilla sur les vœux. M. de Chartres, plein de zele, représenta qu'il en falloit d'absolus, pour y affermir l'ordre ; qu'on ne pouvoit éteindre sûrement le titre d'Abbé de St. Denis, qu'en faveur d'une maison Religieuse ; que d'autres Princes, d'autres Ministres pourroient être tentés de le rétablir ; qu'une Communauté autorisée par le St. Siege, seroit moins sujette aux révolutions. Il alla déclarer aux Dames, que leurs vœux étant simples, elles devoient nécessairement s'attacher à quelqu'un des anciens Ordres de l'Eglise, & que le meilleur étoit celui de St. Augustin. Ce discours étoit fort dur ; elles regarderent ce changement comme une nouveauté qui attaquoit également leur genre de vie, leur conscience, & leurs constitutions. Mr. de Chartres jetta les esprits dans une grande inquiétude ; Madame de Maintenon reparut, & leur rendit la paix.

Le Roi n'étoit pas plus favorable à ce changement que les Dames. Il honoroit la piété des Cloîtres, sans en estimer la guimpe ni les autres ajustements & regles, qui prouvent bien plus la bizarrerie de ceux qui les ont instituées, que le détachement de ceux qui s'y soumettent. A cela se joignoit son aversion pour tout ce

qui étoit nouveau. Il répondit à Madame de Maintenon : » Que pensera-t-on ? on rira : » on dira que nous ne savons à quoi » nous en tenir ; que chaque année pré- » sente une scene nouvelle ; qu'il faut » s'attendre encore à quelqu'autre." Madame de Maintenon déterminée, ne combattit point brusquement le goût du Roi. Elle lui laissa le temps de réfléchir sur les motifs qu'elle lui avoit exposés, avec cette indifférence apparente & cette soumission qui plaît toujours à l'autorité. Ses raisons agirent enfin ; & le Roi dit ces belles paroles : » Faisons donc un Cou- » vent : on dira que nous avons mal pris » nos mesures ; que le Peuple critique » tout ! pour nous, allons au plus grand » bien."

Cette nouvelle allarma fort toutes les Dames. Le Noviciat étoit ce qui les effrayoit le plus ; elles craignoient d'être renvoyées ; elles regardoient ce nouvel examen comme un prétexte de les exclure.. Leurs Directeurs s'assemblerent, pour délibérer sur les changements à faire aux constitutions. Les Dames répondirent, qu'on se dispensât du soin de les réformer, & qu'on proposât les innovations en plein Chapitre. Me. de Maintenon les appaisa, en leur donnant son

portrait & celui du Roi. Elle leur promit qu'elles garderoient leur habit : cet article étoit un des plus importants ; les anciennes Professes avoient antant de répugnance à en prendre un autre, que de soumission à toutes les austérités qu'on voudroit leur imposer. Il ne fut changé qu'en 1707.

Le Conseil fut encore convoqué, & le secret soigneusement gardé, de peur d'inquiéter les Dames qui auroient pu s'unir pour rompre les mesures qu'on prenoit contre elles. Les Théologiens conférerent, ne s'accorderent pas, s'aigrirent, & ne persuaderent que les Converses, qui les premieres montrerent leur réforme par le changement de leur habit. Néanmoins on dressa une requête, par laquelle les Professes supplioient Sa Sainteté de leur permettre les vœux absolus. Il s'agissoit de la faire signer à toute une communauté, dont une partie ne vouloit pas en entendre parler. Les Directeurs employerent toute leur adresse; mais plus ils appuyoient sur la nécessité de ce changement, & sur les perfections de la vie monastique, plus les Dames trembloient d'en être indignes. Les unes demandoient du temps pour y penser; la plupart offroient en pleurant de s'aban-

donner aveuglement aux conſeils de leur bienfaiſtrice ; les autres n'oſoient parler, & ce ſilence déſoloit Madame de Maintenon.

Elle ne traita plus cette matiere que tête-à-tête avec celles qui y avoient du penchant, & par maniere de converſation avec tout le reſte. Ce qui réuſſit ſi bien, que les plus rebelles ſe ſoumirent. Cet air déſintéreſſé diſſipa tous les ombrages. Les intérêts humains, qui prennent plaiſir à ſe mêler aux affaires les plus ſaintes pour en corrompre le principe, eurent quelque part à celle-ci ; les Dames crurent que leur complaiſance ſeroit utile à leurs parents, & ſe ſacrifierent une ſeconde fois au bonheur de leur famille. On les lia par des actes ſur leſquels on ne les conſulta point ; on leur reprit l'original de leurs anciennes conſtitutions ; on leur enleva d'autres écrits qui pouvoient juſtifier leur réſiſtance.

Le P. Bourdaloue propoſa, pour tout concilier, d'établir les vœux ſimples & les vœux abſolus, les premiers juſqu'à l'âge de trente ans, les autres, pour celles qui voudroient les prononcer. Cet arrangement emprunté des Jéſuites, l'Ordre le plus ſagement conſtitué, favoriſé par le P. de la Chaiſe, goûté du Roi, approuvé

par Madame de Maintenon, fut rejetté par l'Evêque, trop saint pour sentir combien il étoit ridicule dans un siecle éclairé de permettre à des enfants de disposer de leur liberté, & dur en tout temps de confier le bonheur de leur vie aux promesses d'une ferveur passagere.

Le Nonce Cavallerini, après avoir eu sa premiere audience du Roi, vint à St. Cyr, accompagné par Saintot, Maître des Cérémonies. Il dit à Madame de Maintenon, que Sa Sainteté l'avoit chargé deux fois en pleine audience de lui marquer son estime. Il lui rendit un Bref très-glorieux, qu'elle auroit enseveli dans l'oubli, si la Daterie de Rome n'en eût envoyé copie en France. Dès qu'il fut public, on dit unanimement, que cette piece valoit un contrat de mariage; car quelque pente qu'on suppose à la Cour de Rome, de conduire les choses saintes par des ressorts profanes, un Pape ne se met point aux genoux de la maîtresse d'un Roi. Après les premiers compliments, le Nonce ajouta que le St. Pere attendoit de son zele pour la Religion, qu'elle porteroit le Roi à pacifier ce qui pourroit rester des différends entre S. M. & le St. Siege, & qu'elle contribueroit à la paix de la Chretienté. Elle répondit, que

son attachement au Roi ne lui permettoit pas d'autres sentiments ; qu'elle se trouvoit bien indigne de ceux que le Pape avoit pour elle, & qu'elle étoit ravie qu'une Nonciature d'une si grande importance fût tombée entre les mains d'un Prélat si distingué ; qu'il reconnoîtroit la piété du Roi, en voyant St. Cyr, ses bonnes intentions par ses discours, & son amour pour la paix par toute sa conduite.

Le lendemain, le Nonce lui envoya les présents du Pape, qui consistoient en bagatelles de toilette & en une belle châsse remplie des ossements de *Dieu-Donné*, qu'elle avoit épousé, & qu'on venoit justement de déterrer dans les catacombes de Rome.

(1) Cette visite augmenta la vénération des Professes. Elles en pesoient toutes les circonstances, & toutes les remplissoient d'étonnement. Madame de Maintenon leur distribua les chapelets & les parfums du Pape ; & cette libéralité ne nuisit pas à ses vues. Mais il étoit bien dur de se lever à cinq heures en toute saison ! Pendant quinze jours, elle partit de

(1) An. 1692.

Verſailles à cinq heures du matin ; elle arrivoit à St. Cyr avant l'Oraiſon ; & ſouvent elle éveilloit la Communauté. Elle compoſa des diſcours pleins de ce goût de ſpiritualité qu'on ne prend point à Verſailles. Elle aſſiſta pendant un mois à tous les exercices ; les Profeſſes n'oſerent ſe plaindre du joug qu'elle portoit elle-même ; leur régularité augmenta : les manches s'allongerent ; les voiles s'abaiſſerent, on évita les vues de dehors ; le recueillement fut extrême ; on ſigna la requête ; le Cardinal Janſon la préſenta ; le Pape lui dit : » On ne peut rien refuſer à la » Dame du Roi : " le Bref arriva, & permit de conſerver l'ancien habit, & de ne point prendre cette guimpe ſi haïe.

Madame de Loubert, Supérieure, donna l'exemple de l'humilité, & rentra la premiere dans les exercices du noviciat. Il falloit des maîtreſſes dignes de telles novices ; Madame de Maintenon jetta les yeux ſur les filles de la Viſitation de Chaillot ; elle goûtoit fort le Fondateur de cet Ordre ; elle trouvoit ſur-tout dans ſes Epîtres, des inſtructions merveilleuſes pour mener une ame à Dieu ; elle répétoit ſouvent, que le caractere de St. François de Sales étoit cette charité aimable qui gagne les cœurs, & qu'il por-

toit au renoncement de soi-même, quoiqu'il n'exigeât rien d'extraordinaire. Madame Priolo gouvernoit Chaillot avec réputation. Me. de Maintenon lui proposa de former St. Cyr. Après quelques refus de cette Religieuse, & plus encore de son Couvent, Me. de Maintenon alla la prendre à Chaillot dans un carrosse du Roi, & la mena en triomphe à St. Cyr, où toutes les Professes, hormis Madame d'Auzy, qui rentra dans le monde, commencerent leur noviciat.

Le Roi honora d'une visite celle qui le conduisoit. Il félicita Madame Priolo de ses premiers succès, & lui parla plusieurs fois en particulier. Il dit à la maîtresse des Novices, qui paroissoit fort édifiée de tant de bons exemples : » Tout ce » que je leur demande, c'est de suivre » les vôtres. " Il demanda des nouvelles de Madame de Loubert, qui venoit de se déposer : » On a peine, dit Madame » de Maintenon, à l'appercevoir ; elle » est toujours à la derniere place, & » la premiere aux Offices les plus bas. » Dans tout état, répondit le Roi, » il faut aimer à faire ce qu'on com» mande aux autres. " Madame de Main» tenon lui présenta une feuille de papier blanc, avec priere d'y écrire ses

intentions. Le Roi y mit ces mots : *Choix de bons Sujets, & fidélité aux regles.* Me. Priolo lui dit, que beaucoup de Demoiselles demandoient d'être admises au Noviciat : » Il faut, répondit-il, leur faire » desirer cette grace, & choisir les meil» leures. Sire, reprit Madame de Main» tenon, vous avez donc cela bien à » cœur ? Oui, ajouta le Roi. Choisir de » bons sujets, & maintenir les regles, » est toute la science de tout Gouver» nement. Si vos vues sont suivies, dit » Madame Priolo, il sortira de St. Cyr » de grandes vertus ; & Votre Majesté » aura fait un grand bien. Il est juste, » répondit-il, que j'en fasse ici pour ré» parer le mal que j'ai fait ailleurs. Adieu, » Mesdames, votre temps est précieux, » & je ne veux pas interrompre vos exer» cices. Vous leur seriez, dit Madame » de Maintenon, un bon surveillant ; car » vous avez du penchant à l'exactitude & » même à la sévérité. Oui, repliqua-t-il ; » & sans une vigilance continuelle, les » meilleures sociétés dégénerent. »

Les Maîtresses & les Novices répondirent aux desseins du Roi. Les Dames de la Visitation admirerent dans les Dames de St. Louis, plus de perfections qu'elles ne leur en donnerent. Le Noviciat

dura un an entier, & n'interrompit pourtant pas l'éducation. Le ſoin en fut confié aux filles de la Congrégation du P. Barré : Mademoiſelle Balbien ſervit de Maîtreſſe générale des claſſes ; & Madame de Maintenon ſe trouva par-tout.

(1) Après que les Dames eurent fait profeſſion, Madame de Fontaine fut élue Supérieure. Madame de Loubert étoit entrée avec ferveur dans le noviciat, & s'y étoit conduite avec édification. Mais, ſoit averſion pour la ſupériorité, ſoit crainte d'un engagement plus étroit, elle ne fit point les vœux ſolemnels, & pria Madame de Maintenon de la garder dans la Maiſon, où elle imiteroit la régularité de celles dont elle n'oſoit imiter le détachement.

Le Roi honora la nouvelle Supérieure de ſes conſeils, & les Dames de Chaillot de ſes éloges. Une Religieuſe écrivit la relation de cette viſite ; & je rapporte ces entretiens, quoiqu'un peu monotones, parce que mille gens ſont curieux d'ouïr parler un Roi, & cent mille, curieux d'entendre celui-ci. Il entra dans la ſalle de la communauté avec Me. de Maintenon. Il fit aſſeoir les Dames ; & après avoir remercié Madame Priolo, il dit à

(1) An. 1694.

Madame de Fontaine: » Je juge de votre
» capacité par le choix qu'ont fait de
» vous M. de Chartres, Madame Priolo
» & Me. de Maintenon; ce sont de bons
» connoisseurs en mérite; je ne doute
» point que vous ne remplissiez leurs es-
» pérances; & vous saurez, Madame, al-
» lier la fermeté à maintenir ce qu'on
» vient d'établir, à une grande douceur
» nécessaire dans toutes les nouvelles ins-
» titutions. Les Dames montreront par
» leur docilité, qu'elles se sont librement
» vouées à Dieu; & l'intérieur répon-
» dra à cet extérieur que j'admire. Dans
» tout état, il faut aspirer à la perfection;
» vous la trouverez, Mesdames, dans la
» fidélité au vôtre."

Madame Angélique de Beauvais, Religieuse de la Visitation, fille de la femme de chambre qu'il avoit aimée, & Sécretaire de Madame Priolo, parut surprise de le voir si instruit des obligations de la vie religieuse. » Quand vous voudrez,
» lui dit le Roi, j'aurai avec vous une
» conférence, que je soutiendrai fort bien;
» vous la soutiendrez encore mieux; car
» votre vocation a été bonne: la Reine
» ma mere s'y opposoit; vous avez bien
» soutenu ce que vous avez bien com-
» mencé; c'est un grand bonheur de se

» donner à Dieu dès ses premieres années.»

Ensuite il parla du dessein qu'il avoit eu d'abord de fixer les Dames de choeur au nombre de trente-six. » Mais je comprends, ajouta-t-il, qu'il en faut davantage pour une si grande maison ; il vaut » mieux que les Professes se servent elles-» mêmes, que d'être servies ; l'obéissance sied plus à une Religieuse, que » le commandement ; en faisant ce qu'auroient fait les Converses, vous pratiquerez une vertu de plus. Il s'agit de » remplir judicieusement ces places de » nouvelle création ; choisissez sans égard, » sans complaisances ; si l'on veut faire » le bien général, il ne faut point penser » à soi. Vous avez, dit-il à Madame Priolo, vous avez tout réglé si sagement, » que les choses iront comme d'elles-» mêmes : tout le monde est enchanté de » vous ; & Noailles est tout Priolo. Il » m'a parlé de votre pere comme d'un » homme d'esprit, & de son Histoire en » Latin que je n'entends pas : car vous » savez, dit-il à Madame de Beauvais, » qu'on a fort négligé mon enfance, & » que j'ai reçu une moins bonne éducation que celle que j'établis à St. Cyr.» Se tournant vers Me. de Maintenon,

il ajouta : » J'eſpere que les Dames de » Chaillot aideront toujours celles de St. » Louis de leurs conſeils. En vérité, Sire, » lui dit une d'elles, on a bien tort d'ac- » cuſer Votre Majeſté de haïr les Reli- » gieuſes. Je les hais fort dans le monde, » répondit-il ; mais je les aime & les ho- » nore dans leur couvent. " Il remercia celle-ci des ſoins qu'elle avoit pris de ſon nombreux Noviciat : il les laiſſa toutes, pénétrées de ſes bontés.

Voilà par quels degrés St. Cyr eſt devenu ſolide, & n'a plus à redouter les légéretés de l'eſprit humain. Les Dames ſoumiſes à la regle de St. Auguſtin, adorent & chériſſent leurs vœux, voyent dans leurs liens la perpétuité de leur maiſon, & ne ceſſent de bénir le Ciel d'avoir inſpiré à Madame de Mointenon le deſir de faire le bien, & le talent de l'affermir.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Rapports & Conseils.

ON répandit dans le monde, & surtout dans les pays étrangers, où la calomnie & le mensonge pouvoient mieux s'accréditer, que Me. de Maintenon ne s'occupoit que d'affaires; qu'elle avoit changé toute la Cour par ses intrigues; qu'elle avoit voulu avoir place au Conseil; que Mr. le Dauphin lui avoit demandé en terme énergiques à quel titre; qu'elle y étoit entrée malgré les Princes & les Ministres; & que Monseigneur en avoit marqué son mécontentement en se retirant à Meudon. On vendit des estampes, où l'on voyoit le Roi & Madame de Maintenon se donnant la main droite, & soutenant chacun de la gauche un globe sous lequel s'affaissoient les épaules d'Atlas, avec ces mots: NOUS MAINTENONS.

Ces bruits n'avoient pas le moindre fon-

dement : ils durent pourtant encore ; & peu s'en faut qu'une femme dont toute l'ambition étoit de faire d'un Roi un Saint, ne soit regardée parmi nous comme une Frédégonde.

Si Me. de Maintenon avoit voulu gouverner, le Roi ne l'auroit pas souffert. Nul Prince ne fut plus jaloux de son autorité. Ce qui perdit Louvois, ce fut le despotisme que ce Ministre vouloit exercer sur lui. Le Roi voyoit qu'elle étoit fort éloignée de vouloir donner des conseils, & ne l'en crut que plus capable d'en donner de bons.

Il avoit une si haute idée de son jugement, qu'il lui disoit : » On donne aux » Papes le titre de Sainteté, aux Rois, » celui de Majesté, celui d'Excellence, » aux Ambassadeurs ; il faudroit vous » appeller *Votre Solidité.*" Ce fut par cette solidité de jugement qu'elle s'éloigna des affaires, & qu'elle n'y entra que par complaisance pour le Roi, ou à la sollicitation de ses Directeurs, plus inquiets ou plus ambitieux qu'elle.

Ce Prince tenoit rarement Conseil. Des assemblées où les contradictions embrouilloient & traînoient en longueur les affaires, où le partage des sentiments le jettoit dans l'incertitude, ne pouvoient être

de ſon goût. Il aimoit la célérité, haïſſoit la diſpute, & ne vouloit pas entendre tout, parce qu'il vouloit tout voir. L'Etat étoit donc ordinairement gouverné par demi-Viſiriat: les Miniſtres avoient leur jour, travailloient ſéparément avec lui, & étoient les maîtres chacun dans ſon département. Comme les bornes de leur autorité étoient bien marquées, ils n'empiétoient pas ſur leurs droits reſpectifs. Ils oublioient cette fureur de ſe détruire mutuellement, qui ſemble être attachée à leur place. Car ſi la méthode des rapports empêche le Prince d'être éclairé, elle empêche auſſi le Miniſtre d'être intriguant. Auſſi a-t-on vu rarement, ſous ce regne, ce qu'on a vu ſi ſouvent depuis, des Miniſtres déplacés par des Miniſtres.

Louvois étant allé travailler, un jour que le Roi étoit indiſpoſé, Madame de Maintenon, qui étoit dans la chambre, voulut ſe retirer. Le Roi la retint, lui diſant: » Reſtez, Madame; Mr. de Louvois ſait qu'on peut ſe fier à vous, & » peut-être ne nous ſerez-vous pas inutile. " Louis, aidé de la préſence de Me. de Maintenon, dans les yeux de laquelle il cherchoit une approbation qu'il y trouvoit toujours, penſa ſi bien, fut

si supérieur à Louvois, & si satisfait de lui-même, qu'il se proposa de se donner souvent le même avantage & les mêmes lumieres. Il se servit donc de Me. de Maintenon, comme d'un frein contre la tyrannie de ses Ministres. Louvois & Seignelai murmurerent. Le Roi en fut indigné; & pour les en punir, les fit travailler dans la chambre même de Me. de Maintenon. Tous les Ministres s'unirent contre cette brusque innovation. Nous sommes avilis! disoient-ils; il étoit bien plus sûr qu'ils se voyoient dépendants. Le Roi accoutumé à être obéi avec joie, incapable de revenir, quand il ne devoit sa prévention qu'à lui-même, ferme contre les obstacles, voulut réellement donner de l'exercice à leur jalousie; & Madame de Maintenon, qui, dans ces petits Conseils, n'étoit d'abord que compagnie, ensuite témoin, y fut bientôt quelque chose de plus.

Le destin de l'Etat se décidoit dans son appartement, le même qu'occupe aujourd'hui M. le Comte de Clermont; les Ministres n'avoient point d'autre lieu fixe. Il y avoit un bureau où le Roi prenoit sa place, & se faisoit rendre compte des détails dont il les chargeoit. Madame de Maintenon se retiroit souvent pour prier

Dieu. Quand elle reſtoit, elle ſe plaçoit dans ſa niche, & prenoit ſa quenouille ou un livre. Quand l'affaire jettoit le Roi dans l'indéciſion, il tâchoit de lire ſur ſon viſage le meilleur avis: quelquefois il le lui demandoit: *Qu'en penſe votre ſolidité?* lui diſoit-il; ou bien, *votre ſolidité, Madame, approuve-t-elle cela?* Quand le Miniſtre s'obſtinoit, le Roi la prenoit pour arbitre: *Conſultons la raiſon*, diſoit-il.

Madame de Maintenon n'aimoit pas les affaires, mais en avoit l'eſprit, dont le ſang-froid, la juſteſſe, la diſcrétion, l'amour de la patrie, & la défiance ſont les parties eſſentielles. Tous les jours invitée par le Roi, qui avoit moins d'égard à ſon inclination qu'à ſa capacité, elle fut forcée d'y prendre part; mais elle ſut ſe garantir de l'intrigue, & n'eut jamais cet eſprit de Cour, qui conſiſte à duper ſans ceſſe ceux dont on craint ſans ceſſe d'être dupe. Voilà pourquoi la Cour a moins applaudi à ce qu'on a publié d'elle, que la Ville, meilleur juge, parce qu'il eſt moins frivole & moins vicieux. A Verſailles, les uns diſoient, qu'elle étendoit trop ſon crédit; les autres, qu'elle l'étendoit trop peu: à Paris, on l'admiroit d'avoir ſu ſe contenir dans les bornes de ſon état.

On voit dans ses lettres, combien il lui en dut coûter pour se charger du rôle qu'on lui fit jouer, & combien peu elle s'y prêta. Mais il ne faut pas tout prendre à la rigueur; on se ment si souvent à soi-même! Madame de Maintenon avoit deux emplois, celui de convertir le Roi, & celui de l'éclairer. Se bien acquitter de l'un & de l'autre, c'étoit, sans le vouloir, acquérir une grande influence sur les affaires, en acquérant la confiance de celui qui les régloit toutes. D'ailleurs, le goût pour les choses du monde, n'est point incompatible avec le goût pour les choses du Ciel. A l'Eglise, à l'Oratoire, aux pieds d'un Crucifix, on donne l'essor à son cœur, on se remplit des plus pieux sentiments, on foule aux pieds le monde & tout ce qui lui appartient; tout ce qu'on écrit au sortir d'une longue méditation, où l'ame a conversé avec Dieu, où l'imagination s'est enflammée par le recueillement, où l'esprit tendu à des objets sublimes s'en est pénétré, tout ce qu'on écrit tout ce qu'on pense alors, a un caractere de détachement qui feroit présumer qu'on est incapable d'entrer dans les intérêts qui divisent les humains. Mais quand le moment de ferveur est passé, on redevient homme; des motifs d'amour-

propre, une petite passion, la curiosité sur-tout, peut-être un besoin de se délasser des fatigues du recueillement, font disparoître les résolutions qu'on avoit prises; on est aussi prudent, aussi délié, aussi pénétrant, que si l'on n'étoit pas dévot: on tient, comme le Cardinal de Berulle, la Bible d'une main, & Tacite de l'autre; les plus saints disent comme Me. de Maintenon, » Dieu m'y a mise, tâchons de » faire le moins mal que nous pourrons. «

Madame de Maintenon entra donc dans les affaires, puisqu'elle les savoit toutes: elle gouverna, beaucoup moins à la vérité qu'on ne l'a cru, mais beaucoup plus qu'elle ne le croyoit elle-même, & infiniment plus qu'elle n'auroit voulu. Son empire étoit celui d'une femme sensée, peu curieuse, froide, qui n'est consultée sur rien par un mari qui ne peut s'empêcher de lui dire tout.

Les Ministres, qui connoissoient mieux qu'elle-même son crédit, & qui, à force de se l'exagérer & de le craindre, le firent réellement supérieur au leur, la prévenoient sur les matieres qu'ils devoient rapporter, conféroient avec elle sur les choses délicates ou épineuses, afin de s'assurer le suffrage du Roi; la prioient d'appuyer des avis dont ils lui prouvoient

l'utilité, & tâchoient de pénétrer son sentiment sur les promotions, sur le choix des sujets, & sur mille choses qui ne sont que de simple considération, & que les hommes en place laissent regarder au Peuple & aux Courtisans comme l'essentiel du pouvoir. Cette conduite produisit son effet natrel, & la rendit encore plus modérée : Cela me passe, disoit-elle à ceux que les Ministres lui envoyoient; *ce sont des affaires d'Etat qui ne sont point de mon ressort.* Par-là les importuns & les affaires revenoient aux Ministres, qui avoient une raison de plus pour les conduire à leur gré, & pour les expédier plus lentement.

Il ne tint qu'à elle d'entrer au Conseil : elle y parut même deux fois. Mais soit qu'elle fût moins jalouse de son autorité que de la gloire de Louis, soit qu'elle craignît le retour de la défiance d'un Prince quelquefois complaisant, toujours impâtient du joug, soit que sa droiture fût révoltée de la lâche uniformité des avis, elle sembla en être dégoûtée : » On m'a demandé le secret, disoit-elle : mais on a » examiné des objets si peu importants; » ceux qui les ont discutés m'ont paru » si ridicules & si faux, que ce secret est » bien plus utile aux Ministres qu'aux af-

» faires. " Plus de desirs d'assister à ces délibérations : mais elle n'avoit que plus d ascendant sur Louis dans le tête-à-tête. Tantôt elle étoit son Secretaire; tantôt Louis étoit le sien.

Elle recevoit de tous côtés des placets, dont elle rendoit compte au Roi, qui lui répondoit quelquefois favorablement, & quelquefois aussi lui disoit : » Je » ne veux entendre parler d'affaires que » par mes Ministres. " Ces jalousies d'autorité étoient bientôt réparées par les épanchements de la plus intime confiance. Me. de Maintenon les recevoit, comme attendant le retour des jalousies. Les premiers refus du Roi l'affligerent vivement: mais toujours persuadée qu'elle étoit née pour les autres, toujours cruelle à elle-même, elle s'y endurcit; & pendant vingt-six ans, il ne lui échappa pas une plainte : voulant tout ardemment, irritée de la moindre résistance, mais enchaînant ses impatiences & étouffant ses murmures. Quand le Roi nommoit aux places vacantes, il lui demandoit toujours son avis sur les prétendants : mais rarement il choisissoit celui qu'elle sembloit préférer. Me. de Maintenon étoit surprise de ces inconséquences. Le Roi mòdéroit ce dépit soupçonné, en lui disant : » Aimez-vous

» mieux un tel ? vous n'avez qu'à par-
» ler, Madame. Elle répondoit : Sire, ce-
» lui qui vous servira le mieux me plaira
» le plus. " Dans l'occasion elle propo-
soit encore son protégé, mais avec une indifférence qui laissoit le Roi entiérement libre de l'admettre ou de l'exclure. A la longue, elle obtenoit tout ; mais elle n'emportoit presque rien d'emblée. Ses projets pour ses amis avoient si souvent échoués, le Prince changeoit si brusquement d'humeur, tant d'affaires bien conduites avoient manqué par des bagatelles impossibles à prévoir, qu'elle résolut de de n'avoir plus ni avis, ni inclination. Consultée, elle exposoit le pour & le contre avec impartialité : & le Roi éclairé par les lumieres qu'il empruntoit d'elle, croyoit ne suivre que les siennes.

Souvent on lui adressoit des Mémoires contre les Ministres. Trop franche pour trahir, assez courageuse pour offenser, elle les donnoit tous au Roi, & d'ordinaire devant eux. Quand elle les surprenoit dans des injustices ou des faussetés manifestes, elle ne cachoit point son ressentiment, elle ne redoutoit pas le leur ; & croyant qu'il étoit plus honnête d'être haïe que de haïr, elle les ramenoit au bien par de séveres réprimandes. Nul d'eux ne lui contestoit

contestoit le droit de prendre un intérêt particulier à la gloire du Roi & au bonheur de ses peuples. A la Cour, la maîtresse fait des perfidies; la femme seule, des reproches.

Dans les rapports, les Secretaires d'Etat trouvoient en elle une surveillante qui les contenoit dans le devoir. Elle écrivoit un journal de tout ce qui s'y passoit; de sorte qu'instruite des faits, elle pouvoit les rappeller dans le besoin. Ce livre lui rendoit présentes les circonstances du même objet éparses dans divers articles des différents départements, & cette combinaison facile la mettoit à portée des bons conseils. Souvent cachée derriere un rideau, elle interrompoit son travail ou sa priere, pour suivre la discussion d'une affaire qui excitoit sa curiosité ou fixoit son attention. Et quelquefois du fond du cabinet, sortoit une voix qui corrigeoit les méprises ou les mensonges du Ministre. Me. de Maintenan n'entroit dans ces délibérations que comme citoyenne & comme dépositaire des faits.

Le journal des Audiences étoit un secret entre elle & le Roi. Dès que le rapport étoit fini, ils s'en rappelloient ensemble les principales matieres, & Me.

de Maintenon écrivoit les résultats & leurs motifs. Elle y déposoit aussi l'extrait de toutes les affaires qui ne passoient point par les Ministres, & les nouvelles de Cour qui pouvoient influer sur les résolutions du Conseil. Louis, le plus laborieux des Rois, consultoit tous les jours ces cahiers, y voyoit d'un coup d'œil la suite des affaires, & y ajoutoit même à la marge des anecdotes, ou des réflexions. Vraisemblablement ce journal a eu le même sort que tant de papiers condamnés au feu par Me. de Maintenon : à moins que Mr. de *** ne l'en ait tiré, comme ce sac de minutes de lettres, que le Roi y jettoit comme inutiles, & que ce Seigneur conserve dans son cabinet comme les plus précieux témoins de l'esprit & de l'application de Louis XIV.

CHAPITRE II.

Travaux & Camp de Maintenon.

QUoi qu'il en soit, Louvois, trop vif pour n'être pas ennuyé des détours que prenoient toutes les affaires,

trop haut pour ramper toujours aux pieds d'une femme qu'il avoit vue cent fois dans son anti-chambre, se proposa de subjuguer Me. de Maintenon, & employa contre son ennemie particuliere ce qu'il auroit employé contre les ennemis de l'Etat : des sommes immenses, trente mille hommes, & Vauban.

Colbert avoit fait un lieu enchanté de Versailles, qui, sous Louis XIII, n'étoit qu'un chenil. Louvois voulut renchérir & forcer la nature. Toutes les eaux étoient tirées d'un étang par une pompe, qui les élevoit & les répandoit dans des canaux qui les distribuoient dans les lieux nécessaires. Mais cette eau croupie étoit trouble & de mauvaise odeur. Il projetta donc de faire venir à Versailles la riviere d'Eure, par un aqueduc qui la conduisît depuis la montagne de Pirardon jusqu'aux réservoirs. Ce projet effrayoit tous les Ingénieurs : Louvois l'exécuta ; & il fallut que l'Eure fît onze lieues contre son gré, pour porter l'abondance de ses eaux aux fontaines de Versailles. Une armée fut employée à ces travaux : deux montagnes furent jointes vis-à-vis Maintenon, par quarante-huit arcades, bâties pour l'éternité. On fit de Pontgoin à Berchere, un canal de vingt mille toises. Ce canal, sur

la superficie de la terre, selon son niveau, & par bas quinze pieds, & plus ou moins de hauteur selon le terrein & le talut des bords, fut double de la profondeur. Dans le fond de Berchere, on fit une levée ou aqueduc de terre rapportée pendant 3607 toises à l'aqueduc de maçonnerie placé vers Maintenon. On en fit une autre dans le fond de Maintenon même, dont la hauteur étoit de 216 pieds, où passerent les rivieres d'Eure & de Gaillardon. Trois arcades jettées l'une sur l'autre, comme au pont du Gard, renouvellerent les merveilles des Romains, & la rapidité de l'exécution tint des miraculeux ouvrages, conçus & produits à l'instant par les Dieux du Monde enchanté. La terre de Me. de Maintenon fut embellie de tous ces prodiges de l'art.

Elle entra dans ce projet avec la chaleur qu'elle auroit mise à le combattre, si elle en avoit prévu les inconvénients. Le remuement des terres, la taille des pierres, causa de grandes maladies. Louvois ne se rebuta point, ses entrailles de fer n'en furent pas attendries : » Qu'ils » meurent, dit-il, en remuant la terre » devant une place ennemie, ou en la » remuant dans les plaines de Beausse,

» qu'importe? c'est toujours pour le ser-
» vice du Roi."

Me. de Maintenon fut exposée aux murmures les plus outrageux. Voilà donc, disoit-on, cette modération si vantée! Clagny épuisoit le trésor royal; mais Clagny n'étoit pas cimenté du sang du peuple. Il faut qu'une armée entiere fonde devant Maintenon : nous espérions qu'elle ôteroit au Roi cette fureur de bâtir, & elle s'unit à Louvois pour nourrir cette passion : tout ce qui entoure nos maîtres doit donc être méchant, ou le devenir!

On la déchiroit, & elle remédioit aux maux qui désoloient son petit empire. Elle faisoit des libéralités aux soldats, prenoit un soin particulier des malades, & réparoit en partie, par la charité, les malheurs que causoit le desir qu'avoit Louvois d'avancer de quelques années les plaisirs de Louis.

Les voyages du Roi à Maintenon étoient de trois jours. Il n'y menoit que les favoris. De-là la jalousie des Courtisans, & leur mécontentement contre celle à qui ces distinctions toujours odieuses étoient attribuées. Le Château seul en étoit coupable : le Roi avec la plus petite suite y étoit fort étroitement logé;

& Me. de Maintenon ne vouloit point qu'il fût aggrandi, soit pour éviter les comparaisons, soit qu'elle craignît la dépense. L'ameublement n'avoit rien de magnifique ni de recherché. Elle n'avoit qu'à desirer : & tout ce que les Indes avoient de riche, la France de galant, l'Angleterre de fini, auroit soudain orné sa maison. Les fréquentes visites du Roi auroient autorisé ce luxe. Mais le plus bel appartement étoit tapissé de damas ; & elle demandoit encore s'il ne l'étoit pas trop richement : tant elle craignoit de ressembler à son siecle ! tant elle devoit en tout faire rougir le nôtre !

CHAPITRE III.

Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.

CEpendant les travaux de Maintenon la réconcilierent avec Louvois, qui par-là fut maître de la promotion des Cordons-bleus. Il n'y en eut jamais d'aussi nombreuse : elle fut de soixante-quatorze Chevaliers. Le Ministre se chargea de remplir ce nombre, & de faire des heureux, des ingrats, & des mécontents. Me. de

Maintenon n'eut pour elle que d'Aubigné, Montchevreuil, & Villarceaux. L'élévation du premier n'étonna personne ; mais on se ressouvint du portrait, & les méchants dirent que les deux autres devoient la leur aux foiblesses de Me. Scarron, l'un pour les avoir dites, l'autre pour les avoir cachées.

La liste devenue publique fut fort critiquée (1). Mais il est remarquable que la France avoit alors tant d'hommes d'un mérite distingué, qu'on en fit une tout aussi nombreuse de ceux à qui le public donnoit l'ordre, & que soixante-quatorze nommés dans le même jour ne l'avilirent point.

Le Roi offrit le Cordon à M. le Prince de Soubise, à condition qu'il marcheroit après les Ducs. M. de Soubise refusa, & requit que son refus fût enrégistré dans les Archives de l'Ordre. Les Ducs disputerent la préséance à la Maison de Lorraine. Le Roi leur dit : » J'ai lu votre » Mémoire : j'ai trouvé que les Princes

(1) Le Roi que sa bonté réduit à mille épreuves,
Pour soulager les Chevaliers nouveaux,
En a dispensé vingt de porter des manteaux,
Et trente de faire des preuves.

» Lorrains vous ont souvent précédé : si » la raison est pour vous, l'exemple est » contre vous. " Le Duc de Luxembourg s'écria : » Il y a une chose que je ne con» çois point. " Et quoi ? dit Louis. » Qu'un » Bourbon puisse souffrir, puisse voir un » Guise, " répondit Luxembourg. Le Prince de Monaco consentit à prendre rang comme Duc de Valentinois. Le Roi loua sa modération, & M. d'Armagnac & le Comte de Soissons rougirent de ne l'avoir pas imitée.

CHAPITRE IV.

Le Roi & la Reine d'Angleterre.

L'Europe étoit menacée d'un embrasement général, & Louvois souffloit par-tout le feu de la guerre, pour se tirer, en occupant le Roi, de la dépendance où il étoit durant la paix. Les réunions (1) des chambres de Metz & de

(1) » Nous avons cru d'abord, dit M. de V » Tome V, p. 190, qu'il y avoit eu une Cham» bre de Besançon réunie à celle de Metz. Nous » avons consulté tous les Auteurs ; nous avons » trouvé que jamais il n'y eut à Besançon de

Besançon, l'invasion des places Espagnoles, de Strasbourg & de Casal, la hauteur avec laquelle le Roi avoit soutenu le droit des franchises, que tous les Princes Catholiques avoient abandonné, comme s'il eût prétendu régner au milieu de Rome même, avoient irrité toutes les Puissances de l'Europe. Une ligue redoutable se formoit contre lui : & il étoit apparent que l'Empereur, après avoir vaincu les Turcs, s'en déclareroit le chef, & tourneroit ses forces contre la France. Louvois soutenoit qu'il falloit prévenir ces dangers.

De La Haye, Guillaume d'Orange cabaloit dans toutes les Cours. La bataille de St. Denys donnée après la signature de la paix, avoit montré ce qu'on devoit attendre de lui. Gourville lui en témoignant sa surprise, ce Prince prodigue du sang humain lui répondit, qu'il n'avoit pu se refuser cette derniere leçon de son métier. Je ne sais ce qu'en penseront

---

» chambre instituée pour juger quelles terres voi» sines pouvoient appartenir à la France. Il n'y » eut en 1680 que le Conseil de Brisac & celui » de Metz chargés de réunir à la France les ter» res qu'on croyoit démembrées de l'Alsace & » des trois Evêchés. »

nos Héros; mais si le propos est vrai, Guillaume méritoit de commander à des ours, & d'être dévoré par eux. Il écrivit au Roi, & lui demanda son amitié: le Roi lui répondit: *J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon amitié: je vous l'accorderai quand vous en serez digne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.* A l'ouverture de cette lettre: » Je ne puis, dit le Prince, avoir son » amitié: eh bien! j'aurai son estime. »

Tandis que Jacques II, gouverné par une femme bigote & par un Chancelier cruel, menaçoit de défendre d'être Protestant, à un peuple qui lui avoit permis d'être Catholique, le Prince d'Orange son neveu & son gendre, appellé en Angleterre par une puissante faction, y projettoit secretement une descente. Les Etats-Généraux refusant de créer un fonds pour l'entretien de neuf mille matelots, il entra dans l'assemblée, & ne dit que ces mots: » Messieurs, il y aura guerre le » printemps prochain: je demande qu'on » enrégistre cette prédiction (1). » Le

(1) Remarque de M. de V. Tome V, p. 192. » Ce mot a été recueilli par plusieurs person» nes, & l'Abbé de Choisy le place vers l'an-

Comte d'Avaux (1) pénétroit toutes ses mesures. Barillon détruisoit les avis du Comte d'Avaux : celui-ci remplissoit le

---

» née 1672. Il peut mériter quelque attention, » parce qu'il annonçoit de loin les ligues que forma » Guillaume contre Louis XIV. Mais, dit M. de » V., il n'est pas vrai que ce fût à la paix de Ni- » megue que le Prince d'Orange ait parlé ainsi ; » il est encore moins vrai que Louis XIV eût écrit » à ce Prince la lettre qu'on lui attribue. On ne » s'exprime ainsi qu'avec son vassal. On ne se sert » point de telles expressions envers un Prince avec » qui on fait un traité. Cette lettre ne se trouve » que dans les Mém. de Maintenon, &c.

» Les neuf mille matelots, dit encore M. de » V., Tome V, p. 211, étoient prêts dès l'année » 1687. Le Comte d'Avaux ne dit pas un mot » du prétendu discours du Prince d'Orange. Il » ne soupçonna le dessein de ce Prince que le 20 » Mai 1688. Voyez sa lettre au Roi du même » jour. »

(1) Voyez ses Négociations, imprimées à Paris en 1753, avec privilege, quoiqu'on eût pu épargner cette confusion à nos Pensionnaires d'Hollande, & qu'on n'eût jamais dû permettre la publication d'un livre, qui dévoilant tous les mysteres de notre politique, empêche qu'on ne fasse jouer aujourd'hui les mêmes ressorts avec le même succès. Un membre des Etats-Généraux corrompu par la France, se vendra désormais plus chérement : il dira qu'on ne peut compter sur la discrétion de notre Cour : il craindra d'être un jour déshonoré comme son grand-pere par les papiers du corrup-

Roi de France d'allarmes réelles : & Barillon berçoit le Roi d'Angleterre de fausses espérances. Jacques, tous les jours averti par Louis des secousses qui menaçoient son trône, s'y croyoit inébranlable. Il continuoit de travailler à la réunion de ses sujets au saint Siege : & cependant le Pape donnoit à Guillaume deux cent mille ducats, pour assurer le succès d'un armement qui tendoit à détruire en Angleterre le Papisme.

(1) Le Prince d'Orange met à la voile, accompagné de neuf cents Officiers Huguenots distribués dans les différents bataillons, & du Maréchal de Schomberg, qui seul vaut une armée. Les éléments semblent se déclarer contre son entreprise. Il relâche dans les Ports de Hollande. Innocent XI fait dire des milliers de Messes pour l'heureux voyage de l'hérétique, comme pour rendre une espece d'hom-

teur, qu'on publiera sans précaution & sans chiffre. Lorsque ces Négociations parurent en Hollande, les Magistrats en ordonnerent une édition tronquée ; & la Cour de La Haye, une traduction fidelle en Hollandois, pour apprendre au peuple ce que ses députés ont été dans tous les temps.

(1) Octobre 1688.

mage à la Religion que ce Pontife trahit. La flotte débarque enfin à Torbay. L'Angleterre reçoit Guillaume comme son libérateur, & rejette Jacques comme son tyran.

Seignelay avoit offert au Roi quarante vaisseaux assez-tôt prêts pour fermer le passage à la flotte Hollandoise. Louvois s'y opposa, & soutint qu'il falloit faire une diversion. Au-lieu d'assiéger Maestricht qui eût occupé les Hollandois, on assiégea Philipsbourg, qui réunit tout l'Empire contre la France (1). On déclara trop tard la guerre aux Provinces-Unies : si l'on eût attaqué la Hollande deux mois plutôt, les Stuards régneroient encore.

Lauzun, qui pour revenir à Versailles avoit pris le chemin de Londres, se chargea de conduire en France le Roi & la Reine d'Angleterre, auxquels le Prince Guillaume avoit donné ordre d'en sortir. De Calais, il écrivit au Roi, que Jacques lui avoit commandé de ne remettre la Reine qu'entre ses mains, & que lui, Lauzun, étoit bien malheureux de n'avoir pas la permission de se présenter devant S. M. Louis lui permit de revenir

(1) 3 Décembre.

à la Cour, & pria Mademoiselle d'approuver cette récompense d'une action si heureuse.

L'arrivée de la Reine d'Angleterre mit tout Versailles en mouvement. La Cour s'occupoit aussi sérieusement des grands objets de l'étiquette, que le Conseil du rétablissement de son mari. Me. de Maintenon ne daigna pas entrer dans ces petits démêlés. La jalousie du rang, à laquelle on sacrifie tout, n'effleura pas seulement son ame. La Reine d'Angleterre lui donna le baiser & le tabouret, double honneur, dont la moitié fut refusée aux Duchesses. Lorsque Me. de Maintenon alla la voir, la Reine qui étoit dans le désordre, la fit attendre un instant, se répandit en excuses, & la reçut dans son cabinet, où personne n'étoit admis.

Quelques jours après, le Roi Jacques arriva. Louis, dont, quelques mois auparavant, il avoit méprisé la protection, le reçut comme il auroit reçu le plus heureux des Souverains. Les dévots se réjouirent de voir un Roi Confesseur : les Jésuites furent enchantés que ce Confesseur fût de leur Ordre, & se flatterent de lui être nécessaires au point de le devenir à Louis. Les Courtisans ne virent en Jacques second qu'un homme qui ne sa-

yoit pas représenter, qui portoit mal son épée, qui enfonçoit trop un grand chapeau, qui, au-lieu de s'occuper de ses malheurs, alloit remercier une Carmélite (la Mere Agnès) de l'avoir la premiere ramené à une Religion à laquelle il les devoit tous. Ceux qui se souvenoient de l'avoir vu sans mœurs dans sa jeunesse, n'étoient pas surpris de lui voir tant de cette espece de Religion. La Nation ne s'intéressa point à la triste destinée d'un Prince qui y paroissoit insensible, & dont la fuite précipitée avoit laissé vacant un Trône sous les débris duquel il auroit dû s'ensevelir. Les politiques se partagerent sur cette fuite, que tous les braves condamnerent. Les uns disoient, qu'il falloit se défier d'un peuple toujours féroce, alors furieux; que le régicide de Charles I, étoit bien effrayant pour Jacques II, plus criminel que lui, & que Guillaume n'étoit pas meilleur que Cromwel. Le Prince d'Orange, disoient les autres, auroit forcé son beau-pere à redresser les griefs de la Nation opprimée, à renoncer à l'alliance de la France, à quitter peut-être une Religion qui étoit entre ses mains l'instrument de la tyrannie. Il en eût coûté la tête à quelques Ministres, à quelques Missionnaires : mais la cons-

titution d'Angleterre, formée de trois pouvoirs, s'armoit contre les fauteurs du despotisme, & mettoit à couvert le despote. L'horreur qu'on avoit contre le parricide commis sur le pere, répondoit de la vie du fils. Le Prince d'Orange, après avoir rétabli la liberté & limité la puissance Royale, auroit repassé la mer avec le glorieux titre de Protecteur des Nations. Ces conjectures furent justifiées par les suites de la révolution, par les pieges que Guillaume tendit à Jacques pour l'engager à fuir, par la pitié du peuple pour son maître fugitif, & par le sang-froid avec lequel les Etats du Royaume, sous le nom de Convention, procédérent à l'élection du Prince d'Orange.

Quoi qu'il en soit, Louis, flatté d'avoir parmi ses Courtisans un Roi, & jaloux de la gloire de le rétablir, fut le seul qui eût pitié de Jacques. Après l'avoir reçu avec magnificence, il le traita toujours avec bonté, & dit souvent : » Je veux » qu'on le respecte plus que s'il régnoit «. On sait ce qu'un Seigneur Anglois écrivit à Londres à un de ses amis : *Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

Le Roi fut affermi dans ces sentimens

par Me. de Maintenon, qui lia la plus étroite amitié avec la Reine d'Angleterre. Cette Princesse avoit, comme elle, beaucoup d'esprit, mais plus de zele que de piété, & plus d'artifice que de conduite. Elle avoit orgueilleusement régné en Angleterre : elle s'humilia profondément devant Me. de Maintenon. Madame de Sévigné la peint avec des yeux noirs, qui pour avoir pleuré n'en étoient pas moins beaux, une taille riche, le teint fort blanc & fort uni, la bouche ornée de belles dents, un peu maigre, & la physionomie la plus intéressante, pleine de politesse & de dignité. Louis XIV, caressant le Prince de Galles, la Reine lui dit : » Je bénissois le sort de mon fils qui ne » sent point ses malheurs : mais à présent » je le plains de ne point sentir vos » bontés. "

Jacques implora le secours du Pape & de l'Empereur. Le premier lui répondit, qu'il compatissoit à son infortune ; mais qu'il avoit besoin de ses troupes contre la France, & le second, que s'il avoit suivi ses conseils, il ne seroit pas réduit à de si humbles prieres. Le Roi d'Espagne refusa d'entendre son Ministre. Tous les Souverains virent avec indifférence une chûte qui devoit les aigrir ou les conster-

ner. Les Jurifconfultes avoient propofé cette queftion (1) : *Un peuple a-t-il droit de fe révolter contre l'autorité qui veut le*

---

(1) » Ce fut précifément le contraire, fuivant » M. de V., Tome V, p. 208. On s'oppofa en » Angleterre à la tolérance du Roi pour la Com- » munion Romaine. On agita cette queftion : *Si* » *le Roi pouvoit difpenfer du ferment du teft ceux* » *qu'il admettoit aux Emplois.*"

M. de V. releve encore ici M. la B. fur les articles fuivants qui fe trouvent dans ce même Chatre : 1°. Sur ce qu'il dit, que le Pape Innocent XI donna au Prince d'Orange deux cents mille ducats pour aller détruire la Religion Catholique en Angleterre.

2°. Sur ce qu'il ajoute, que le même Pape fit dire des milliers de Meffes pour l'heureux fuccès de ce Prince. » Il eft reconnu, dit M. de V., qu'In- » nocent XI favorifa la ligue d'Augsbourg, mais » il ne fit jamais de démarches fi ridicules & fi » contraires aux bienféances de fa dignité. L'En- » voyé d'Efpagne à La Haye fit des prieres pu- » bliques pour l'heureux fuccès de la flotte Hol- » landoife. M. d'Avaux le manda au Roi."

3°. Sur ce qu'il fait entendre que le Comte d'Avaux corrompoit des membres de l'Etat. » Il fe » trompe, dit M. de Voltaire, c'eft le Comte » d'Eftrades. Il fe trompe encore fur le temps. » C'étoit vingt-quatre ans auparavant." Voyez la Lettre de M. d'Eftrades à M. de Lionne, du 17 Septembre 1665.

4°. Sur ce qu'il fait dire à l'Evêque Burnet, pour exprimer un vice du Prince d'Orange, que

forcer à croire? Tous les Princes, en reconnoissant Guillaume, la déciderent contre eux-mêmes.

Quel homme, dit-on sans cesse, que ce Guillaume III, qui réunissoit contre la France toutes les Puissances d'Europe! On peut s'écrier avec plus de vérité : Quel spectacle dans l'Histoire, que ce Louis XIV, qu'on n'attaque qu'en se mettant vingt contre un! Il ne lui manque que d'avoir su qu'un Roi devoit protéger toutes les opinions, & n'en favoriser aucune. Quelques Historiens ont accablé de louanges l'heureux Usurpateur. Mais il est si aisé d'être un grand homme, quand on foule aux pieds toutes les loix! Le meurtre des de Witt, le combat de St. Denis, plus digne d'un sanguinaire gladiateur que d'un Général citoyen, ce lâche manifeste où il jetta des soupçons sur la légitimité du

---

ce Prince *n'aimoit que les portes de derriere* : » Il » n'y a pas un mot dans toute l'histoire de Bur» net, (suivant M. de V.) qui ait le moindre » rapport à une semblable expression. » Et si quel» que faiseur d'Anecdotes, ajoute-t-il, avoit ja» mais prétendu que l'Evêque Burnet eût laissé » échapper dans la conversation un mot aussi indé» cent, ce témoignage obscur ne pourroit pré» valoir contre une histoire authentique. »

Prince de Galles, ce vice abominable que Burnet son Panégyriste exprime en disant qu'il n'aimoit que les portes de derriere, le déshonoreront toujours aux yeux du Sage : tant de batailles perdues, tant de places manquées, tant d'entreprises mal conduites, le dégraderont aux yeux du Militaire : il ne sera plus grand qu'aux yeux du Machiavelifte.

(1) Le Roi renvoya Jacques II en Irlande. Louvois prétendoit attirer tout à lui. Seignelay refusa de lui céder cette expédition, & fit valoir son droit de Ministre de la Marine. Me. de Maintenon le favorisa, non qu'elle eût des liaisons particulieres avec lui, mais elle en avoit de très-fortes avec ses sœurs, les Duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers. Elle prit parti, ravit à Louvois la direction des affaires d'Irlande, les fit donner à Seignelay, & reçut les remercîments de la Reine d'Angleterre. Les affaires d'Irlande n'en allerent que plus mal. Louvois, à qui l'on reprochoit de n'avoir pas cru à la descente du Prince d'Orange que tout le monde savoit, jugea qu'ayant fait la faute de ne pas l'empêcher, il falloit que

(1) An. 1689.

Seignelay fit celle de ne pas la réparer; & ne se prêtant que foiblement à des vues auxquelles il devoit concourir, il le mit dans l'impossibilité de ne pas échouer.

Tandis que Jacques II se battoit en Irlande, ou faisoit semblant de se battre; sa femme étoit à St. Germain dans la plus profonde tristesse. Toutes les nouvelles qui venoient du siége de Londondery, ne séchoient point ses larmes. On prévenoit ses desirs; on lui donnoit des fêtes; on lui formoit une Cour brillante: mais elle ne se trouvoit bien que sur un Trône.

Louis, le plus généreux des François, adoucissoit ses malheurs par tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus agréable. Il lui ôtoit le sentiment rongeur de ce qu'elle étoit devenue, non en lui rappellant par des bontés trop marquées ce qu'elle avoit été, mais en lui persuadant, par les procédés les plus unis & les plus délicats, que ce qu'elle avoit été, elle l'étoit encore. Chaque jour, de nouveaux présents lui annonçoient qu'elle n'étoit pas oubliée; & parce qu'elle étoit aussi pieuse qu'infortunée, c'étoient des présents qui convenoient à la dévotion. A Marly, à Trianon, il s'affligeoit avec elle, ou l'engageoit à se consoler avec lui. Enfin, il

avoit des manieres si tendres, qu'on l'en crut amoureux. A Paris, on assuroit que ce commerce donnoit de grandes inquiétudes à Madame de Maintenon, & ce n'étoit pas sans sujet, dit Me. de la Fayette; car il n'est point de Maîtresse qui ne terrasse bientôt une amie. Ceux qui avoient un plus long usage de la Cour, voyoient quel étoit le principe des attentions complaisantes du Roi; la nouveauté y contribuoit; la compassion, pour être plus généreuse, empruntoit l'air d'un sentiment de tendresse moins humiliant; & le bienfaicteur ne paroissoit qu'ami. C'étoit à Me. de Maintenon que la Reine devoit ces empressements. Cette Princesse craignoit bien plus de lasser le Roi par ses importunités, que d'inspirer à Me. de Maintenon les jalousies d'une rivale. Aussi ces deux Dames se cherchoient-elles sans cesse. Elles n'ignoroient point les propos frivoles des Courtisans. Mais sûres l'une de l'autre, elle rioient ensemble des prétentions & des défiances qu'on leur attribuoit.

Jacques II avoit des ennemis à Versailles, quoiqu'il n'y eût point d'amis. On dit au Roi que ce Prince avoit paru mécontent de lui; qu'il s'étoit plaint que la Cour avoit insulté à sa misere; & qu'il étoit foiblement touché de tout

ce qu'on faisoit pour le rétablir. Louis, trop crédule, fut refroidi par ce rapport. Tout-à-coup ses bontés pour la Reine cesserent; on l'exclut des plaisirs; on la reçut avec froideur; on respecta peu son affliction; & ce qu'il y eut de pis, c'est que les secours pour l'Irlande allerent plus lentement. Le Public, fidele à son ignorante malignité, imputa ce changement à Madame de Maintenon. La Reine en découvrit la cause dans les fâcheuses impressions qu'on avoit données au Roi contre son mari. Dévorée de chagrins, elle alla les répandre dans le sein de son unique amie. Me. de Maintenon la consola, & lui promit de détromper le Roi. » C'est » trop peu, lui dit la Reine: on représente » te mon mari comme un ingrat, lui, qui » est le plus reconnoissant des hommes; » on le peint comme un orgueilleux, lui, » qui est le plus humble, comme le plus » humilié des Rois. J'attends de la justi» ce de S. M., qu'elle ne me dira pas » simplement à vous & à moi, qu'elle » ne croit pas la chose, mais qu'elle pren» dra des mesures pour en découvrir l'au» teur, afin que la réparation soit aussi » publique que l'a été la calomnie. Mon » mari est absent; c'est à elle à le ven» ger, & à ne pas permettre qu'il soit

tre de sa chûte, Me. de Maintenon se refuser aux flatteries de l'estime, & la Reine, aux hommages du respect; le Maréchal de Villeroi s'écrioit : » Ont-elles » honte d'être femmes de Roi?"

CHAPITRE V.

Le P. de la Chaise brouillé & raccommodé.

LE Pere de la Chaise fut aussi attentif que Louvois & la Reine d'Angleterre à s'appuyer du crédit de Madame de Maintenon. Le Roi entroit dans l'âge où les Confesseurs peuvent prétendre à faire des révolutions. Celui-ci s'étoit rendu maître des affaires de l'Eglise, qui devinrent affaires d'Etat par les brouilleries survenues entre la Cour de France & la Cour de Rome. Le P. de la Chaise se trouva Ministre sans l'avoir prévu. Il travailloit réguliérement avec le Roi; il vit subitement à ses pieds tous les Seigneurs, tous les Prélats. Les Jansenistes murmurerent beaucoup des audiences du Samedi; ils firent des chansons, des prieres, des jeûnes, pour que le gouvernail de l'Eglise fut ôté à son ennemi, qui pourtant n'é-

toit que le leur : aussi Dieu ne les exauça-t-il point.

Le P. de la Chaise donna des conseils forts droits & fort mauvais. Le Roi les écouta, & s'en repentit. Outré du peu de succès de l'affaire de l'Electorat de Cologne, il en témoigna son mécontentement au Jésuite, qui lui avoit fait commettre deux fautes considérables; la premiere, en s'amusant à soutenir avec trop de chaleur le droit des franchises, & laissant pour cela perdre le moment d'avoir un Electeur à sa dévotion; la seconde, en s'obstinant mal-à-propos à faire élire le Cardinal de Furstemberg, Evêque de Liege, & à refuser l'élection du Cardinal de Bouillon, proposée par le Chapitre avec tant de zele.

Le Roi rappellant ces fautes au P. de la Chaise, & celui-ci les rejettant sur Louvois, ce Prince s'irrita, & lui dit, que jamais entreprise menée par les Jésuites n'avoit réussi, & qu'ils feroient bien mieux de régenter leurs écoliers, que de se mêler de régir l'Etat. Le Roi s'emportoit si rarement, il étoit si peu accoutumé à faire sur les conseils les moins heureux, des reproches qui lui sembloient un aveu de sa facilité à suivre ceux des autres, que le Confesseur se crut perdu

ſans reſſource. Il n'en douta plus, quand il ſe vit boudé par ſon Maître pendant un mois. Il travailloit avec lui comme un homme incertain, s'il y travailleroit long-temps. Crainte de la diſgrace, frein néceſſaire au crédit, le P. de la Chaiſe n'uſa jamais mieux du ſien, que dans ce temps ſi critique; jamais la diſtribution des bénéfices ne fut plus équitable; jamais le diſtributeur ne fut plus doux.

Cependant ſa Compagnie allarmée délibéroit déja ſur le choix des ſujets qu'elle devoit préſenter au Roi. Le P. de la Chaiſe, dans le cœur duquel ſe raſſembloient toutes les craintes de ſon Ordre, courut chez Me. de Maintenon, lui repréſenta tout ce qu'il avoit fait, tout ce qu'il avoit voulu faire, ſe plaignit que de ſi longs travaux fuſſent ſi mal récompenſés, & qu'on le rendît reſponſable des événements qui ne dépendoient que de la fortune.

Me. de Maintenon l'interrompt, & lui demande à quoi aboutiſſent ces diſcours? » A conjurer, reprend le Confeſſeur, » l'orage qui me menace, à appaiſer le » Roi. Eh! dit Me. de Maintenon, raſſu» rez-vous : il n'eſt point irrité, & il ſe » plaignoit hier que vous le fuyiez. Voyez» le : il a tout oublié, & craint ſeule-

» ment que vous n'ayez meilleure mé-
» moire que lui. " L'Evêché de Cahors, donné à l'Abbé de la Luzerne, mit le ſceau au raccommodement. » Sire, dit » le P. de la Chaiſe au Roi, je n'oſe » plus vous parler de l'Abbé de la Lu- » zerne, depuis que ma niece a épouſé » ſon frere. " Son pouvoir augmenta, & n'eut que les bornes qu'y mettoit la vigilance d'un Prince exceſſivement occupé. Ses ennemis crioient qu'il n'en avoit point, & demandoient ſi c'étoit aux Jéſuites à gouverner? Eh! pourquoi non? hérétique ou orthodoxe, imbécille ou ſage, Secretaire d'Etat ou valet de chambre, quiconque eſt à portée de régner en acquiert le droit, & le crédit appartient à qui peut s'en ſaiſir.

CHAPITRE VI.

Madame la Dauphine.

ME. la Dauphine avoit perdu le ſien; & Jeanne, ſa bouffonne, le lui avoit prédit. Voyant la Princeſſe préférer aux fêtes les plus brillantes une converſation de Beſſola, ſa ſœur de lait &

ſa femme de chambre, elle lui diſoit : » Madame, le Roi ſe laſſera de vos fa» çons de faire ; & s'il vous abandon» ne, on fera plus de cas de Jeanne que » de vous. »

Le Roi lui offrit de marier Beſſola à un homme de qualité. Me. la Dauphine répondit : » Elle aimeroit ſon mari : elle » l'aimeroit peut-être autant que moi, » & ſûrement elle m'aimeroit moins, & » j'en mourrois de jalouſie. » Le Roi jura qu'il n'y auroit plus déſormais de Beſſola en France : & depuis Me. la Ducheſſe de Bourgogne ne put garder que ſix mois Mlle. Marquet.

La chaſſe, le billard, & St. Cyr partageoient les plaiſirs innocents du Roi. Il alloit à Marly tous les quinze jours. Il y étoit fort libre & fort careſſant : Me. la Dauphine n'y étoit point : le Prince d'Orange étoit perdu de vue : on écartoit les embarras de la Royauté, ſans en ſuſpendre l'exercice : les affaires ne craignoient rien des plaiſirs. Cependant les bals de la Cour étoient fort triſtes, & ne duroient que deux heures : Me. la Dauphine n'y paroiſſoit pas : on ne pouvoit obtenir d'elle un moment de complaiſance ou de joie. Me. la Princeſſe de Conti n'oſoit y reſter long-temps, de

peur que ſon œil noir ne la trahît, & que Me. de Maintenon ne la grondât. Car c'étoit elle que le Roi chargeoit de témoigner ſes mécontentements à la Famille Royale. Me. de Maintenon adouciſſoit ce que Louis auroit dit cruement; les eſprits ſe ſeroient aliénés, & Me. de Maintenon, toujours douce & conciliante, les uniſſoit : le Roi auroit effrayé : elle conſoloit.

A la vérité, elle s'expoſoit à ſe rendre odieuſe aux Princes, qui, fatigués de ſes remontrances, pouvoient, au-lieu d'une amie ſolide & courageuſe, ne voir en elle qu'une ſurveillante importune. Mais elle aimoit mieux haſarder de ſe brouiller avec eux, que de ſouffrir qu'ils fuſſent mal avec le Roi. Elle déplut à quelques-uns; mais elle les ſervit tous : ils commencerent par les murmures, & finirent par la reconnoiſſance. Ils la conſultoient en tout, alloient au Roi par elle, lui portoient leurs moindres affaires, la choiſiſſoient pour arbitre de leurs différends. Une Favorite ordinaire eût été comblée de cette confiance, & y auroit foiblement répondu : elle y répondoit avec zele, & en étoit excédée. » Je viens, di- » ſoit-elle un jour, je viens d'être tirée » à quatre Princes; & c'eſt pis qu'à qua- » tre chevaux! »

La crainte qu'elle ne fût déclarée Reine fit place à l'admiration : de forte qu'elle accrut son pouvoir en le réprimant. Si son mariage avoit été rendu public, elle eût choqué par son ambition le Roi qu'elle avoit charmé par son désintéressement. Les Princes l'aimoient, & ceux qui ne l'aimoient pas, la ménageoient du moins : elle les eût tous eus pour ennemis secrets ou déclarés. Et pour quelques honneurs de plus qu'elle eût reçus du peuple de la Cour, elle eût perdu cette confiance & cette considération si flatteuse, parce qu'elle paroît personnelle. D'ailleurs, dès que Louis n'eût pas été obligé de la traiter comme son amie, peut-être l'auroit-il traité comme sa femme. Ainsi, qu'on l'imagine ambitieuse & vaine, ou qu'on la croye humble & modérée, les petites vues de Royauté qu'on lui prête sont également détruites.

Les trois filles du Roi, nommées ordinairement les *Princesses*, avoient de fréquents démêlés. Leur pere les pria de s'aimer, & leur dit : » Du reste, si vos » querelles continuent, vous avez des » maisons de campagne, où vous ferez » mieux qu'à la Cour. " Me. de Maintenon ramena la paix. Tout changea de face : on se vit, on se montra : on fut

affable : on fut gai. Malheureusement cette union si rare dans les familles des particuliers, & presque impossible dans celles des Princes, fut troublée par Monseigneur & par Me. la Dauphine.

Il étoit jaloux de Bessola, & elle l'étoit de la Comtesse du Roure, qui pourtant n'étoit encore que lorgnée. Monseigneur fut très-piqué de ses plaintes. Elle passoit les journées dans son cabinet, inaccessible à tout le monde, affectant de parler Allemand en présence de son mari, qui lui dit un jour : » Madame, quand » on est mécontent de ma personne, je » veux qu'on ferme les yeux, qu'on se » taise, ou qu'on ne s'en plaigne qu'à Dieu » & à moi. »

Le Roi s'étoit refroidi pour cette Princesse; & quoique Me. de Maintenon lui eût sauvé des reproches amers, elle en avoit assez entendu pour sentir qu'il n'y avoit plus de retour. On l'avoit accusée de préférer à tous les intérêts du Duc de Baviere son frere : elle n'avoit pas dissimulé sa joie des malheurs du Cardinal de Furstemberg, Compétiteur du Prince Clément : on la soupçonnoit d'avoir donné à sa Famille des avis importants.

Il n'est pas vraisemblable que le Roi

ait ajouté foi à ces bruits ; mais les soupçons qu'on rejette, parce qu'on craint de les approfondir, laissent toujours dans l'esprit des traces ineffaçables. Me. la Dauphine lui paroissoit du moins coupable d'avoir donné lieu à la calomnie, en ne sacrifiant pas assez décidément le bien du pays où elle étoit née, au bien du pays où elle devoit régner. De-là mille chagrins, mille dégoûts, & une méfiance mutuelle, le plus cruel des supplices pour ceux qui sont obligés à vivre ensemble & à se respecter. La préférence que le Roi donnoit sur elle à Me. de Maintenon, ajoutoit à ses peines (1), en excitant sa jalousie. Elle ne voyoit plus autour d'elle cette foule qu'elle avoit dédaignée : elle n'avoit plus auprès du Roi cette faveur, que donne dans ce rang un intérêt vif au bonheur de l'Etat : elle avoit fui les plaisirs : les plaisirs la fuirent à leur tour. Sa santé parut s'affoiblir : son humeur fut plus triste : elle devint encore plus sauvage, & perdit cette sensibilité que doit éprouver une femme qui touche à la premiere place du monde.

(1) Mém. manuscrits de l'Evêque d'Agen.

Accablée de vapeurs, elle languiſſoit, & ſe préparoit à la mort, lorſqu'un courier vint dire à Me. de Maintenon, qui étoit à St. Cyr, que Me. la Dauphine, qu'elle avoit laiſſée le matin aſſez bien, vouloit l'entretenir en particulier, & mourir entre ſes bras. Elle partit ſur le champ, & fut quelques heures enfermée avec la Princeſſe. Il n'a rien tranſpiré de ce qu'elle lui dit. Il eſt vrai ſemblable qu'elle ſe juſtifia des choſes qui faiſoient que le Roi ne l'aimoit plus. Cet entretien ſecret, cette marque de confiance au moment où l'on ceſſe de diſſimuler, eſt le plus bel éloge de Madame de Maintenon : on pouvoit la haïr ; mais on l'eſtimoit tant, qu'il falloit finir par l'aimer.

Me. la Dauphine expirante embraſſa le Duc de Berry, & lui dit : » C'eſt » de bon cœur, quoique tu me coû» tes bien cher ! " Le Roi tirant Monſeigneur du chevet du lit : » Voilà, lui » dit-il, ce que deviennent les gran» deurs ! "

Elle ne fut pas même pleurée autant que la premiere décence l'exigeoit, ni de la Cour, ni de ſa Maiſon, ni de ſon mari, ni de Me. de Maintenon, ni du Roi, ni des pauvres, ni des dévots. Cepen-

dant elle étoit bonne dans son domestique ; elle aimoit Monseigneur ; elle étoit bienfaisante ; elle respectoit Me. de Maintenon ; elle étoit dévote : mais elle n'avoit ni le cœur, ni l'esprit François ; & sans cela on a inutilement tout le reste.

Le Roi, pour dissiper ce qu'il appelloit sa douleur, ordonna une grande chasse. Ce plaisir le délassoit, & ne l'occupoit pas : c'étoit beaucoup dans une place où il est si naturel de s'ennuyer & de se fuir. Au retour, les grands Officiers & les Dames de la Princesse vinrent le saluer en mante. Me. de Maintenon, qui devoit être de cette cérémonie, au-lieu de faire des compliments, en reçut. De toute la Maison de la Dauphine, elle fut la seule qui ne parût point au Service solemnel qui se fit à St. Denis & à Notre-Dame. Et cette absence apprit tout à ceux qui savoient tout pénétrer. Depuis, simple particuliere hors du Château, au Château elle eut tous les honneurs ; & malgré son attention à les rejetter, elle vit qu'à Versailles, on n'est jamais ce qu'on veut être. Mais on ne put l'engager à draper aux deuils de Cour. » Je ne suis » point Duchesse, disoit-elle. " Le premier Maréchal de Noailles lui ayant re-

présenté, qu'elle le pouvoit en qualité d'ancienne Dame d'atour, elle parut surprise qu'on fondât ce droit sur un titre de domesticité, & elle ne répondit que par un souris, qui sembloit dire, que la dignité de son état la mettoit au-dessus de ces grandeurs subalternes, autant que sa modestie au-dessous de toute grandeur.

CHAPITRE VII.

Campagne de Mons.

LA ligue d'Augsbourg avoit armé toute l'Europe. Le Prince d'Orange avoit repassé la mer; & les Princes confédérés d'Allemange composoient sa Cour en Hollande, où il venoit se consoler de l'aversion d'un peuple, qui l'avoit aussi vîte haï que couronné. Son crime ne l'avoit pas rendu heureux; & la seule récompense de l'ambition, à laquelle il avoit tout sacrifié, avoit été cette minute de plaisir d'un homme qui se couche avec cinq cents mille livres de rente, & qui se réveille Roi (1). Il fuyoit les caprices,

(1) Le Marquis de Dangeau conte dans son Journal, que le Prince d'Orange avoit dit en

& peut-être les remords de sa femme, la plus belle & la plus triste des Princesses, que Mr. le Dauphin à qui elle avoit été proposée, n'avoit garde de lui envier.

Nos armes avoient eu de grands succès : les siennes en avoient eu de décisifs. La bataille de la Boyne avoit décidé le procès entre Jacques & lui. A la vérité, elle lui avoit coûté le Maréchal de Schomberg ; mais Louis venoit de perdre un Ministre, qui seul pouvoit rétablir les affaires d'Irlande : Seignelay mourut, & notre Marine avec lui. Il fut remplacé par Pontchartrain, dont la destinée étoit de remplacer tout le monde, & de ne consoler personne.

Le Roi résolut de se mettre à la tête de son armée, & de répandre encore en personne cette terreur qui commençoit à se dissiper. Me. de Maintenon étoit trop jalouse de la gloire de Louis pour s'opposer à ce dessein : le légitime amour n'amollit jamais.

---

partant à Mrs. les Etats : » Messieurs, je vous » dis adieu pour jamais : je vais ou périr ou ré» gner. Si je péris, je mourrai votre serviteur : » si je regne, je vivrai votre ami. " Ce trait n'est ni vrai ni vraisemblable.

Il fit aſſembler le Conſeil ; & ſans autre préliminaire, il déclara qu'il feroit la Campagne de Flandres. » Pour triom» pher, dit-il, de tant d'ennemis jaloux » de ma gloire, pour maintenir la pu» reté de la Religion que j'ai établie » dans mes Etats par l'extirpation de l'hé» réſie, mon deſſein eſt d'aller, malgré » la ſaiſon, aſſiéger Mons, le principal » boulevard de cette ligue, & de la » prendre aux yeux de ce prétendu diſ» tributeur de Provinces. »

Cette réſolution ſurprit tous les Miniſtres, & fit trembler tout le Royaume, tant ce Guillaume III, dont on avoit l'année précédente célébré la mort par des réjouiſſances que Louis ſeul avoit déſapprouvées, inſpiroit de craintes réelles !

Me. de Maintenon ne ſuivit point le Roi en Flandres, & ne trembla point pour la diminution de ſon crédit. Quelques jours avant ſon départ, elle alla s'enfermer à St. Cyr. Louis vint lui dire adieu, & fut deux heures ſeul avec elle. Après avoir imploré le ſecours de Dieu aux pieds des Autels; il vit toute la Communauté aſſemblée, & dit : » Meſdames, » je me recommande à vos prieres, j'en » ai un grand beſoin : être Roi eſt une » charge qui expoſe à bien des péchés ! »

En disant ces dernieres paroles, les larmes lui vinrent aux yeux : ce qui en fit verser à toute la Communauté. Il ajouta : » J'espere que Dieu daignera écou- » ter vos vœux. " Après avoir dit quelques mots à Me. de Maintenon, il ajouta en la montrant : » Adieu, Mesdames : je » vous laisse ce que j'ai de plus cher. " Madame de Loubert, Supérieure, répondit, que toute la maison alloit redoubler ses prieres pour que Dieu le rendît victorieux : » Non pas tant la victoire, » dit le Roi, mais la paix : il faut tâ- » cher de contraindre nos ennemis à nous » la demander. " (1)

Pendant son absence, St. Cyr ne fut occupé qu'à demander au Ciel la conservation du Roi & la paix. Des Couriers portoient tous les jours à Me. de Maintenon des nouvelles du siege. Elle les communiquoit au Roi d'Angleterre, qui venoit souvent passer des journées avec elle, & se consoler des mauvais succès que le brave Odonel avoit en Ir-

---

(1) On croira aisément, que ces paroles furent recueillies sur le champ. Je les tiens, ainsi que beaucoup d'autres traits, d'une Dame élevée à St. Cyr.

lande. On admiroit qu'un Prince détrôné s'enfermât dans des Couvents, tandis que Louis bravoit les périls & les rigueurs de la saison pour lui redonner sa Couronne.

Le siege de Mons fut bien conduit. Boufflers investit la Place; le Roi l'attaqua, ayant sous lui Luxembourg & la Feuillade, & accompagné de tous les Princes. Vauban dirigea les travaux. Le Prince d'Orange donna quelque inquiétude en s'approchant de Notre-Dame de Halle. Vauban avoit différé l'attaque de l'ouvrage à corne. Les Gardes Françoises, qui étoient encore de tranchée, briguerent l'honneur de l'emporter. Le Roi céda à leur impatience. Ils ne voulurent pas attendre les Grenadiers auxiliaires. Ils déboucherent à trois heures après midi, & chargerent si vigoureusement, qu'ils se rendirent maîtres de l'ouvrage. Le feu prit à des poudres. L'épouvante se répandit parmi quelques travailleurs qui avoient commencé des logements. L'ennemi profita de cet accident imprévu, & revint occuper ce poste. (1)

(1) Voyez le dépôt du Bureau de la Guerre, les mouvements des armées du Roi par Vaultier,

Le Roi dîna de bon appetit à la vue des lignes, se promena autour de la Place, & fut assez long-temps à la demi-portée du mousquet. Une vedette l'arrêta. » Ne connois-tu pas le Roi ? lui » dit-on. Je le connois, répondit la sen-» tinelle ; mais ce n'est pas ici sa place. " Un moment après, un coup de canon tua le cheval de la Chenaye, fort près du Roi, & à côté du Comte de Toulouse, qui ordonna qu'on remontât la Chenaye, & dit : *Un coup de canon n'est donc que cela !*

Malgré toutes les occupations du siege, le Roi tenoit exactement tous ses Conseils, combattant à la fois ses ennemis, & veillant sur toutes ses Provinces. Il visita deux fois l'hôpital de l'armée, vit panser les blessés, consola par sa présence les mourants.

Mons se rendit après quinze jours de tranchée ouverte. Le Prince de Bergue l'avoit vaillamment défendu, & Louis

---

& dans l'Etat de la France, T. 2, p. 154, une Ordonnance donnée à Mons même en Avril 1691, qui attribue aux Capitaines de ce Corps le titre & le rang de Colonel. Voyez aussi dans les pieces justificatives du Tome VI, une lettre de M. de Luxembourg.

avoit été à toutes les attaques. Me. de Maintenon alla avec les Princeſſes au-devant de lui juſqu'à Compiegne ; & après les premiers compliments, lui dit : » Il » faudra, Sire, vous faire la même priere » que les Généraux de David lui faiſoient : » Vous ne viendrez plus avec nous à la » guerre, de peur que la lumiere d'Iſraël » ne s'éteigne avec vous. »

Le Roi alla à St. Cyr remercier Dieu de la victoire qu'il lui avoit donnée, & de la providence avec laquelle il l'avoit conſervé. Me. de Maintenon lui fit un reproche flatteur ſur ce qu'il avoit fait trembler tout le monde en s'expoſant trop : il répondit : » Je n'ai fait que ce » que je devois. Mais, dit Me. de Loubert, le bien de l'Etat eſt pourtant at- » taché à la conſervation de votre per- » ſonne ſacrée. Les places comme la » mienne, répondit-il, ne demeurent ja- » mais vuides : une autre la remplira » mieux que moi : peut-être ſuis-je bon » à la guerre, parce que j'en ai quelque » expérience : un autre excellera en de » meilleures choſes. »

CHAPITRE VIII.

L'Académie. Le Maréchal de la Feuillade.

CEs ſentiments n'étoient pas feints. Louis avoit toute la ſimplicité des grands hommes. Il commençoit à rougir de ce faſte qui avoit donné tant d'éclat aux premieres années de ſon regne, & qui lui avoit attiré tant d'ennemis. Il refuſa les harangues des Compagnies ſouveraines ſur la Campagne de Mons. L'Académie d'alors, prête à louer la modeſtie comme à nourrir l'orgueil, donna la modeſtie du Roi pour ſujet du prix. Me. de Maintenon n'eſtimoit point cette Société littéraire, dont les compliments, les flatteries, les travaux mêmes lui paroiſſoient propres à entretenir le petit eſprit, à deſſécher la langue, & à étendre le mauvais goût. » N'avez-vous pas honte, di» ſoit-elle à Fénelon, d'être parmi des » gens qui parlent ſur des paroles ? Cependant elle protégea ce Corps dans quelques-uns de ſes membres : mais elle ne le tyranniſa jamais dans ſes élections. Auſſi tomba-t-il dans une léthargie où il ſeroit encore, ſi La Motte, Fontenelle quatre

fois rejetté, & quelques autres illustres, ne l'eussent ranimé. Les cabales de Cour le préservent de la langueur où le jetteroient les cabales des gens de Lettres : jamais les suffrages ne furent plus libres que dans les dernieres années de Louis XIV, & jamais ils ne furent moins justes. Que ces places soient données par la faveur, elles seront toujours bien remplies, pourvu qu'elles soient briguées ; & elles le seront, tant qu'un génie supérieur en occupera une. Les gens sensés regarderont toujours cette Compagnie comme une troupe de frivoles & de flatteurs : des plus sensés qu'eux, comme une assemblée de Sages égaux. De-là, ce desir si vif dans l'Académie des choses, d'être de l'Académie des mots, & la même différence entre l'émulation qu'inspirent ces deux Sociétés, qu'entre l'ame de Bignon & celle de Richelieu leurs Législateurs.

Ceux qui prétendoient connoître le Roi, ne croyoient pas sincere son mépris pour les flatteurs. Ils pensoient même qu'il aimoit les louanges jusqu'à la jalousie. Tourreil, élu par l'Académie Françoise, mêla dans son discours celles de Pontchartrain, dont il étoit commis, à celles du Roi. Le Ministre lui dit de les supprimer : l'Académicien se défie de cet acte d'humi-

lité, & le loue avec complaisance. Il retourne à l'Hôtel de Pontchartrain, comptant d'y recevoir des remerciments. Le Suisse lui refuse la porte. Ce Ministre veilloit avec beaucoup de sollicitude sur les faiseurs d'épigrammes : en eut-il jamais à punir une aussi cruelle contre le Roi?

Mais ce dégoût pour la vaine gloire étoit si vrai, que Me. de Maintenon disoit souvent : » On le croit orgueilleux, » & personne ne l'est moins que lui. » Qui connoissoit mieux ses vertus, que celle qui les lui avoit données? Il avouoit avec l'ingénuité d'un homme supérieur à ses fautes, celles qui lui échappoient dans l'immensité de ses occupations & de ses devoirs. Il se moqua de la These des Minimes de Marseille, dès qu'il sut ce que signifioient ces mots, consacrés par le St. Esprit au Roi du Ciel & de la Terre : *Dico ego opera mea Regi.* Il fut indigné de l'impie inscription du Jésuite Menestrier, gravée sur la frise & sur les quatre faces du Temple de l'Honneur, consacré par la ville de Paris (1). Il pria les

(1) *Regi Ludovico Magno P. P. votis publicis Devota numini majestatique ejus*

Etats de Languedoc d'employer au soulagement de la Province les sommes que leur zele avoit destiné à une statue équestre : il est aisé, mais il est beau pourtant de refuser une statue, lorsqu'on la mérite. Il fut peu touché de celle de la Place des Victoires, dont les étrangers critiquerent comme idolâtre l'inscription, *Viro immortali*, qui n'étoit qu'emphatique. *Viro* tout court eût paru dire moins, & auroit dit plus.

Le Maréchal de la Feuillade voyoit son crédit diminuer, à mesure que le goût du Roi pour la vraie gloire augmentoit. C'étoit l'homme du commerce le plus agréable, toujours le premier instruit de tout ce qu'il y avoit de nouveau, fécond en amusements de toute espece, retraçant par une grande dépense une image des grands Seigneurs qu'il avoit vus, le modele des Courtisans, tant que Louis

---

Civitas Parisiensis pia, fidelis, obsequens Memoris observantiæ templum D. D. C.

C'est-à-dire : la Ville de Paris, pieuse, fidelle, obéissante, dévouée par des vœux publics à la Divinité & à la Majesté du Roi Louis le Grand, pere de la patrie, lui consacre ce Temple pour monument de sa respectueuse reconnoissance.

ne fut qu'un Héros. Mais quand Louis devint un Sage, ou tendit à le devenir, la Feuillade ne sut point se plier à ce changement, & cessa de lui plaire. On étoit dévot, & il se jouoit de la dévotion. Il aimoit le jeu, & dédaignoit celui de la ressource que le Roi avoit inventé & porté de St. Cyr à Marly. Il ne jouoit point aux portiques, parce qu'il n'y avoit pas plus de finesse qu'à croix ou pile, quoique le Roi y fût fort vif. On n'aimoit plus les bons mots, & il ne s'en abstenoit point. Odieux aux Ministres, craint de ses amis, il vit qu'on est pas longtemps aimé du Prince, quand on n'est aimé que de lui. Il mourut subitement, & n'eut que le temps de s'écrier : *Mon Dieu! faites-moi miséricorde; que n'ai-je fait pour vous la millieme partie de ce que j'ai fait pour le Roi?* Il fut enterré à St. Eustache, où il n'eut pas même un tombeau. A la nouvelle de sa mort, les Courtisans crurent appercevoir sur le front de Louis quelques rayons de joie; & les plus intrépides tremblerent.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Mort du Marquis de Louvois.

CE qui perdit la Feuillade perdit Louvois; l'aversion pour cette chimere de gloire, qui valut au Roi tant de prospérités, de fautes & de malheurs. Tous les projets d'un Ministre aboutissent à se maintenir dans une place qu'il n'occupe que par commission, & que le Public croit toujours qu'un autre occuperoit mieux. Louvois, assez inutile pendant la paix, avoit allumé cette guerre que le Roi lui reprochoit d'autant plus, qu'il sentoit qu'on avoit abusé de son penchant. Les autres Ministres n'avoient osé le contredire; il les avoit tous subjugués par la force de son génie & par le succès de ses plus hardies entreprises. Seignelay avoit été réduit à faire solliciter le bien de l'Etat par les femmes; Croissy n'entendoit que les négociations, & n'avoit que cet esprit de prévoyance, qui conduit tout avec lenteur; Pomponne, toujours rempli de ses premieres disgraces, ne s'appliquoit qu'à en prévenir de nouvelles; Château-neuf avoit été forcé à n'être qu'un

Commis laborieux; Pontchartrain administroit les finances comme prêtes à lui échapper, & la Marine, comme désespérant de la rétablir; Boucherat ne s'occupoit que de justice & de chicane; Rose & le Président la Chaise n'avoient pas su profiter des circonstances pour faire valoir le Cabinet; Pelletier déploroit les malheurs de la Patrie; Beauvilliers n'avoit que des vertus : Louvois avoit tout envahi; & la France n'avoit qu'un Ministre, quoiqu'elle n'eût point de premier Ministre. Louis vouloit & ne pouvoit secouer le joug. Louvois le traitoit avec une hauteur qu'un Roi dissimule quelquefois & ne pardonne jamais. Il lui étoit devenu odieux; mais il ne cessoit de lui être utile; & telleétoit encore sa force, qu'à la veille d'une disgrace projettée depuis long-temps & toujours différée, il emporta la Sur-Intendance des Postes, place d'un revenu immense.

Les froideurs du Roi, celles de Me. de Maintenon, le cri de la haine publique, l'application qu'on lui fit dans Esther de quelques vers d'Aman, tout lui donnoit avis, si un pareil avis pouvoit jamais se faire entendre, qu'il étoittemps de se retirer.

Après le siege de Mons, il eut tant de dégoûts à essuyer, qu'il vit clairement que

sa perte étoit résolue. On lui reprochoit d'avoir méprisé les avis de M. d'Avaux, qui annonçoient la descente du Prince d'Orange en Angleterre, qu'on auroit pu facilement empêcher ; on lui reprochoit les cruautés, les ravages exercés dans le Palatinat, le bombardement de Liege sur un prétexte assez léger, la perte de Mayence mal approvisionnée, la levée du siege de Coni ordonnée à Bulonde par une lettre particuliere ; la longueur de celui de Mons, dont le Prince d'Orange avoit eu le temps de tenter le secours ; la bataille de Valcourt, perdue par le Maréchal d'Humieres ; le peu d'efforts qu'il avoit faits pour ménager le Roi de Suede, qui étoit entré dans la Ligue d'Ausbourg. Tous ses services étoient oubliés ; on ne se rappelloit que ses fautes ; on lui attribuoit toutes celles d'autrui. Il est si aisé que le plus grand Ministre de la guerre paroisse malhabile & coupable ! Mais ce n'étoit rien au prix de deux Mémoires apostillés de sa main ; Madame de Maintenon les avoit eus par d'Augicourt, Gentilhomme de Louvois, infidele à son maître. Son attachement pour le Roi, ne lui permettoit pas de les supprimer. L'un étoit un projet de maltraiter si fort M. de Savoye, qu'il fut enfin obligé de se

déclarer contre la France. L'autre tendoit à forcer les Suisses à rompre leur alliance avec nous, en manquant à toutes les capitulations faites avec eux.

Ce fait seroit incroyable, si l'on ne savoit à quel excès peut se porter un Visir chancelant, toujours prêt à conserver par des crimes & des perfidies, un poste où ses vertus & ses talents l'ont placé, mais où ses services ne peuvent le maintenir. Louis ne revenoit pas de sa surprise d'avoir un Ministre qui ne songeoit qu'à lui susciter des ennemis, & qui se jouoit des biens & du sang de ses sujets. Qu'auroit fait de pis un traître ?

Il l'auroit fait arrêter sur le champ; mais il avoit encore besoin de ses conseils; & d'ailleurs, la victime ne lui pouvoit échapper. Il ne discontinua point de travailler avec Louvois; mais il lui montra son ressentiment, quoiqu'il lui en cachât les motifs. On sait par des personnes de la Cour qui vivoient dans ce temps-là, qu'un jour le Roi lui parla si durement, que le Ministre jettant sur la table quelques papiers, dit : « L'on ne sauroit » vous servir. » Louis se leva, & prit les pincettes, dont il eût frappé son Ministre insolent, s'il n'eût été retenu par Me. de Maintenon, dont Louvois n'avoit pas pré-

vu que la présence lui seroit un jour si utile, après lui avoir été si désagréable.

Cette vivacité fit perdre à Louvois en un instant, la santé, le fruit de trente ans de service & de douze ans de faveur. L'espérance lui resta. Il savoit que le Roi avoit de l'aversion pour les coups d'éclat; & après avoir vécu vingt-cinq ans avec lui, il le connoissoit assez mal pour n'en craindre que le poison. (1) Il renfermoit

(1) Il est bien étrange, dit M. de V., T. VI, p. 211, qu'on débite à Paris un pareil conte, qui n'est fondé que sur un bruit populaire qui courut à la mort du Marquis de Louvois. » Ce » Ministre prenoit des eaux que Séron son Mé- » decin lui avoit ordonnées, & que la Ligerie » son Chirurgien lui faisoit boire. C'est ce même » la Ligerie qui a donné au public le remede » qu'on nomme aujourd'hui la Poudre des Char- » treux. Ce la Ligerie m'a souvent dit qu'il avoit » averti M. de Louvois qu'il risquoit sa vie s'il » travailloit en prenant des eaux. Le Ministre » continua son travail : il mourut presque subi- » tement le 16 Juillet 1691, & non pas en 1692, » comme le dit la Beaumelle. La Ligerie l'ou- » vrit, & ne trouva d'autre cause de sa mort » que celle qu'il avoit prédite. On s'avisa de soup- » çonner le Médecin Séron d'avoir empoisonné » une bouteille de ces eaux. Nous avons vu » combien ces funestes soupçons étoient alors com- » muns. On prétendit qu'un Prince voisin, que

ſes chagrins; mais ils étoient trop violents pour en être toujours le maître; les Courtiſans s'en étoient apperçus, & le fier Louvois n'étoit plus pour eux qu'un objet de pitié. Un flatteur lui exagérant encore ſon autorité, il lui répondit : *Aujourd'hui dans la faveur, & demain à la Baſtille.*

Incapable de plier, il irrite encore ſon maître, & le contredit un jour ſi bruſquement, que le Roi quittant ſon bureau, s'avance vers la cheminée, & prend ſa canne. Louvois ſe retire, la ſérénité ſur le front, la rage dans le cœur. Arrivé chez lui, il s'écrie : *Je ſuis perdu*, & décharge le ſentiment de ſes peines ſur quelques malheureux, à qui il envoye

---

» Louvois avoit extrêmement irrité & maltraité, » avoit gagné le Médecin Séron. On trouve une » partie de ces Anecdotes dans les Mémoires du » Marquis de la Fare, p. 249. La famille même » du Marquis de Louvois fit mettre en priſon un » Savoyard qui frottoit dans la maiſon; mais ce » pauvre homme très-innocent fut bientôt relâ- » ché. Or, ſi on ſoupçonna, quoique très-mal » à propos, un Prince ennemi de la France d'a- » voir voulu attenter à la vie d'un Miniſtre de » Louis XIV, ce n'étoit pas certainement une » raiſon pour en ſoupçonner Louis XIV lui- » même. "

des lettres de cachet, en attendant la sienne. Il dit à un ami : » C'en est fait ; je » touche au moment de la catastrophe. » Ma perte est décidée ; il n'est plus question que du choix des moyens." Cet ami lui répond, qu'il s'allarme mal-à-propos ; que depuis vingt ans il lui entend dire la même chose ; que l'expérience du passé doit le rassurer sur l'avenir. » Il est » vrai, repart Louvois ; mais le Roi ne » me montroit autrefois que de l'humeur, » & le lendemain il reprenoit un air » riant. Aujourd'hui il me fait les plus » cruels affronts, & le lendemain, un » affront plus cruel encore. Je le con» nois : je l'ai vu ; il a pris plaisir à m'of» fenser ; & s'il n'y a pas pris plaisir, il » m'a trop offensé pour me pardonner » jamais. "

(1) En proie à ses agitations, balançant entre le desir de faire une belle fin, & la crainte de faire une lâche retraite, partagé entre l'amour de la gloire & l'amour de la liberté, il résolut enfin de se démettre de tous ses Emplois. Madame de Maintenon lui écrivit, qu'il pouvoit revenir au Conseil, travailler à son or-

(1) 16 Juillet 1692.

dinaire, ne témoigner aucun ressentiment, & que l'orage étoit passé. Ces paroles lui rendirent la vie; il oublia sa résolution, qui seule pouvoit le sauver. Il revit le Roi, & le revit prévenu sans retour. Au sortir du Conseil, il entre dans son appartement, & boit un verre d'eau avec précipitation; le chagrin l'avoit déja consumé; il se jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, & expire.

Le Public prétendit qu'une mort si prompte n'étoit point naturelle, comme si un resserrement de cœur, causé par le chagrin, n'étoit pas la mort naturelle d'un ambitieux. Le Roi s'en réjouit, & dit que cette année l'avoit défait de trois hommes qu'il ne pouvoit plus souffrir, Seignelay, la Feuillade & Louvois (1).

---

(1) M. de V., Tome VI, p. 212, s'éleve avec force contre ce qu'avance ici la B. » Premiérement, dit-il, M. de Seignelay ne mourut point » la même année, mais en 1690. En second lieu, » à qui Louis XIV, qui s'exprimoit toujours avec » circonspection & en honnête homme, a-t-il dit » des paroles si imprudentes & si odieuses? à qui » a-t-il développé une ame si ingrate & si du» re? à qui a-t-il pu dire qu'il étoit bien-aise d'ê» tre défait de trois hommes qui l'avoient servi » avec le plus grand zele? Est-il permis de ca» lomnier ainsi, sans la plus légere preuve, sans

Les conjectures sur le poison s'accréditerent : (1) il importe aux Princes les plus éloignés du crime, de se souvenir qu'ils sont environnés de gens enclins à le soupçonner. Il donna ses emplois à Barbezieux, qu'il n'aimoit pas, & qu'il entreprit sans succès de former aux affaires.

Il ne sentit pas qu'il avoit perdu un grand Ministre, parce que jusqu'à la paix de Ryswick, il suivit constamment le plan de Louvois. Mais Louvois n'en avoit point fait pour la guerre de la succession d'Espagne; & l'on s'apperçut qu'il n'étoit plus. On ne trouva dans aucun des sujets qu'on essaya depuis, cet esprit de détails, qui ne nuisoit point à la grandeur des vues; cette prompte exécution, malgré la multiplicité des ressorts; cette fermeté à maintenir la discipline militaire; ce profond secret, qui avoit fait passer de si cruelle nuits à l'ombrageux Guillaume; ces instructions savantes, qui dirigeoient

» la moindre vraisemblance, la mémoire d'un
» Roi, connu pour avoir toujours parlé sage-
» ment? " &c.

(1) Voyez ci-devant p. 293, la remarque de M. de V.

un Général, & qui ne gênoient que Turenne; cette connoissance des hommes, qui les démêloit & les employoit à propos. En un mot, on ne trouva plus cet enfant de Machiavel, moitié Courtisan, moitié Citoyen, né, ce semble, pour l'oppression & pour la gloire de la patrie. Louvois laissa des biens immenses à sa famille. Jamais Ministre ne fut plus noblement récompensé. Il arrondit ses vastes domaines, sans faire la moindre contrainte à personne; trait remarquable dans un homme de son caractere & de son rang.

CHAPITRE X.

Mariages du Duc de Chartres, & du Duc du Maine.

LES affaires générales n'empêchoient pas Louis de penser à celles de sa maison. Pour affermir le Duc du Maine & le Comte de Toulouse dans le rang qu'il leur destinoit, il résolut de donner Mlle. de Blois, leur sœur, au Duc de Chartres, son neveu. Cette idée étoit un reste de l'orgueil dont il avoit été

enivré. A quelle Prince étranger eût-il offert une pareille alliance ? & il songeoit à l'offrir au fils unique de son frere. Tout ce qui n'étoit pas grand par lui, lui paroissoit petit ; & il ne croyoit ni dégrader le Duc de Chartres, ni honorer Mlle. de Blois. A ses yeux, le premier Prince de son sang n'étoit le premier des sujets qu'autant qu'il lui permettoit de l'être ; & les fruits d'un coupable amour avoient droit de plaire aux plus délicats sur l'honneur, pourvu qu'il fussent de lui. Les préjugés de la Nation ne l'inquiétoient point ; l'idolâtrie des Courtisans lui avoit persuadé que le maître des actions du peuple l'étoit aussi de ses jugements ; & tout Prince qui ne se borne pas à régner sur les cœurs, prétend régner sur les esprits. Il voyoit le Duc de Vendôme n'avoir ni dans sa Cour, ni dans son Parlement, rien d'un petit-fils de Roi ; il blâmoit en secret Henri IV, de n'avoir osé dédaigner cette distinction odieuse entre sang pur & sang mêlé.

Mais comme sa famille pouvoit avoir sur la gloire des Bourbons des délicatesses que le Chef des Bourbons n'avoit pas, il crut devoir obtenir de l'amour un consentement que l'autorité ne devoit exiger qu'après le refus. Dans cette vue, Mlle.

de Blois fut souvent exposée aux regards du Prince. Elle avoit la beauté de sa mere, & une physionomie douce, qui annonçoit un caractere tout différent. Le Duc de Chartres, dans l'âge où tout ce qui plaît, plaît beaucoup, fut bientôt ardemment épris; il ne vit plus Mlle. de Blois sans souhaiter qu'elle ne fût pas illégitime, & peut-être sans oublier qu'elle l'étoit. Les sentiments qu'il prit, il les inspira sans doute. Nul Prince ne fut plus aimable; nulle femme n'eut un tour de visage plus propre à charmer, des traits plus réguliers, un teint plus blanc & plus fleuri; & nul homme ne cultiva moins sa beauté. Il eût attendri les plus cruelles; il n'attaqua que les plus faciles. Ses premiers penchants allarmerent le Roi. Me. de Maintenon eut ordre de lui en reprocher l'indécence & la fureur. Cette réprimande fut si douce & si sage, que dès ce moment, le Prince aima Me. de Maintenon, & revint à ses études, qu'il avoit quittées pour les amours.

Ces légers écarts donnerent lieu au Roi, d'abord de feindre de lui chercher une femme, puisqu'il lui en falloit une; ensuite d'offrir sa fille, que l'exemple des deux autres branches sembloit garantir

d'un refus, & ses sœurs, inviter à flétrir aussi la premiere.

Madame, (1) qui à l'orgueil de son sang & à la délicatesse de sa Nation sur les mésalliance, joignoit tout l'orgueil d'être la belle-sœur du plus grand Roi du monde, & un mépris public pour Me. de Montespan, qui, dans sa faveur, ne l'avoit pas assez ménagée; Madame n'en écouta les premieres propositions qu'avec dédain. Monsieur, qui n'avoit pas de volonté à lui, tantôt donnoit des espérances au Roi, tantôt promettoit de la fermeté à Madame, tantôt biaisoit avec Me. de Maintenon; il étoit dans l'indécision d'un Courtisan, qui sent toute sa bassesse, mais qui se souvient que son maître a eu bien des choses à lui pardonner. M. le Duc de Chartres fut charmé de devenir le fils du Roi, & le possesseur de celle qu'il aimoit. Mais sa mere lui ayant dit qu'il se déshonoroit, lui, sa postérité & ses ancêtres, il cessa, ou parut cesser d'aimer. Cependant un esprit déja supérieur au préjugé, le mettoit au-des-

(1) Charlotte-Isabelle, fille de Charles-Louis, Electeur Palatin, mariée à Châlons le 12 Novembre 1671, morte en 1722.

ſus des petites raiſons d'illégitimité. Mais pour l'employer à ſon élévation, il feignit d'entrer dans ces petites raiſons; dans la vue de relever la dignité de petit-fils de France, ſi ce mariage ſe concluoit, & de s'acquérir par une noble réſiſtance la faveur du peuple, s'il ne ſe concluoit pas.

Le Roi & Me. de Maintenon s'étoient paſſionnés pour cette affaire; le Roi, parce qu'il chériſſoit Mlle. de Blois; Madame de Maintenon, parce qu'elle adoroit le Duc du Maine, dont cette alliance achevoit de rendre ſolide l'état que les bienfaits & l'amitié de ſon pere rendoient déja ſi brillant. Ils diſſimulerent leur chagrin du mauvais ſuccès des premieres démarches, & de quelques paroles piquantes qui avoient échappé à Madame, dont la politeſſe n'étoit pas la plus grande vertu. Ils chargerent de cette négociation l'Abbé Dubois, Lecteur du Prince, & parvenu plus difficilement à cette place que depuis à celle de premier Miniſtre. Cet Abbé avoit déja ſur lui l'aſcendant qu'un homme dévoué aux plaiſirs a ſur un enfant qui commence à les aimer. Il avoit acquis la confiance de ſon éleve, à force de ſe moquer avec lui de tous ceux qui le reprenoient de ſes défauts. Madame de

Maintenon eut peine à confier les intentions du Roi à un homme sans Religion comme sans naissance, corrupteur de son nourrisson, & si ouvertement, que Monsieur lui avoit défendu de suivre son fils à sa premiere campagne de Flandres. Mais dans le premier entretien, elle le trouva si complaisant, si sérieux, si attaché à l'Etat, si fécond en expédients, que son aversion cessa ; elle ne craignit aucune perfidie, & répondit au Roi du succès.

L'Abbé vainquit peu-à-peu la répugnance du Duc de Chartres, & lui conseilla de conclure malgré les oppositions de ses parents. Il lui représenta que le Roi seroit aigri par l'opiniatreté ; que ne pouvant être son beau-pere, il deviendroit son persécuteur ; qu'il l'éloigneroit des affaires, des plaisirs, du commandement des armées ; qu'à la mort de Monsieur, il le réduiroit à la qualité de premier Prince du Sang, & aux seuls honneurs qu'il ne pourroit lui refuser ; que pendant sa vie, il l'empêcheroit de se marier. Le Duc de Chartres vit dans ce mariage la conservation de toutes ses prérogatives, & s'y détermina. Le préjugé étoit intérieurement méprisé ; mais il lui en coûtoit d'avouer publiquement ce mépris. L'ambition le mit au-dessus du respect humain ; &

dans une affaire qui décidoit de son bonheur & de sa gloire, il pensa, il agit & en Prince & en Philosophe.

L'Abbé Dubois lui conseilla de la traiter lui-même secretement avec le Roi, & lui traça le plan des conditions qu'il devoit exiger. L'instruction fut exactement suivie. Le Roi fut ravi de la docilité de son neveu; il lui promit la succession entiere à tous les droits de Monsieur; & ces promesses furent exécutées. Dès que Madame apprit cette démarche de son fils, elle lui fit de grandes menaces, & lui défendit de passer outre; d'autres ajoutent, qu'elle le frappa, en lui reprochant l'opprobre dont il se couvroit; comme si ce n'étoit pas au Chef de famille à juger de ce qui en fait la honte ou l'honneur. Il répara bien cette tache, ou cet affront, par le mariage de son petit-fils avec une fille de cette Légitimée si déshonorante.

Monsieur, qui s'étoit fâché par bienséance, s'appaisa par raison. (1) Le mariage fut célébré à Versailles avec magnificence, & Madame parut à toutes les fêtes avec tous les dehors de la joie. Le

(1) 19 Février 1692.

Duc d'Orléans trouva dans cette Princesse légitimée, ce qu'il eût vainement cherché dans la plupart des Princesses légitimes; de l'esprit, de la modestie, une piété solide, la fidélité conjugale, une grande économie, le talent & la patience d'élever ses enfants, mille qualités dont la corruption du siecle a fait des éminentes vertus.

L'Abbé Dubois eut pour récompense une petite Abbaye: il en fut transporté de joie; depuis il reçut avec dédain le chapeau de Cardinal. Il n'obtint point ce bénéfice sans difficultés. Le P. de la Chaise, qui ignoroit les raisons que le Roi avoit de le lui donner, représenta que Dubois étoit adonné aux femmes, au vin, & au jeu. » Cela peut être, répondit le » Roi; mais il ne s'attache, il ne s'enivre, il ne perd jamais. " (1)

(2) Le Duc du Maine fut presque aussi heureux que le Duc de Chartres, & le fut plus décemment. On étoit las des Princesses étrangeres. On lui donna Mlle. de Charolois, fille de M. le Prince, pe-

(1) Voilà de singulieres raisons pour donner un Bénéfice. Peut-on faire parler ainsi Louis XIV!

(2) 19 Mars.

tite-fille du grand Condé, que nous avons vue recueillir à Sceaux les talents & les arts presque par-tout méprisés, & conserver jusqu'au dernier moment un goût vif pour les choses d'esprit, & une considération qu'elle ne dut point à la faveur. Me. de Maintenon avoit contribué à son éducation, & disoit souvent, en la voyant se jetter dans les plaisirs avec toute la vivacité de son âge : » Il faut donc aussi » que celle-ci m'échappe ! "

Le Duc du Maine d'alors avoit des vues, de l'ambition, & les étincelles du génie. Il avoit passé par tous les grades militaires, & servi en Flandres avec distinction. Il cache, disoit-on, mille qualités éclatantes sous un grand air de modestie & d'indifférence. On se trompoit ; Me. de Maintenon en avoit mieux jugé : » Il » est trop vertueux, disoit-elle, pour » faire jamais du bruit. "

La Duchesse du Maine conserva son rang de Princesse du sang. Son mari devint dans la suite son égal, & ne crut jamais l'être devenu. Il lui obéit toujours, & parut pourtant toujours libre ; il résistoit d'abord, & se laissoit enfin persuader par une femme adroite, qui ne lui ordonnoit jamais de vouloir.

Me. de Montespan prit peu de part à

ces événements. » Irai-je à la Cour? s'é-
» crioit-elle, irai-je jouer le beau per-
» sonnage de mere des Princes, ou de
» Maîtresse Douairiere?" Cependant elle
y parut; elle y fut reçue, comme si elle
n'y avoit jamais été. Elle donna un lit de
quarante mille écus au Duc du Maine;
ses perles, à Me. de Bourbon; ses dia-
mans, à la Duchesse de Chartres. L'en-
trevue qu'elle & Me. de Maintenon de-
voient avoir, les embarrassoit l'une &
l'autre; mais le commencement se passa,
comme si elles ne s'étoient jamais con-
nues, & la suite, comme si elles s'étoient
toujours aimées.

M. de *** se flatta de la réconcilier
avec son mari, qui avoit, comme elle,
embrassé le parti de la dévotion. Me. de
Montespan s'y prêta; mais le mari fut
inflexible, & s'en tint toujours à un bon
mot. M. de *** se désista de ce projet,
où il y avoit plus de piété que de bon
sens & d'honneur. Me. de Montespan finit
par une une assez bonne plaisanterie, en
laissant dans son Testament un legs au
Duc du Maine & au Comte de Toulouse,
comme à ses enfants légitimes, suivant
l'axiôme de droit réclamé tant de fois.

CHAPITRE XI.

Siege de Namur, 1692.

LEs deux Epoux quitterent brusquement les amours, pour voler à la gloire & aux dangers. Louis, informé des mesures des Alliés, jugea qu'il falloit les forcer par quelque entreprise éclatante, ou à faire la paix, ou à risquer de perdre les trois Royaumes que leur Chef avoit conquis. Ils avoient dans les Pays-Bas cent mille hommes. Mais il crut que son armée, soutenue, animée par sa présence, arrêteroit facilement leurs progrès.

En attendant la saison propre pour agir, Guillaume affectoit de mener une vie fort tranquille à Loo, maison de plaisance solitaire, conforme à son humeur mélancolique, & propre à ses correspondances secretes. Il y prenoit tous les jours le divertissement de la chasse, & paroissoit aussi peu ému des grands préparatifs de la France, que s'il eût été maître des événements. Par cette sécurité apparente, il rassuroit ses Alliés, en impo-

ſoit à l'Electeur de Baviere, & bravoit Louis.

Ce Prince réſolut de commencer la campagne par une grande conquête, & de former le ſiege de Namur, Place de tout temps le plus fort rempart des Provinces-Unies, mais par cela même propre à rehauſſer la réputation de ſes armes.

Me. de Maintenon parut deſirer de l'accompagner. Le Roi y conſentit : » Vous » me ſervirez, lui dit-il, ſi je tombe ma- » lade : car pour les autres accidents, » je m'abandonne à la Providence, qui » me conſervera ſi je ſuis encore néceſ- » ſaire à la France, & qui me prendra » ſi je ſuis inutile. » Il avoit ſouvent affronté la mort en Héros : le Chrétien ſoumis aux décrets de Dieu, ne daigne pas même la braver. Me. de Maintenon étoit ravie de ces ſentiments : elle voyoit avec complaiſance les progrès de ſon ouvrage, & ſa tendreſſe en étoit augmentée. Son amitié ſuivoit toujours ſon eſtime : telle étoit la marche de ſon cœur. Le Roi fut donc le plus aimé des hommes, parce qu'il fut à ſes yeux le plus eſtimable.

Au commencement de Mai, la Cour partit de Verſailles. La Princeſſe de Con-

ti, Me. la Ducheſſe, la Princeſſe d'Harcourt, étoient dans le carroſſe du Roi : Me. de Grammont, la Ducheſſe de Chevreuſe, la Comteſſe de Mailly, dans le carroſſe de Madame : Me. d'Hudicourt & la Maréchale de Rochefort, dans un autre carroſſe : Me. de Maintenon dans la calêche de chaſſe du Roi, avec Mlle. de Caſteja, dont la place étoit briguée par les Dames les plus diſtinguées & par les Princeſſes mêmes. Cette calêche étoit pleine de ſacs d'argent & de pain qu'elle diſtribuoit aux pauvres. Elle faiſoit remarquer au Roi la miſere qui régnoit par-tout : perſuadée qu'il lui ſuffiſoit de la connoître, pour ſonger à y remédier.

On avoit pris des villes ; on avoit gagné les batailles de Fleurus, de Staffarde, & de Leuze ; on alloit avec la plus brillante armée à une conquête certaine. Mais au milieu de toutes ces proſpérités, le commerce & l'agriculture dépériſſoient : chaque victoire ſembloit contribuer à tarir les ſources de l'abondance : déja on avoit fait pour trois cents millions d'affaires extraordinaires.

Louis ne ſe joua point de la miſere publique par une magnificence déplacée. Ce voyage ſe fit avec beaucoup de ſimplicité.

Le dîné étoit dans le carroſſe : on s'arrêtoit au milieu de la campagne ; on préparoit les plats à l'avenant : une planche étendue ſur les portieres des quatre équipages, les uniſſoit & formoit une table où l'on prenoit à la hâte un repas frugal. Me. de Maintenon avoit ſubſtitué cette modération, ſi propre à bannir de l'armée la molleſſe, à ce faſte Aſiatique ſi ſouvent reproché à Louis, quoiqu'il fût moins de ſon goût que de celui de Me. de Monteſpan, qui vouloit trouver par-tout le luxe de Verſailles & les délices de Clagny.

Le Roi fit devant les Dames la revue de ſon armée & de celle de Mr. de Luxembourg, & leur offrit le ſpectacle de ſix-vingt mille hommes rangés ſur quatre lignes.

Deux jours après, il ſe mit en marche, & laiſſa les Dames à Dinant. Condé, Bouflers & Ximenès inveſtirent Namur. L'armée de Luxembourg tint la campagne, & obſerva les ennemis, qui s'avancerent vers la Mehaigne, mais qui n'oſerent l'attaquer. Namur fut pris à leurs yeux, malgré une garniſon de neuf mille hommes.

La ville ſeule fut d'abord attaquée. Pluſieurs Dames de la Province qui s'y

étoient réfugiées, croyant qu'on n'oseroit en former le siege, firent demander la permission d'en sortir. Boufflers la refusa. Mais se confiant à la générosité du Roi, & la peur des canons prévalant en elles sur tout autre crainte, elles sortirent à pied par la porte du Château, suivies seulement de quelques-unes de leurs femmes qui portoient leurs enfants. Le Roi en eut pitié, & les envoya le lendemain à Philippeville, & de-là à Dinant. Me. de Maintenon les reçut comme des Françoises, les consola; & pour les secourir, vendit tous ses bijoux, hormis une bague, qu'apparemment elle ne pouvoit vendre.

Qui a leplus de raison d'aimer la vie, est obligé de l'exposer le plus hardiment: le Roi se trouvoit par-tout, visitoit les postes ou la tranchée, & remplissoit d'émulation cette brave Noblesse qui préfere à tout la gloire de vaincre ou de mourir sous les yeux de son Prince. Toute l'armée vit qu'il affrontoit les périls avec trop peu de ménagement, & toute l'armée en frémit. Un gabion lui sauva la vie, en rompant le coup de mousquet d'une balle qui venoit droit à lui, & qui en se détournant un peu ne fit qu'une contusion au bras du Comte de Toulouse, Le Roi entendant

entendant le sifflement de la balle, demanda si quelqu'un étoit blessé. » Il » me semble, dit le jeune Prince, que » quelque chose m'a touché. " Depuis, le Secretaire d'Etat ayant mis dans les provisions du gouvernement de Bretagne, que Mr. de Toulouse avoit été blessé à côté de son pere : » Rayez cela, » dit le Roi, c'est une bagatelle pour mon » fils. "

La garnison se retira dans le château, dont la prise fut plus difficile. Il tint vingt-cinq jours; mais enfin l'artillerie de Vauban le réduisit. Vauban fit plus; il força le Fort Guillaume, ouvrage de Coehorn, défendu par Coehorn même, qui avoit dit qu'il s'y vouloit enterrer. Mr. le Duc fit à la Condé; Mr. le Prince se mit à la tête de tout; Luxembourg offrit en vain la bataille au Prince d'Orange; Mr. de Chartres, à qui l'on ne croyoit que du courage, montra presque autant de prudence : & les Mousquetaires ne firent précisément que ce qu'ils devoient.

Les gens de Cour s'étoient ennuyés de voir remuer la terre si long-temps. On avoit fait venir de Dinant les Dames. On eût pris le camp pour un lieu enchanté. Le bal, le jeu, la chasse, le vin remplissoient le vuide des opérations

» Monseigneur. Le coup-d'œil plut si fort
» à Sa Majesté, qu'elle s'arrêta tout court
» sur le seuil de la porte. Me. de Main-
» tenon lui conta l'hommage que nous
» lui avions rendu; & le baiser que les
» Religieuses nous avoient accordé; il
» en rit beaucoup; & voulant nous laif-
» ser en pleine liberté, il nous dit : Je
» profite du moment qui vous retient à
» table, où vous faites votre devoir pref-
» que aussi-bien qu'ailleurs, pour vous
» enlever les Dames qui pourroient vous
» gêner. Je vous laisse entre les mains de
» vos aimables hôtesses; vous n'êtes pas
» moins bien partagés que moi. Le lende-
» main, un laquais de Madame de Mainte-
» tenon vint me dire de me trouver chez
» elle à dix heures du matin. Votre Co-
» lonel, me dit-elle, m'a parlé de vous
» & de votre famille. Je voudrois ap-
» prendre de vous-même qui vous êtes.
» Je lui dis mon nom, & que j'étois
» un des fruits du mariage du Marquis
» de Langallerie, avec Henriette de Nef-
» mond, du pays d'Angoumois; que j'é-
» tois son parent; & que l'honneur que
» j'avois de lui appartenir, m'étoit un
» aiguillon pour en soutenir la gloire,
» & un frein pour n'y pas déroger. Deux
» jours après, elle m'envoya un paquet

» qui contenoit quatre cents louis, & ces » mots : *C'est pour vous mettre en équipage : » soyez sage, soyez discret, & l'on aura » soin de votre fortune.* Soit que ma phy» sionomie lui plût, soit que mon nom » l'eût frappée, je fus dès le premier mo» ment dans ses bonnes graces. Présenté » par elle au Roi, j'obtins une Com» pagnie, & je ne m'endormis point sur » les roses qu'elle me cultiva, &c. "

Le Marquis de Langallerie, des Mémoires duquel je tire ces petits faits, que je ne garantis point, étoit arriere-petit-fils d'Agrippa d'Aubigné. Il ne répondit point aux intentions de sa bienfaictrice. Il en fut abandonné, après en avoir été servi avec chaleur. Obligé de quitter le service de France, où il étoit Lieutenant-Général, il passa dans celui d'Autriche, où il essuya mille désagréments ; il fit l'impie projet de rassembler dans les Isles de l'Archipel, ce peuple que le souffle de Dieu a dispersé sur la terre ; il vit sa femme passer dans les bras du Landgrave de Hesse, & finit ses jours dans une prison, où il écrivit des Mémoires fort injurieux contre sa parente. On y trouve cet impertinent propos sortant de la bouche du sage Catinat : *A la Cour, les murailles parlent, & la Maintenon les écoute.*

Pendant le siege de Namur, elle essuya quelques légers chagrins de la part de la Princesse d'Harcourt, souvent brusque, quelquefois piquante. On voulut l'aigrir; elle répondit : » J'aime Me. d'Harcourt, » parce qu'elle est aimable; je lui par- » donne, parce qu'elle est étourdie; je » lui rends service, parce que le Duc de » Brancas, son pere, m'en a rendu au- » trefois : c'est une dette que j'acquitte. »

La joie de la prise de Namur fut troublée par la perte du combat de la Hogue, où cent vaisseaux Anglois en battirent enfin cinquante François. Le Roi voyant paroître Tourville abattu de tristesse : » Je » suis très-content de vous, lui dit-il; » nous avons été battus, mais nous avons » acquis de la gloire; il nous en coûte » quelques vaisseaux; nous réparerons » cette perte, & sûrement vous aurez » bientôt votre revanche. Van Beuning dit en parlant de ces deux événements : » Nous avons coupé les cheveux au Roi » de France, mais ils reviendront l'an- » née prochaine : le Roi de France nous a » coupé un bras, & il ne reviendra point. » Cependant Namur fut repris, & l'Océan ne vit plus de flotte Françoise.

CHAPITRE XII.

Batailles de Steinkerque & de Nerwinde. Mort de Luxembourg.

LOuis retourna promptement à Versailles. Son armée & celle de Guillaume étoient en présence. On raisonna beaucoup sur ce départ précipité. Les uns dirent qu'il avoit sacrifié sa gloire aux inquiétudes de Me. de Maintenon, les autres, à ses soupçons contre son frere, qu'il avoit établi en son absence son Lieutenant-Général, & qui se faisoit trop aimer par ses manieres populaires. Mais Me. de Maintenon n'étoit point capable d'un conseil lâche, ni le Roi d'une ombrageuse jalousie. Les scrutateurs des vues secretes des Grands, les détacheront-ils toujours de leur caractere? Les Alliés l'accuserent de craindre Guillaume, & de le fuir; les Huguenots réussirent dans les pays étrangers, à rendre douteux son courage. Voulez-vous être cru? dites une absurdité. Cent Historiens assurerent qu'un homme, qui avoit fait la guerre toute sa vie, n'avoit pas même la premiere vertu des guerriers; on imprima que

dans un Conſeil, où l'on délibéroit ſi l'on donneroit bataille, un Officier Général l'ayant vu pâlir à ce mot, prouva par un long diſcours, qu'il ne falloit pas la donner, & en fut récompenſé du bâton de Maréchal de France, comme s'il l'avoit gagnée. Ces bruits injurieux allerent juſqu'à lui, & contribuerent ſans doute à cette oſtentation d'intrépidité aux ſieges de Mons & de Namur. » Mon fils, » dit-il à Monſeigneur, la place d'un Roi eſt » où eſt le danger. " Il n'avoit point la bravoure impétueuſe d'un Alexandre, d'un aventurier; il avoit cette valeur froide, ſupérieure au péril, quoiqu'elle le voye tout entier, la ſeule qui convienne à un Roi.

Mais en n'achevant pas la campagne, il laiſſa échapper le plus beau moment de ſa gloire. Luxembourg eut celle de ſe meſurer encore avec le Prince d'Orange, & de le vaincre à la bataille de Steinkerque, la plus meurtriere depuis celle de Rocroy. Il fut ſurpris. Déja une de ſes brigades étoit en déſordre, & les ennemis maîtres d'une hauteur qui étoit à la tête de ſon camp, maîtres du canon qu'il y avoit placé pour en défendre l'approche. Déja il étoit preſque vaincu, & il ne ſavoit pas encore qu'il étoit trahi. L'ar-

mée est perdue, si ce poste n'est repris. Il l'attaque trois fois, trois fois il est repoussé. Il se met à la tête de la brigade des Gardes, vole de rang en rang, s'acharne à chasser l'ennemi malgré les conseils des plus braves; voit Montmorency abattu d'un coup de mousquet, au moment qu'il se met au-devant de son pere pour le couvrir d'une décharge horrible; cherche Guillaume, qui, couvert de sang & de poudre, se trouve par-tout, est sur le point d'être pris, & ramene au combat des pelotons honteux d'avoir plié. Luxembourg a tout contre lui, & pour lui tout ce qu'il y a d'honneur dans la Monarchie, Bourbon, Conti, Vendôme, le Duc de Chartrres, qui, blessé, se fait panser légérement, rentre dans la mêlée, & l'épée à la main, s'établit dans le poste avec un grand carnage, & force Guillaume à fuir.

Cette victoire transporta de joie la Cour & la Ville. Voilà, disoit-on, voilà l'homme que Louvois aimoit mieux mettre à la Bastille, qu'à la tête des armées. Après les premiers transports, le Courtisan tâcha de diminuer la gloire de Luxembourg, en lui reprochant d'avoir été trompé par la fausse lettre d'un espion; le Roi dit: » Qu'auroit-il fait de plus, s'il n'avoit pas

» été surpris ? " Quelques jours après, il alla à St. Cyr, où il répondit à la Supérieure qui le félicitoit : » Il faudroit plutôt » me faire un compliment de condoléan» ce ; car je n'ai pris qu'une ville. Vos » Généraux, Sire, ont agi par vos or» dres. Ah, reprit-il, ils sont mieux que » moi. " Les Dames de St. Louis étoient dignes de ces bontés ; elles aimoient l'Etat, quoiqu'elles haïssent le monde ; & encore aujourd'hui, elles seules savent être religieuses & citoyennes. Aussi publia-t-on un Livre intitulé : *Lamentations des Dames de St. Cyr, sur la reprise de Namur*. Je viens de le lire : Satyre imprudente ; rien de vrai que le titre.

Le Roi, félicité par le Nonce sur cette victoire, lui répondit qu'il pouvoit assurer Sa Sainteté, que plus ses armes seroient heureuses, & plus il desireroit la paix. » Je crois, ajouta-t-il, que les en» nemis ne sont pas bien-aises de se trou» ver devant une armée de François, ou » pour mieux dire, une armée de Fran» ce ; car la mienne étoit composée de » plusieurs nations, qui ont toutes éga» lement bien fait. " L'habitude de dire des choses agréables, n'en diminuoit pas le prix : tout ce qui sortoit de sa bouche, enchantoit, parce que la vérité seule

en sortoit à propos, sans contrainte, sans restriction, sans jalousie. Il dit à Mr. de Castille, Gouverneur de Charleroi : » Je » suis surpris, Monsieur, que le Roi » d'Espagne vous permette de quitter la » Flandre; mais je m'en rejouis : je serai » toujours charmé de ne point trouver un » homme tel que vous dans un pays où » je ferai la guerre. "

Il vouloit battre du moins une fois le Prince d'Orange. Il partit pour la Flandre; & Me. de Maintenon le suivit encore. Mais c'étoit la destinée de Guillaume, de n'être défait que par Luxembourg, & de l'être toutes les années. Louis tomba malade au Quesnoy, & revint promptement à Versailles. Luxembourg cherchoit le combat, le Prince d'Orange l'évitoit; il s'étoit retranché au mont St. André. Le Maréchal menaça Liege. Guillaume & l'Electeur de Baviere s'approcherent pour le défendre. Luxembourg ne songea plus qu'à les attaquer. Aidé des conseils du Prince de Conti, & de l'intrépidité du Duc de Chartres, il emporta le village de Nerwinde, qui coûta vingt mille hommes au monde. Il en écrivit la nouvelle au Roi sur un chiffon de papier en ces termes : *Artaignan, qui a bien vu l'action, en rendra bon compte à Votre Majesté. Vos enne-*

mis y ont fait des merveilles ; vos troupes encore mieux. Pour moi, Sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos ordres ; vous m'avez dit de prendre une ville, & de donner bataille ; je l'ai prise, & je l'ai gagnée. Le Prince d'Orange s'écrioit dans son désespoir : » Je ne pourrai donc jamais défaire ce bossu-là! Bossu! dit » Luxembourg : qu'en sait-il ? "

La mort de Luxembourg mit fin à ces succès. On vint dire au Roi que les Médecins en désespéroient. Me. de Maintenon mit tout St. Cyr en prieres, & Louis dit avec attendrissement à Fagon : » Monsieur, je vous en prie, je vous en conjure, faites pour lui ce que vous feriez » pour moi. " Le Pere Bourdaloue reçut ses derniers soupirs, & dit qu'il n'avoit pas vécu comme lui, mais qu'il voudroit mourir de même. Luxembourg n'avoit jamais eu de piété ; mais il avoit toujours respecté la Religion. Point de Capitaine plus aimable. Son camp étoit un séjour délicieux. Il aimoit tous les plaisirs : ses complaisants l'amusoient, & ne le gouvernoient pas. Il avoit le commandement juste, précis & prompt. Les gens du métier disoient qu'il jugeoit d'un coup d'œil des mouvements de l'ennemi, mais moins bien de ses desseins ; que plus

occupé du gain d'une bataille, que d'un projet de guerre, il ſavoit le battre, & ne ſavoit pas le vaincre. Le Pere de la Rue prononça ſon oraiſon funebre, & traça un portrait affreux du Prince d'Orange. Le Roi le fit ſupprimer; il lui parut ridicule d'inſulter en chaire un homme contre lequel il en mettoit cent mille en campagne. Il ne voulut point traiter d'uſurpateur & de tyran, un Prince qui pourtant étoit Roi d'un peuple libre, & qu'il ſeroit bientôt obligé de traiter de frere. La paix s'approchoit; mais les Théologiens avoient allumé dans le Royaume une autre guerre, qui ne paroiſſoit pas devoir finir ſitôt.

Fin du Tome troiſieme.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Tome III^e.

A.

Abancourt, (Mlle. d') 186
Académie Françoise, 284 & *suiv.*
Agnès, (la Mere) Carmélite. 255
Alincour, (le Marquis d'). 10
Angiens, (Me. d') Ursuline. 119
Annat, (le P.). 52
Anne de Boulen. 84
Antin, (le Marquis d') 101. 110
Armagnac, (M. d') 248
Armagnac, (Mlle.) 39
Arnauld, (Antoine) 80. 142. 186. 194
Artaignan. 323
Avaux, (le Comte d') 31. 32. 251. 291
Aubigné, (Françoise d') 78. 84
Aubigné, Théod. Agrippa d'). 317
Aubigné, (Charles Comte d') 64. 179. 247
Aubigné. (Mlle. d') 148
Augicourt, Gentilhomme de Louvois. 291
Aumale, (Mlle. d') 66. 77
Auzy, (Me. d') 225
Ayen, (la Comtesse d') 208

B.

Balbien, (Mlle.) 225
Barillon, 31. 70. 113. 252

Barré, (le P.) 227
Basques, (Me. du) Ursuline. 119
Baviere, (la Princesse de) 5. 43. 61. 78. 110. 270 & *suiv.* 274. 275.
Baville, Intendant de Languedoc. 26. 48
Bayle, 38
Beauvais, (Me. de) 229
Beauvais, (Me. Angelique de) Religieuse de la Visitation. 228. 229
Beauvilliers, (Me. de) 200
Beauvilliers, (le Duc de) 290
Beauvilliers, (la Duchesse de) 260
Bénédictines de St. Cyr. 128
Berchere, (M. de la) Archevêque de Narbonne, 61.
Bergue, (le Prince de) 282
Berin, Décorateur. 186
Berry, (le Duc de) 275
Berulle, Cardinal. 237
Bessola, femme de chambre de la Dauphine. 269. 273.
Beuning, (van) 318
Bignon, 285
Biran, Duc de Roquelaure. 165
Blair, (Mlle. de) 154
Blois, (Mlle. de) 90. 175. Son mariage, 298 & *suiv.*
Boileau Despréaux, 28. 97. 98. 132. 206. 209. Voyez *Despréaux*.
Bois-franc, (Mlle. de) 109
Bolingbrocke, (Mylord) 189
Bonrepaux, 32
Bontems, 46. 62. 72. 95. 156. 214
Bossuet, (M.) 20. 58. 196
Boucherat, Chancelier. 290
Boufflers, (le Maréchal de) 106. 281. 311
Bouillon, (le Card. de) 19. 12. 267

Bourbon, (le Duc de) 28. 321
Bourbon, (la Duchesse de) 71. 75. 88. 307
Bourdaloue, (le P.) 150. 179. 221. 324
Bourgogne, (la Duchesse de) 115. 208. 270
Brancas, (le Duc de) 318
Brinon, (Me. de) Ursuline, 116. 118. 123. 132. 145. *ibid.* 149 *& suiv.*; ôtée de St. Cyr, 159. *& suiv.* 184
Brisacier, (l'Abbé de) 203. 217
Bulonde. 291
Burnet, Historien. 260
Bussy, 111

C.

CAMPISTRON, Poëte. 207
Casteja, (Mlle. de) 310
Castille, (M. de) Gouverneur de Charleroy. 323
Catherine, épouse de Pierre le Grand. 85
Catinat, (Me. de) 317
Cavallerini, Nonce, sa visite à St. Cyr. 222
Cavoye, 185
Caylus, (le Comte de) 105. 109
Caylus. (Me. de) 77. 103
Chaise, (le P. de la) 20. 35. 52. 53. 62. 80. 94. 97. 100. 109. 133. 143. 166. 188. 205. 221. brouillé & raccommodé, 266 *& suiv.* 305.
Chaise, (le Président la) 290
Chamilly, (le P.) de l'Oratoire, 199
Champmêlé. 105. 187
Charlemagne. 20. 84
Charles I, Roi d'Angleterre. 255
Charolois, (Mlle. de) 305. Duchesse du Maine. 306. Voyez *Maine*.
Chartres, (le Duc de) 298. 301. 305. 313. 323.
Chartres, (l'Evêq. de) 133. 153. 205. 218. 228.
Châteauneuf, Ministre. 24. 289
Chaulnes, (le Duc de) 212

Chenaye, (la) 282

Chevreuse, (Me. de) 206. Duchesse. 260. 310.

Choiseuil, (Mlle. de) 189

Choisy, (l'Abbé de) 63. 65. 73. 99. 106. 208

Christiern IV, Roi de Danemarck. 84

Christine, Reine de Suede. 25. 39

Christine, (la Princesse) Dame de St. Cyr. 176

Clément, (le Prince) 273

Cléopatre. 82

Clermont, (le Comte de) 234

Coëhorn, Ingénieur. 313

Colbert (M.) 19. 243

Collo, Curé de Chevreuse. 183

Condé, (le Prince de) 306. 311

Conti, (le Prince de) 4 *& suiv.* 14. Sa mort. 15. 321. 323.

Conti, (la Princesse de) 4. 12. 71. 88. 270. 309

Corneille, 185

Coton, (le P.) Jésuite. 53

Coulanges, (Me. de) 76

Cour de Rome, (la) 142

Courtenvaux, (le Marquis de) 8

Créqui, (le Duc de) 5

Cromwel. 255

Croissy, Ministre. 289

D.

DANGEAU, (le Marquis de) 112. 206

Dangeau, (la Marquise de) 111. 178

Daquin, Médecin. 61

Deshoulieres, (Me.) 111

Desmarais, (l'Abbé) 203. 204. 217

Despréaux. 14. 111. 183. 191. 209. Voyez *Boileau*.

Dodart, Médecin. 178

Dubois, (l'Abbé) 302. 304

Duché. 208
Durand, (M.) Supérieur de St. Lazare. 198

E.

EDIT de Nantes, révoqué 20 & *suiv.*
Estrées, (la Maréchale d') 188
Eugene, (le Prince) 5. 6

F.

FAGON, premier Médecin. 39. 61. 92. 155. 324.
Fare, (le Marquis de la) 63. 64. 107
Favoriti. 58
Fayette, (Me. de la) 167. 262
Felix, premier Chirurgien. 92. 96
Fénelon, (l'Abbé de). 203. 205. 217. 284
Ferrier, (le P.) Jésuite. 52
Feuillade, (la) Maréchal. 129. 195. 281. 287. 288. 296.
Fontaine, (Me. de) Supérieure de St. Cyr. 227
Fontange, (Mlle. de) Duchesse. 49. 64
Fontenelle, (M. de) 284
Fourbin, (le Chevalier de) 67
François I, 84
François II, *ibid.*
François de Sales, (St.) 203. 224
Fréderic IV, Roi de Dannemarck. 84
Furstemberg, (le Cardinal de) 267. 273

G.

GLAPION, (Me. de) 183
Glapion, (Mlle. de) 186. 190
Gobelin, (l'Abbé) 42. 67. 131. 132. 158. 203
Gondy, (M. de) 120
Gourville, 23. 249

Grammont, (la Comtesse de) 310
Guillaume, Prince d'Orange. 249. 252. 253. 281. 291. 297. 313. 320. 323. 325.
Guillaume III, Roi d'Angleterre. 259. 279

H.

HAN, (Me. du) Supérieure de St. Cyr. 175
Hanovre, (la Duchesse de) 160. 163
Harcourt, (la Princesse d') 45. 310. 318
Harlay, (M. de) de Chanvallon, Archevêque de Rouen, puis de Paris, 20. 24. 61. 68
Havrincourt, (Me. la Marquise d') 115
Haussi, (Me. d') *ibid.*
Hebert, Curé de Versailles, 18. 99. 199. 200. 203.
Henri II aime la Duchesse de Valentinois, 82
Henri IV, Roi de Navarre, 20. 52. 299
Henri VIII, 84
Heudicourt, (Me. d') & sa fille, 76. 310
Honoré, petit Pere. 205
Huguenots, 21. 25. 26. 28. 36. 39. 193. 319.
Humieres, (le Maréchal d') 290
Hyde, (Mlle.) 84

I.

JACQUES II, Roi d'Angleterre, 84. 190. 205. 250. 252. 253. 255. 260. 262. 264. 278.
Jacques III, 157
Jansénistes, (les) 24. 51. 266
Janson, Cardinal, 224
Jeanne, bouffonne de la Dauphine. 269
Jésuites, (les) 254. 267
Innocent XI, Pape, 57. 252. 257
Innocent XII, Pape. 143. 224

L.

Langallerie, (le Marquis de) 317
Languet, Curé de St. Sulpice, 168
Larrey, Hiſtorien. 62
Laſtic, (Mlle. de) 187
Laval, (Mlle. de) 165
Lauzun. 104. 253
Léopold, Empereur. 257
Leuweſtein, (Mlle. de) 110
Liancourt, (le Marquis de) 8. 12. 14
Limiers, Hiſtorien. 62
Loubert, (Me. de) Sous-prieure, puis Supérieure de St. Cyr. 163. 224. 227. 280. 283.
Louis XIII. 20. 243.
Louis XIV. Il révoque l'Edit de Nantes, 20. 24. 27. 33. Son projet, 48 *& ſuiv.* Son mariage avec Me. de Maintenon, 53 *& ſuiv.* Il ſouffre l'opération de la fiſtule, 86 *& ſuiv.* Contribue à l'établiſſement de St. Cyr, 129 *& ſuiv.* 148. Son intention à ce ſujet, 136 *& ſuiv.* Sa viſite à St. Cyr, 212 *& ſuiv.*
Louis XV, 135. 168. 170
Louiſe de Savoye, mere de François I. 84
Louvois, (M. de) 5. 6. 8. 10. 21. 24. 29. 34. 60. 61. 67. 93. 94. 106. 126. 127. 129. 178. 189. 232. 233. 242. 243. 245. 246. 247. 253. 260. 266. Sa mort, 189 *& ſuiv.* 321. N. B. *Il faut ajouter*, *page* 298, *lig.* 8, que les grands biens qu'il laiſſa venoient de ſa femme, la plus riche héritiere du Royaume.
Luxembourg, (le Duc de) 248. 281. 311. 313. Sa mort, 319 *& ſuiv.*
Luzerne, (l'Abbé de la) Evêque de Cahors. 269

M.

Machiavel, 298
Mademoiſelle, 254

Mailly, (la Comtesse de) 110. 310
Maine, (le Duc du) Prince de Dombes & Comte d'Eu, 111. 115. Son mariage, 298 *& suiv.*
Maine, (la Duchesse du) 300
Maintenon, (Me. de) Etat de son cœur, 39 *& suiv.* Son mariage avec le Roi, 54 *& suiv.* 66. Ses dispositions, 115 *& suiv.* Communauté qu'elle établit, 120 *& suiv.* Elle projette l'établissement de St. Cyr, 124 *& suiv.* qu'elle exécute, 129 *& suiv.* 144 *& suiv.* Ses soins pour l'éducation des Demoiselles de St. Cyr, 172. *& suiv.* & pour affermir cette Communauté, 215 *& suiv.*
Maisonfort, (Me. de la) Chanoinesse de Poussay. 164. 186
Mansard, Architecte. 128. 136
Manseau, Intendant de St. Cyr. 148. 150. 176. 215.
Marie Stuard, 84
Marie-Béatrix-Eléonore d'Est, femme de Jaques II, 350. 253. 257. 260. 266. Voyez *Angleterre.*
Marillac. 26
Marquet, (Mlle.) 270
Marsilly, (Mlle. de) 186. 189
Martiniere, (la) 93. 65
Menestrier, (le P.) Jésuite. 287
Mersit, Page. 7
Mignard, Peintre. 78
Miramion, (Me. de) 89. 188
Missionnaires Lazaristes ont la direction de St. Cyr, 218
Moines de St. Denys. 142
Monaco, (le Prince de) 248
Monck, (Christine) 84
Monseigneur. 5. 86. 96. 106. 187. 231. 273. 276. 278. 316. 320.

Monsieur. 71. 78. 88. 109. 187. 301. 302. 304.
Montauban, (la Princesse de) 46
Montauzier, (le Duc de) 110
Montchevreuil, (le Marquis de) 63. 111. 112. Chevalier de l'Ordre, 247.
Montchevreuil, (la Marquise de) 44. 159
Montespan, (Me. de) 15. 46. 47. 50. 53. 56. 61. 69. 71. Sa retraite, 87 *& suiv.* 102. 121. 164. 191. 306. 311.
Montgon, (Me. de) 115
Moreau, Musicien. 186
Mornay, (Me. de) Supérieure de St. Cyr. 175
Mornay, (le Comte de) 112
Motte, (la) 284
Murçay, (le Marquis de) 109
Murçay, (le Chevalier de) 110

N.

NANTES, (Mlle. de) 28. 115
Nesmond, (Henriette de) 316
Noailles, (le Maréchal de) 24. 276
Noailles, (la Maréchale de) 115
Noailles, (Louis-Antoine de) Evêque de Châlons, 229

O.

ODONEL, 280
Orléans, (le Duc d') 208. 305
Orléans, (Charlotte-Isabelle Duchesse d') 301. 302. 304.
Osmond, (Mlle d') 208

P.

PELEGRIN, (l'Abbé) 208
Pelletier, (M.) 290
Pierre I, Czar. 85
Pomponne, Ministre. 289
Pontchartrain, Ministre. 278. 286. 290

Priolo, (Me.) Supérieure de St. Cyr. 225. 227 228.

R.

RABAUDANGE, 84
Racine, 97. 111. 184. Son Esther, 185. *& suiv.* Son Athalie, 197. *& suiv.* Ses Cantiques, 207. 209. 211.
Raisin, (la) Actrice, 187
Rambures, (Mlle. de) 110
Ranucci, Cardinal, Nonce du Pape. 132
Reboulet, Historien. 63. 65
Reventlau, (Mlle. de) 84
Richelieu, Cardinal. 280
Richelieu, (le Duc de) 254
Richelieu, (le Marquis de) pardonné. 3. *& suiv.*
Rochechouart, (Me de) 101
Rochefoucault, (le Duc de la) 8. 11. 13. 23.
Rocheguyon, (le Duc de la) 8
Roche-sur-Yon, (le Prince de la) 5. 14. 15.
Rohan, (l'Abbé de) 107
Roquelaure, (le Duc de) 109. 165
Rose, Ministre. 290
Roure, (la Comtesse du) 273
Rousseau. 208
Roye, (le Comte de) 33
Rue, (le P. de la) Jésuite. 325
Ruvigni, (le Marquis de) 20. 33. 37

S.

SAINT-AIGNAN, (le Duc de) 30
Saint-Brisson-Seguier, (le Marquis de) 129
Saint-Cyr, Son établissement, 124 *& suiv.* Ses constitutions, 132. Ses bâtiments, 134. Intentions du Roi à ce sujet, 136 *& suiv.* Formalités, 142 *& suiv.* Réglements pour cette Mai-

son, 146 & *suiv.* Utilité de cette Communauté, 164 & *suiv.* Education des Demoiselles de St. Cyr, 172 & *suiv.*
Saint-Hermines, (les) 110
Saint-Osmane, (Mlle. de) 187. 189
Saintot, Maître des cérémonies. 212
Saint-Pierre, (Me. de) Ursuline, 118
Saint-Sébastien, (la Marquise de) 85
Salsines, (les Dames de l'Abbaye de) 314
Savoie, (Victor-Amédée, Duc de) 291
Scarron, (l'Abbé) 210
Scarron, (Me.) 57. 60. 247. Voyez d'*Aubigné* (*Françoise*) & *Maintenon*.
Schomberg, Maréchal. 30. 33. 252. 278
Scuderi, (Mlle. de) 111
Seignelai, 234. 253. Sa mort, 278. 289. 296.
Sens, (M. de) 58
Sévigné, (la Marquise de) 70. 115. 197
Soissons, (le Comte de) 248
Soubise, (le Prince de) 247
Suede, (la Reine de) 169

T.

TELLIER, (le) 23
Testu, (l'Abbé) 111. 198. 208
Tiberge, (M. l'Abbé) 203. 217
Tilladet, 106
Torcy, (le Marquis de) Ministre, 206
Toulouse, (le Comte de) 89. 282. 298. 307
Tourreil, Académicien. 285
Tourville, 318
Trevisani, Prélat Romain, 212
Trousse, (la) 26
Turenne, (le Prince de) 5. 6. 298